



HAL
open science

Observatoire toulousain des Pratiques Policières, - 3ème rapport - Maintien de l'ordre: Une dérive liberticide et violente

Daniel Welzer-Lang, Pascal Gassiot

► To cite this version:

Daniel Welzer-Lang, Pascal Gassiot. Observatoire toulousain des Pratiques Policières, - 3ème rapport - Maintien de l'ordre: Une dérive liberticide et violente. LISST-cers. 2023. hal-04301348v1

HAL Id: hal-04301348

<https://hal.science/hal-04301348v1>

Submitted on 23 Nov 2023 (v1), last revised 16 Mar 2024 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Observatoire toulousain des Pratiques Policières - 3^{ème} rapport -

Maintien de l'ordre Une dérive liberticide et violente



Fiche technique du rapport

Rédaction : Pascal Gassiot (Fondation Copernic) & Daniel Welzer-Lang (Lisst-Cers-CNRS, Ligue des droits de l'Homme)

Avec la complicité de :

Gilles Daré (Fondation Copernic), Marie Toustou (Ligue des Droits de l'Homme - LDH), Claude Bernhardt (Ligue des Droits de l'Homme - LDH)

tous et toutes membres actifs de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières

Direction scientifique : Daniel Welzer-Lang, professeur émérite de sociologie, Université Toulouse Jean Jaurès, chercheur au Lisst-cers-Cnrs (1)

Relecture : Celine Coutot-Costerg

Impression : COREP Lautman

Tirage : 75 exemplaires

(1) Conformément à l'usage dans la communauté scientifique, cette publication n'engage aucunement le laboratoire d'appartenance des chercheur.e.s

Photo de couverture – Quelques précisions

Cette image est extraite d'une vidéo de l'OPP. Celle-ci a été prise le 31 juillet 2021 durant une intrusion des policier-es de la BAC dans une manifestation pour interpellier, sans ménagement, une personne (voir l'arrière fond de l'image). Comme souvent, cette pratique d'interpellation au milieu des manifestant-es génère des réactions véhémentes des personnes présentes qui protestent contre cette pratique et la violence des policier-es.

La période couverte par le présent rapport va du mois d'avril 2021 au mois de novembre 2023.

Préambule

Le 17 avril 2019, l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières - OPP rendait public, lors d'une conférence de presse puis lors d'une réunion publique à la Bourse du travail, en présence de plusieurs centaines de personnes, un rapport intitulé « Toulouse : un dispositif de maintien de l'ordre disproportionné et dangereux pour les libertés publiques »¹. Ce rapport était basé sur deux années d'observation des manifestations de rue à Toulouse. Deux années plus tard, en avril 2021, les observateur-es ont rédigé un second rapport : « L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières - 4 ans après »².

Après avoir observé près de 220 manifestations, nous produisons ce troisième rapport. Il diffère des deux précédents sur plusieurs points.

- Nous l'avons souhaité plus analytique dans la présentation du maintien de l'ordre à la française mis en place par plusieurs gouvernements successifs. En prenant toujours appui sur nos observations empiriques, nous avons essayé de comprendre quels types de doctrines sous-tendent le fait de blesser, et parfois très grièvement, plusieurs centaines de personnes en France.
- Il s'est enrichi de nos expériences extérieures à Toulouse : la manifestation de Sainte-Soline et celles contre l'autoroute A69. Ces trois manifestations, à des degrés divers, nous ont vu-es mixer nos équipes d'observateur-es avec des personnes d'autres villes. En outre, la manifestation de Sainte-Soline a été l'occasion de mettre en place un inter-observatoire national où étaient aussi présentes les équipes de Paris, Bordeaux, de la Seine-Saint-Denis et du Poitou-Charentes.
- Si ces expériences ont été passionnantes, elles ont aussi été l'occasion de saisir la diversité des observatoires, de leurs bases théoriques et de leurs pratiques d'observations. Nous en rendrons compte plus loin. Mais, nous nous sommes aussi aperçu-es que le développement spontané de ces observatoires s'accompagne d'un manque d'outils de formation. Loin de vouloir poser une ultime brique de littérature grise, nous avons aussi conçu ce 3^{ème} rapport à destination des observatoires déjà créés et ceux à venir.

L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières, collectif autonome des organisations qui ont aidé à sa création, remercie vivement la Ligue des droits de l'Homme, la Fondation Copernic et le Syndicat des Avocats de France pour leur soutien permanent.

Le terme observateur-es

Le terme « observateur-es » a une histoire. Lorsqu'il a fallu commander ce que certain-e-s nommaient les « chasubles », d'autres les « gilets » jaunes et bleus, nous avons voulu faire apparaître le terme « observateur ». Très vite, les créateurs et créatrices de l'Observatoire ont voulu aussi nommer observatrices. Comme souvent, ce sont des argumentations techniques qui s'opposaient à cette co-apparition, et ici la difficulté de faire apparaître tant de lettres sur les gilets. S'est alors imposé le terme d'observateur-e. Ce néologisme, sous forme de clin d'œil, a été de suite adopté par tous et toutes. (Premier rapport P. 18)

A ce jour, il n'y a pas encore unicité dans les méthodes d'écriture pour les termes observateurs et observatrices au sein des différents Observatoires en France.

¹ Le téléchargement de ce rapport peut se faire sur le site des archives ouvertes du CNRS en utilisant le lien suivant : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02103935>

² <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03207613>

1 - L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières - De brefs rappels

L'OPP a été initié durant l'automne 2016 et l'hiver 2017, après mûres réflexions, par des militant-es de la **fondation Copernic** et de la **Ligue des Droits de l'Homme** – LDH, rejoints quelques mois après par des syndicalistes du **Syndicat des Avocats de France** – SAF. La création de cet observatoire faisait suite aux constats effectués par ces militant-es durant les manifestations de rue qui, en 2014, avaient suivi la mort, suite à un jet de grenade par un gendarme, de Rémi Fraisse à Sivens dans le Tarn mais aussi lors des mobilisations sociales du printemps 2016 contre la loi « Travail »³. L'ampleur des dispositifs policiers mis en place et les pratiques de policier-es durant ces manifestations étaient inquiétantes et généraient une véritable militarisation des espaces publics. La manifestation du 17 décembre 2016 des opposants à la construction du « méga-centre » commercial Val Tolosa à Plaisance-du-Touch, manifestation « familiale et bon-enfant » de quelques centaines de personnes, avait donné lieu au déploiement d'un dispositif de « maintien de l'ordre » totalement disproportionné : canon à eau et grilles anti-émeutes déployés rue de Metz, CRS équipés, équipages de la BAC motorisés, centre-ville totalement « bouclé » par le dispositif policier. Les constats effectués ce jour-là par les militant-es présent-es ont été le point de bascule qui a conduit à **mettre en œuvre le projet d'observatoire dont la création a été officialisée par un communiqué de la LDH et de la fondation Copernic, daté du 4 mars 2017**, après un nouveau déploiement policier disproportionné lors de la manifestation, déclarée, du 25 février 2017 « *Contre le racisme, les violences policières, pour Théo, Adama et les autres victimes* ».

Ce communiqué annonçait « *la création d'un Observatoire des pratiques policières dont l'objectif est le recensement des violences et l'analyse des pratiques de maintien de l'ordre concernant les mouvements sociaux* » et ajoutait : « *Une démocratie ne peut se passer du droit de manifester plein et entier ; aucun pouvoir ne peut s'affranchir de ce principe fondamental, garant des libertés d'expression. En tant que représentant-es d'associations, nous restons vigilant-es à l'égalité des droits concernant les manifestations dans l'espace public et l'expression de tous et toutes sans distinction* ».

Depuis lors, un certain nombre **d'autres observatoires ont vu le jour** (entre autres à Montpellier, Bordeaux, Nantes, Lille, Paris, Lyon, Seine-Saint-Denis, Poitou-Charentes), avec des configurations variables. Les observatoires **ont partagé leurs constats et analyses** à Montpellier en juin 2019, en visio-conférence en juin 2020, à Toulouse en octobre 2021 et à Paris en janvier 2023. Une rencontre inter-observatoires a été organisée à Angers durant cet automne 2023.

1.1 - Une démarche scientifique et engagée, transparente et publique

Un des fondements de la mise en place de l'OPP a été d'effectuer ses travaux d'observation et d'analyse dans le cadre d'une démarche rigoureuse, qualifiée de scientifique et engagée. C'est pourquoi il a été décidé de placer le travail des observateur-es dans un cadre bien défini à l'aide d'un chercheur rattaché au LISST – CNRS (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires – Centre National de la Recherche Scientifique) de l'université Jean Jaurès de Toulouse. Le premier rapport de l'OPP a été discuté dans ce laboratoire de recherche lors d'un séminaire le 19 avril 2019.

Le chercheur, par ailleurs militant à la Ligue des **droits de l'Homme** - LDH, a continué à participer à l'Observatoire en pratiquant une « observation participante » particulière intégrant autant l'OPP que, de manière plus large, les « observatoires citoyens »⁴. La présence du chercheur est un gage de loyauté **quant aux** informations fournies dans un univers médiatique où trop souvent les observateur-es sont accusé-es d'exagérations, voire de « créer les situations qui provoquent les violences policières » comme l'a dit un responsable syndical de la police toulousaine durant un « débat » avec un observateur lors d'une émission sur Sud Radio en mars 2023 (voir encart ci-dessous).

#Manifestations. "Charges policières", "coups de matraques" : Pascal Gassiot (@OPPtoulouse) dénonce des pratiques policières non-appropriées
La réponse de @DidierMARTINEZ : "Votre observatoire crée des situations car il a besoin d'exister !"
<https://t.co/fQqb19AVll> pic.twitter.com/E0gOBwa1BJ
— Sud Radio (@SudRadio) [March 23, 2023](#)

³ Voir le rapport de la commission d'enquête réalisé par la LdH de Toulouse : <https://www.ldh-france.org/rapport-commission-denquete-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-fraisse-sivens-octobre-2014/>

⁴ Voir ainsi pour les observatoires concomitants avec l'OPP

• 2019 : hal-02377141, v1 Daniel Welzer-Lang, Monique Langevine. *Violation des droits et maltraitance : Rapport de l'OFII de Toulouse*. [Rapport de recherche] Lisst-cers Cnrs, Ligue des droits de l'Homme, Etats Généraux des Migrations. 2019. (hal-02377141) 2019-11-23

• 2022 : Daniel Welzer-Lang & Émilie Fernandez (Dir), *L'hébergement en hôtel par le 115 à Toulouse : un cas d'indignité ? Rapport de l'Observatoire de l'Habitat Indigne*, Labex-SMS, Lisst-Cers CNRS, LdH, MdM, EGM31, Cercle des voisins, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03832859>

Mais, de sa place, il participe aussi à susciter un appel permanent à approfondir les analyses, ne pas se contenter des faits bruts, ni des vérités binaires. De fait, les observateur-es ont fait leurs pratiques sociologiques **d'objectivation des** subjectivités particulières qui traversent les observateur-es, chercheur compris. Les bribes d'auto-ethnographies de l'OPP en attestent, tout en renseignant les conditions sociales de production de nos données et analyses.

1.2 Un statut international d'observateur indépendant

Deuxième pilier de l'OPP, le statut d'observateur et d'observatrice indépendant.e. Un des acquis des coordinations des observatoires en France a été d'étayer juridiquement cette notion qui s'est imposée au cours des six années d'existence de l'OPP.

Précisons d'ailleurs que les observatoires ont défendu ce statut contre la volonté de certain-es préfet-es qui, comme à Sainte-Soline, ont voulu nier ce statut, du fait que la LDH avait contribué à créer l'Observatoire Charentais des Libertés Publiques en même temps que la section locale de la LDH appelait à la manifestation. La qualité d'observatrice et d'observateur est reconnue par le droit international au vu de sa mission pendant une manifestation et non par son appartenance à une association en tant que telle. Les autorités doivent reconnaître et garantir leur droit à la protection conféré par le droit international, en vertu notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques signé et ratifié par la France mais aussi par la Convention européenne des droits de l'Homme. Les observatoires respectent la « convention de Venise » sur les observateur-es internationaux indépendant-es.

Le Conseil d'État l'a rappelé dans sa décision du 10 juin 2021 sur le schéma national du maintien de l'ordre : ils doivent être considérés à l'instar des journalistes. Le tribunal administratif de Poitiers a d'ailleurs désavoué la démarche de la préfète dans sa décision attentatoire au droit international⁵.

1.3 Les protocoles d'observation

Les protocoles d'observation qui avaient été définis lors de la mise sur les rails de l'OPP ont évolué au fur et à mesure du travail d'observation **et ont abouti** à un cadrage du travail des observateur-es basé **sur la notion de « neutralité comportementale »**.

Au-delà de leur identification sur les abords des manifestations à l'aide de chasubles bicolores jaunes et bleues (qui font aujourd'hui partie du « paysage » des manifestations de rue à Toulouse), les observateur-es ont établi quelques règles auxquelles iels n'ont jamais dérogé ; et ceci quelles qu'aient été les situations. Ces règles ont été explicitées dans un **courrier adressé au préfet et au DDSP et rendu public le 25 septembre 2019**. Nous allons ici les rappeler :

- **les observateur-es ne s'intègrent pas dans les cortèges** ; ils/elles se positionnent aux abords de celui-ci (devant, sur les côtés ou derrière), côté forces de l'ordre ou côté manifestation selon les situations ;
- **les observateur-es ne scandent pas de slogans**, ne reprennent pas les chants ou toutes autres formes verbales de manifestation ;
- **les observateur-es sont obligatoirement revêtu-es de leur chasuble jaune et bleue**, clairement siglée au dos ;
- **les observateur-es n'invectivent jamais les policier-es** et n'insultent jamais policier-es et gendarmes ;
- **les observateur-es prennent de nombreuses notes, photos et vidéos qui leur servent à élaborer leurs comptes rendu d'observation** (datation horaire des photos et vidéos, localisation, enchaînement des faits) ;
- **les observateur-es signalent systématiquement leur présence** par courriel (adressé à des personnes nominativement identifiées à la préfecture et à la DDSP) **dans les 48 h précédant la manifestation concernée**.

1.4 La présence de l'OPP déclarée aux autorités

Il serait vain de rappeler ici l'ensemble des faits qui ont abouti à notre stabilisation dans le paysage toulousain ; du côté des autorités, comme du côté des mouvements sociaux et de la presse. Mais un événement est fondateur de notre identité et de notre mode de fonctionnement actuel.

En 2018, après quelques observations sans pression particulière durant les premiers mois, le ton a été donné le 22 mars 2018 lorsque des observateur-es ont été plusieurs fois pris-es à partie, puis gazé-es à l'aide d'un spray

⁵ Tribunal administratif de Poitiers, référé liberté (521-2 cja), 24/3/2023

lacrymogène, par des policier-es des BAC – Brigades Anti-Criminalité lors de l’observation des conditions de dispersion d’une manifestation syndicale qui s’était déroulée dans le calme, sans aucun incident.

Cette agression contre les observateur-es a conduit, sur proposition du Directeur départemental de la sécurité publique de l’époque, à une rencontre, le 31 mai 2018, avec le DDSP et la cheffe du Service des politiques de sécurité et de prévention de la préfecture ; rencontre lors de laquelle il a été décidé, d’un commun accord, que la présence des observateur-es serait systématiquement déclarée en préalable à toute observation des pratiques policières. A ce jour, depuis cette rencontre, 185 déclarations ont été envoyées en préfecture.

1.5 Les observateur-es pris-es à partie



Les observateur-es en position après avoir subi un jet de grenade ciblé – Boulevard Carnot à Toulouse – 17 novembre 2020

Le fait de déclarer leur présence n’a pas empêché le fait que les observateur-es aient été, et continuent à être, les cibles directes des policier-es à de multiples reprises, en particulier par les CDI, la BAC mais aussi les CRS.

Au-delà des insultes et menaces verbales (voir par ailleurs), **les observateur-es** ont été pris-es, en tant que tel-le-s, directement pour **cible par les policier-es et gendarmes 36 fois** depuis la création de l’Observatoire : **jets de grenades et tirs de LBD ciblés** (le dernier jet de grenade date du 8 février 2022), **gazages par aérosol, matraquages** (rarement), **coups de bouclier** (régulièrement dont dernièrement le 30 juin 2023), **bousculements volontaires, saisie, avec arrachage violent** comme durant l’été 2019 rue Saint-Rome, **des matériels de protection** (casques, lunettes)...

En termes sanitaires, à la date de rédaction du présent rapport et après avoir observé près de 220 manifestations de rue en bientôt sept ans, le bilan sanitaire est le suivant : **une quinzaine de blessé-es** dans les rangs des observateur-es (**dont 4 ont été évacués par la sécurité civile vers les urgences hospitalières**) et **une centaine de soins en situation** auprès des secouristes volontaires (principalement pour des intoxications au gaz lacrymogène).

1.6 Trouver sa place : la méthode d’observation

Il nous a fallu du temps pour « trouver notre place » dans les manifestations. Et cela, au sens propre, comme au sens figuré.

En dehors des déclarations liminaires (« ni du côté de la police, ni du côté des manifestant-es »), où se placer pour l’observation des pratiques policières ? Et cela d’autant plus quand des affrontements ont lieu, quand les policier-es chargent, quand l’espace est saturé de gaz lacrymogènes ? Habitus de manifestant-e et habitus d’observateur-e sont à l’opposé. Là où nous nous retirerions, si possible dans le calme, du théâtre des affrontements si nous étions manifestant-es, le fait d’être observateur-es nous amène à nous en distinguer clairement et à nous positionner, comme les journalistes, à proximité des policier-es et gendarmes afin de pouvoir observer au plus près les pratiques policières.

Tout.e nouvel.e observateur.e peut alors décrire la peur que cela génère lors de charges des policier-es ! Surtout que certaines fois, les policier-es profitent de ces charges pour violenter les observateur-es (jets de grenades « ciblés », coups de matraques...). Cette possibilité d’être pris-e à partie par la police reste inscrite dans la mémoire collective de l’OPP.

La question peut d'ailleurs aussi être posée quand ce sont certain-es manifestant-es qui jettent des projectiles sur les policier-es . Certain.e.s observateur-es peuvent décrire leur ressenti quand les projectiles de tous types passent près de leur tête ; voire même être victime d'un jet de bouteille sur la nuque , ceci à la grande joie des policier-es des CDI (ricanements et commentaires satisfaits de certains d'entre eux) comme cela a été le cas pour un observateur place Wilson en 2019.

1.7 Observer quoi ? L'illusion de « l'observation totale »

Nous n'observons pas tout ! L'observation totale et complète est un leurre. Nos comptes rendus réalisés dans les heures et les jours suivant chaque manifestation et, à de très rares exceptions, restés confidentiels, sont souvent un peu lacunaires et incomplets (au sens où nous ne pouvons tout observer durant une manifestation). Ils nous servent à rédiger nos rapports. Nous ne décrivons que ce que nous constatons. Parfois, mais c'est assez rare, nous y ajoutons des informations données par des tiers, non-observateur.e.s ; mais nous le mentionnons alors. Nous illustrons très souvent notre propos de photos et/ou d'images extraites de nos enregistrements vidéo. Et ceci même si le rapport reste interne à l'OPP.

L'organisation de l'observation avec un petit groupe d'observateur.e.s en tête, un autre en fin de cortège, et si le nombre de membres de l'OPP présent.e.s le permet, un autre groupe au milieu, ne permet jamais de tout observer. Nous essayons de nous « focaliser », de nous concentrer, sur les éléments saillants qui prennent du sens dans l'analyse du déroulé de la manifestation et des interactions police/manifestant-es. Au départ, nous avons adopté une grille d'observation forgée par le chercheur du laboratoire du CNRS : nombre de policier-es , types de FDO (forces de l'ordre) : CSI, CDI, CRS, gendarmes mobiles..., armes présentes, parcours de la manifestation, incidents observés, etc.

Puis la grille d'observation a évolué à partir de nos pratiques d'observations et de notre auto-formation. Notre démarche a toujours été et reste empirique. Plusieurs d'entre-nous sont d'ailleurs devenu-es expert-es en matériel de maintien de l'ordre, analyses des armes de guerre présentes et des grenades utilisées. Après près de 220 manifestations observées et analysées depuis mars 2017, le niveau d'expertise et d'expérience des observateur-es a notablement augmenté.

Très vite, nous avons ajouté à nos observations **celles portant sur** les attitudes et humeurs des manifestant-es. Ceci afin de pouvoir déterminer, autant que faire se peut, si l'usage de la force et de l'armement des policier-es et gendarmes est proportionné ou pas au regard du déroulé de la manifestation, ce qui suppose de documenter l'interaction entre police et manifestant-es ; et donc de mentionner, aussi, les pratiques des manifestant-es. C'est ainsi que le premier rapport de l'observatoire décrivait compositions et dynamiques des manifestations des Gilets Jaunes. Ces observations des actions de certains manifestant-es sont d'autant plus importantes que régulièrement il nous est opposé les « bouteilles d'acide » qui seraient lancées contre les FDO ; bouteilles d'acide que nous n'avons jamais vues et qui appartiennent de plein droit aux légendes urbaines distillées par certain.e.s pour décrédibiliser les manifestant-es et les transformer en (nouveaux) terroristes. En plus de six années d'observations et donc des milliers d'heures de présence sur le terrain, nous avons observé une seule fois un jet de cocktail Molotov en direction des policier-es (cf. notre rapport d'avril 2019) ; ceci donc bien loin des communications diverses sur le sujet. Bref, nous essayons de faire notre travail d'observation le plus consciencieusement possible.

D'autres indicateurs nous permettent nos analyses : les observateur-es eux-mêmes et elles-mêmes.

1.8 Les observateur-es comme « thermomètres » de la question sociale

Le terme « d'observateur.e indépendant.e » est trompeur. Il pourrait laisser penser pour des béotien-nes des observateur-es neutres, sans émotion, agissant comme des « machines » selon des règles et une déontologie forgée par « on-ne-sait-qui ».

Heureusement il n'en est rien. observateur-es , mais aussi policier-es , gendarmes, avocat-es, magistrat-es, journalistes... sont des êtres à part entière.

Et tout point de vue exprimé sur une manifestation est situé de la place de la personne qui l'émet. Il n'est jamais inutile de rappeler cette règle sociologique basique.

De plus, forgé par des militant.e.s de la LDH, de la Fondation Copernic, composé d'un nombre importants de personnes ayant dépassé la cinquantaine et d'autres plus jeunes lié.e.s aux nouveaux mouvements sociaux, l'OPP et les observateur-es sont aussi des mémoires des luttes précédentes.

D'expérience, nous avons collectivement, et souvent inconsciemment, pris l'habitude de faire attention au ressenti des observateur-es . Les ressentis, dont nous facilitons l'expression, sont souvent des condensés d'analyses non encore formulés. Pour le dire autrement, les observateur-es sont aussi des « thermomètres » de la question sociale. C'est ainsi qu'avant même la première manifestation des Gilets Jaunes (le 17 novembre 2018), et à l'opposé de ceux et celles qui n'y voyaient qu'un rassemblement de gens égarés, influencés par l'extrême

droite, des membres de l'OPP évoquaient la possible naissance d'un curieux mouvement social. Et sont parti.e.s observer, sans chasuble, les premiers rassemblements et manifestations.

Un autre exemple, plus récent, est lié à Sainte-Soline où un des créateurs de l'OPP, assis sur un muret, sur le chemin du retour de la manifestation qui avait vu plusieurs centaines de blessé-es, décrivait ses impressions. Il y mentionnait sa colère devant tant de violences subies par les manifestant-es ; mais aussi sa « joie » de regarder se disperser avec dignité et fierté, quelques fois en chantant, ces manifestant-es qui venaient d'être soumis-es pendant plusieurs heures à une violence extrême des militaires de la gendarmerie. Lui, militant à l'expérience certaine, faisait très logiquement le lien avec Malville, la manifestation de juillet 1977 contre le réacteur nucléaire Superphénix.

« Et puis, d'un coup, les premiers bruits sourds et des petits panaches blancs au sol. « Putain, ils utilisent des grenades offensives ». Je flippe. Immédiatement, les images de Malville me remontent en tête. Malville avec ses dizaines de grenades offensives qui avaient pris les manifestant-es par surprise et provoqué ce que l'on sait. Les images de ce 31 juillet 1977 m'ont hanté pendant des années, des décennies même. Et le souvenir d'avoir, à l'époque, secouru un manifestant, Michel Grandjean (pour ne pas oublier son nom), avec le pied sectionné en deux (il ne tenait plus que par la semelle de la chaussure, avec le sang qui « gicle » sur le sol) est à jamais gravé dans ma mémoire, dans ma mémoire visuelle et émotionnelle. A vrai dire, j'avais Malville en tête quand nous avons décidé de venir observer à Sainte-Soline. Mais, comme une sorte de truc lointain mais encore un peu « tiède » quand même... »

Pour l'OPP, les impressions et ressentis ne sont pas à réserver à un quelconque cabinet de psychanalyste. Ce sont aussi des matériaux qui nous renseignent sur les mémoires intériorisées des luttes précédentes, sur « l'ambiance », ces éléments de contexte et de décor (cf. l'encadré page suivante), si difficiles à décrire pour qui n'est pas poète.

Cette posture épistémologique distingue aussi l'OPP d'autres observatoires des pratiques policières et des libertés publiques plus centrés sur des analyses juridiques. Celles-ci, certes nécessaires et très utiles dans la défense des droits⁶, à force de vouloir se présenter comme objectives, comme l'y invite le paradigme du droit lui-même, peuvent apparaître froides aux personnes non-rompues aux usages juridiques. Pourtant, nous allons le voir, c'est bien la diversité des observatoires qui en fonde la richesse.

⁶ Voir ainsi les « Points Droits » réalisés par l'Observatoire Parisien des Libertés Publiques <https://www.ldh-france.org/observatoires-des-pratiques-policieres-agir-pour-la-defense-des-libertes-publiques/>

Manifestation ou spectacle ? Du théâtre de boulevards... ?

Cette ambiance est un peu surprenante. Il y a des blacks bloc - BB (ou du moins des personnes avec le dress code BB – voir photo ci-dessous) qui s'agitent, qui font des barricades symboliques avec, par exemple, des jardinières mises en travers de la route (les barricades de la Commune ou bien celles de mai 68 semblent bien loin...), qui cassent le mobilier urbain et/ou y mettent le feu. En face, il y a les CRS, équipés et presque « peinards », qui font du sur-place puis avancent un peu avec le canon à eau qui crache un jet de temps en temps. Sur les trottoirs, il y a tout un mélange des genres : des passants, plus ou moins apeurés, des manifestant-es qui trainent un peu avant de partir, qui regardent ce qui se passe et beaucoup, énormément, de personnes qui filment ou photographient... Une jeune femme, sans casque mais avec un masque à gaz de chantier, passe devant les CRS, prend la pause et puis s'en va nonchalamment... Il y a aussi des badauds qui badent..., des « supporters » des BB qui vocifèrent, qui crient, qui s'indignent (« assassins » crient-ils aux CRS qui en ont vu et entendu d'autres...). Et qui filment. Et quand les CRS, protégés par leurs protections aux épaules et aux articulations, leurs boucliers et leurs casques, prennent une volée de projectiles en s'approchant de la « barricade » de jardinières, ça hurle, presque de joie, sur les trottoirs ; il ne manque que les applaudissements...

Ce n'est même pas de l'émeute, encore moins une insurrection... C'est un spectacle ! Et les spectateurs donnent de la voix.

Cette impression de spectacle (une sorte de théâtre de boulevard(s) - les décors sont de Jean-Claude Decaux et les costumes de Gérald Darmanin...) ne doit pas faire oublier l'asymétrie des moyens employés. D'un côté, des policiers dotés d'un armement impressionnant et potentiellement létal et, de l'autre côté, des manifestant-es, largement passifs (mais pas de la voix...) pour la grande majorité d'entre eux ; et pour ceux qui le sont moins, ils sont « armés » de débris de mobilier urbain, de projectiles divers (bouteilles, morceaux de matériaux divers, palets de grenades lacrymogènes). Pas même un cocktail Molotov... Et il ne faut pas oublier que la police blesse, gravement dans certains cas, avec cet armement utilisé avec plus ou moins de retenue. En particulier par l'utilisation de grenades explosives employées comme armes offensives (les jets de GMD documentés dans les derniers rapports de l'OPP le prouvent sans contestation possible).

La répétition des scènes décrites ces dernières semaines dans les comptes rendus d'observation (entre Compans et Jean Jaurès) crée une forme d'accoutumance mais souligne aussi le côté un peu dérisoire de ce que nous observons. C'est toujours un peu la même chose : le mobilier urbain détruit, les distributeurs de billets et les vitrines de banques ou d'agences immobilières brisées à coup de marteau, des poubelles en feu et quelques dizaines de personnes au dress code Black Bloc, avec ou sans parapluie, qui s'agitent... Vainement. Il n'y a pas d'objectif stratégique, pas de cibles autres que symboliques à la violence (relative) des manifestant-es. Le pouvoir peut dormir tranquille... Tout comme les CRS qui, ce premier mai, semblaient dans la routine et avaient sans doute vite compris que ce qui se passait ce jour-là à Toulouse était bien loin d'une insurrection... Quelques coups de bouclier ont fait l'affaire !

Ce côté dérisoire ressenti pendant et après les observations de ce mois d'avril 2023 à Toulouse en rédigeant les comptes rendus d'observation, ne peut qu'entrer en résonance avec ce qui s'est passé à Sainte-Soline ; et qui doit ne pas nous faire oublier que, si un jour les manifestant-es de Toulouse basculaient vers de nouvelles cibles et avec d'autres moyens, les policiers et gendarmes seront alors là, « armés jusqu'aux dents ». Et que seul le nombre pourrait éventuellement faire basculer les choses... Nous en sommes bien loin.



Le dress code du printemps 2023. Ces manifestant-es (?) ne sont pas au contact alors que ça pète derrière. C'est la pause « clope » ?

1.9 La méthode de travail de l'Observatoire

Malgré une actualité malheureusement très chargée en termes de pratiques et de violences policières (la mort de Nahel⁷ et les révoltes sociales qui ont suivi avec leur « cortège » de personnes blessées et mutilées⁸ — voir l'encart dédié page suivante), nous ne traiterons, dans le présent rapport, comme dans les deux qui l'ont précédé, que des pratiques policières dans le cadre des manifestations de rue.

Une « simple » et principale raison à cela : la démarche scientifique que nous mettons en œuvre depuis la création de l'OPP. La méthodologie de notre travail d'analyse repose, avant tout, mais pas seulement, sur une démarche empirique. Nous parlons et écrivons sur la base de ce que nous avons constaté, sur le terrain en particulier. Mais notre travail n'est pas uniquement empirique (nous ne parlons pas uniquement de ce que nous avons observé), il est aussi analytique et dialectique. Le regard que les observateur·es posent sur le déroulé des manifestations de rue à Toulouse a évolué au fil du temps et peut-être schématisé de la manière suivante : observations/constats → décryptage et analyse → observations/constats → décryptage et analyse... Ce mouvement, circulaire, peut être qualifié dialectique car le regard porté par les observateur·es est modifié (enrichi en fait) par le retour d'expérience et par les analyses issues des observations elle-même dans un mouvement permanent d'allers-retours. Cela permet aussi d'appréhender les invariants...

Un exemple : la manifestation intersyndicale du 28 mars 2023 à Toulouse.

Lors de cette manifestation (cf. le compte rendu d'observation joint en annexe du présent rapport), les observateur·es ont constaté, arrivés au tiers du parcours (départ Saint-Cyprien / arrivée Jean Jaurès), la présence d'un important dispositif policier (une douzaine de fourgons de gendarmerie avec un canon à eau des CRS) le long du boulevard Leclerc (boulevard qui donne sur le boulevard Lascrosses). Jamais depuis la création de l'observatoire et plus de 200 manifestations observées, les observateur·es n'avaient constaté la présence d'un dispositif policier de cette nature et de cette ampleur à cet endroit-là. Au journaliste de FR3 qui accompagnait ce jour-là une équipe de l'OPP⁹, nous avons fait remarquer qu'il allait, de toute « évidence » au vu de cette présence policière importante à cet endroit « inhabituel », se passer quelque chose. Celui-ci a regardé les observateur·es d'un air plutôt « sceptique », la manifestation étant à ce moment-là et à cet endroit-là tout à fait calme. Puis, comme anticipé, quelques toutes petites minutes après, les observateur·es (et le journaliste) allaient assister à 16h09 à une irruption des gendarmes et du canon à eau dans la manifestation en générant ainsi le début d'affrontements qui allaient durer jusqu'à 21h. Nulle divination dans la prévision des observateur·es mais la conjugaison de plusieurs faits et analyses : présence d'un important dispositif policier, avec des gendarmes « sur le pied de guerre », présence d'un véhicule de la police nationale et d'un OPJ avec son brassard et son mégaphone à un endroit totalement inhabituel. Le tout sur fond d'annonces préalables par la préfecture et dans un contexte national où, depuis la mi-mars, partout en France, les dispositifs policiers se resserraient et utilisaient de plus en plus la force. Ceci dans le but, largement décrypté par ailleurs, de discréditer le mouvement social sur la réforme des retraites en créant des situations propices aux affrontements pour bénéficier en retour d'une couverture médiatique de ceux-ci destinée à faire passer au second plan le passage en force gouvernemental de la réforme elle-même... Observations/constats → décryptage/analyse, voilà la méthode.

Le fait que l'OPP ne traite pas, directement, des violences policières autres que celles constatées durant les manifestations de rue est donc la conséquence de notre démarche telle que nous venons de la décrire. Les violences de la police, dans les quartiers populaires par exemple (largement documentées aujourd'hui) ou bien lors d'interventions sur la voie publique (le traitement des désormais devenus « célèbres » refus d'obtempérer ont conduit à la mort de nombreuses personnes en France) ne peuvent être traitées par l'OPP car les observateur·es ne sont pas présent·es au moment des faits. L'observation directe des faits étant à la base de notre méthodologie, nous ne pouvons donc traiter ce type de violences policières.

L'OPP s'est aussi interrogé, quasiment dès sa création, sur la question des pratiques policières dans les quartiers populaires (et les observateur·es sont encore régulièrement interpellé·es à ce sujet). Pour arriver, *in fine*, au constat que l'observatoire n'est pas « outillé » pour procéder à ce type d'observations qui demande une présence quasi-continue sur site. C'est déjà très « lourd » d'observer une à deux manifestations par semaine au regard du vivier d'observateur·es (une petite vingtaine, tous bénévoles) et il est au-delà de nos moyens d'en faire plus... On pourrait nous objecter que nous pourrions aller observer durant les périodes de tensions et d'affrontements comme celles qui ont suivi la mort de Nahel. Nous sommes alors confrontés à notre légitimité à le faire et à la possibilité même de le faire au regard des réactions possibles de certains acteurs de ces affrontements. Pour mémoire, nous avons vu notre légitimité à observer les manifestations toulousaines

⁷ Au-delà de la mort de Nahel, ce sont plusieurs personnes qui ont été tuées par des policiers lors de « refus d'obtempérer » ces dernières années

⁸ <https://basta.media/le-nombre-de-morts-liees-a-une-intervention-policiere-a-atteint-un-pic-en-2021>

⁹ https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/violences-en-manifestation-documenter-sans-juger-la-difficile-mission-de-l-observatoire-des-pratiques-policieres-a-toulouse-2742494.html?fbclid=IwAR3rBXk3KIRXdRYQ08dqSmokPbbMIZ9bz2-a_bobqDT_QnqtObdrpc65cPQ

reconnue par tous et toutes les manifestant-es au bout de plusieurs mois (quasiment deux ans). Nous avons encore le souvenir de rapports, pour le moins tendus, avec certains manifestant-es qui nous soupçonnaient, au vu par exemple des nombreuses prises de photos et de vidéos que nous effectuions, d'être plus ou moins « de mèche » avec la police... Et à chaque nouvelle mobilisation générant de nouvelles typologies de manifestant-es (les anti-pass, par exemple, après les Gilets Jaunes), nous devons, plus ou moins, « refaire nos preuves »... On voit donc bien que la question de l'observation des pratiques policières dans les quartiers populaires reste encore difficilement **réalisable** même si cela semble souhaitable.

1.10 A quoi servent les photos et vidéos prises par les observateur-es ?

Il convient en préalable de bien prendre en compte l'impact de la généralisation, en quelques toutes petites années, de la possession d'appareils numériques portables par la quasi-totalité de la population. Devenu un vecteur central du lien social, le smartphone permet d'accéder, en temps réel et de manière que l'on pourrait qualifier de débridée (pour le meilleur comme pour le pire...) à des informations de toutes natures. Au-delà de cette fonction « communicationnelle », ces appareils numériques portables sont dotés de systèmes de prises de vue et d'enregistrement sonores souvent très performants (surtout pour la photographie et les vidéos). Et, pour le sujet qui nous occupe, cette capacité à photographier et à filmer partout, sur tous les terrains et de manière très simple, a révolutionné les rapports entre police et citoyen-nés ; les vidéos particulièrement. Les dérives policières, en particulier l'usage excessif de la force et l'utilisation inappropriée (c'est un euphémisme) des armes de services par certains policier-es, qui sont aujourd'hui au centre de l'actualité (comme la mort de Nahel, tué par un policier lors d'un contrôle routier), n'auraient été traitées, il y a quelques années encore, que sur la base des déclarations des policier-es eux-mêmes, avec toutes les possibilités de réécriture des faits souvent constatées. Ce temps-là est révolu. Non que tous les excès policier-es soient aujourd'hui filmés mais parce le fait que ce soit régulièrement le cas change la donne.

L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières s'est logiquement inséré dans ce mouvement de fond et a fait, dès sa création, de la prise de photos et vidéos un outil essentiel de son activité, non seulement pour l'observation in situ des manifestations de rue mais aussi pour effectuer ses décryptages et analyses post-observation. La prise de vidéo à l'aide de smartphones est spécialement bien adaptée au travail de l'OPP car, hormis la portabilité du matériel (le smartphone permet de filmer et de communiquer entre observateur-es avec le même matériel), les vidéos sont un bon outil de témoignage et d'analyse dans le sens où cela permet d'extraire des images qui illustrent nos constats et analyses tout en ayant la trace de ce qui se passe avant et après l'image mise en avant ; et de couper court ainsi au « discours » habituel sur « les images sorties de leur contexte ».

Pensée dans une logique de documentation des observations de l'OPP et de preuve de la véracité des constats effectués sur le terrain, la prise photos et vidéos s'est aussi avérée être un outil de témoignage dans le cas de poursuites judiciaires contre des personnes présentes dans le champ d'observation de l'OPP mais aussi dans le cadre des plaintes déposées par les observateur-es eux-mêmes suite aux violences exercées sur elles et eux par des policier-es. L'OPP a plusieurs fois été sollicité par des avocat-es de personnes poursuivies, et même de personnes ayant porté plainte contre la police, pour la mise à disposition de nos comptes rendus d'observation mais aussi pour celle de nos vidéos. C'est, par exemple, une vidéo de l'OPP qui a contribué à la relaxe en appel ce printemps 2023 (quatre années après les faits...) d'une manifestante poursuivie, entre autres, pour « *violences avec menace ou usage d'une arme, de provocation à la commission d'atteintes volontaires à l'intégrité de la personne et d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique* ».

Un dernier point à ce sujet. Certains policier-es ne supportent toujours pas le fait que les dispositifs dont ils font partie et les actions de ceux-ci soient filmés ; et le font encore vertement savoir aux observateur-es. Reconnaissons quand même que le temps où les policier-es donnaient des coups de matraques sur nos appareils de prise de vues semble, heureusement, révolu. Mais il est encore, très régulièrement, reproché aux observateur-es de ne filmer que les actions des policier-es et gendarmes et pas celles des manifestant-es. Ce qui est inexact. Constatons d'abord qu'il n'y a pas besoin des observateur-es pour filmer les manifestant-es et documenter les actions de certains d'entre eux car l'espace public est largement couvert par le système de vidéosurveillance de la ville de Toulouse ainsi que par les caméras (embarquées, portables ou sous forme de caméras-piétons – certains policier-es utilisent même des smartphones) dont les policier-es et gendarmes sont largement dotés. On peut aussi évoquer le survol des manifestations par des hélicoptères, des drones voire même par un avion de la PAF en ce printemps 2023... Ensuite, les observateur-es filment régulièrement les cortèges et groupes de manifestant-es pour, tout simplement, prendre la mesure de la pertinence ou non de l'utilisation de la force et/ou des armes par les policier-es et gendarmes ainsi que de la proportionnalité dans l'usage de celles-ci au regard des menaces qui pèseraient sur leur intégrité physique. Et comme nous le documentons dans le présent rapport, l'utilisation de l'armement des policier-es et gendarmes est très souvent disproportionnée. Et peut même, dans certains cas, être considérée comme illégale.

L'ensemble des photos et vidéos qui illustrent les deux versions du rapport (version papier et version numérique) ont été prises par des non professionnel.le.s du reportage, avec du matériel « basique » : smartphones, appareils

photos courants. Elles ont été, de plus, prises sur le vif, dans l'action. Tout ceci donne des documents de qualité très souvent moyenne, voire médiocre dans certains cas, mais qui ont le mérite de restituer ce que nous avons observé de manière brute, sans biais (esthétique par exemple). À de rares exceptions près, qui sont alors signalées, aucune retouche n'a été faite. La qualité moyenne de certaines images tient aussi au fait que celles-ci sont extraites de séquences vidéo. Les logiciels utilisés pour cette extraction sont de facture courante et ne sont donc pas des logiciels professionnels. Il est avant tout question pour nous de témoigner, de restituer et de contextualiser au mieux ce que nous avons, souvent de près, observé.

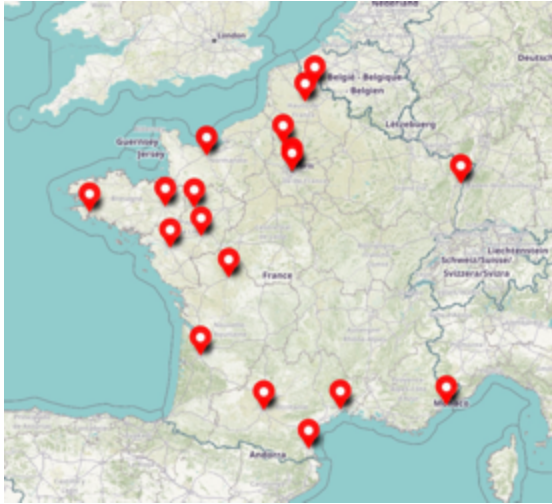
1.11 Les extraits des notes des observateur·es

Nous avons, comme pour les deux précédents rapports de 2019 et 2021 largement utilisé les comptes rendus écrits par les observateur·es après les manifestations ; en général dans les 72h qui suivent. Volontairement, en dehors de corrections orthographiques, nous n'avons pas modifié ces extraits, dont les styles différents reflètent la diversité des membres de l'Observatoire.

2 - Un réseau d'observatoires en France

Suite à la création de l'OPP mars 2017, plusieurs observatoires des libertés publiques et/ou des pratiques policières existent aujourd'hui en France : Angers, Bordeaux, Caen, Corrèze, Lille, Montpellier, Rennes, Nantes, Nice, Paris, Perpignan, la Seine-Saint-Denis, Poitou-Charentes.

D'autres sont en gestation comme à Albi ou bien encore à Tarbes.



Parfois initiés par la seule LDH comme à Paris, dans d'autres villes par la LdH et le SAF ou bien comme à Toulouse, la LdH, la Fondation Copernic et le SAF, les fondateurs et fondatrices des observatoires sont divers.

A Nantes, l'Observatoire Nantais des Libertés est créé par l'Association Républicaine des Anciens Combattants, Attac, Droit au logement, France Palestine Solidarité, Ligue de l'Enseignement, Fédération des Amicales Laïques, Ligue des droits de l'Homme, Maison des Citoyens du Monde, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, Syndicat de la Médecine Générale, Syndicat des Avocats de France, Tissé Métisse l'Association.

A Rennes, l'Observatoire Rennais des Libertés Publiques a été fondé par la FSU, Attac, le SAF, La LDH, Solidaires, La libre Pensée.

A Bordeaux, l'Observatoire Girondin des Libertés Publiques a été créé par la transformation de l'ancien Collectif girondin sur l'état d'urgence. Il a été créé par : C.L.A.P. 33, FSU 33, Greenpeace Bordeaux, Libre pensée Gironde, Ligue des droits de l'Homme Gironde, SAF 33, ASSO Solidaires 33, Union Juive Française pour la Paix Aquitaine, ACI Gironde.

Chaque observatoire est lié à l'histoire locale des luttes sociales. Ils ont, en commun, la volonté de constater les atteintes aux droits, notamment le droit de manifester, et de documenter les violences policières durant les manifestations.

Deux faits marquent la courte histoire de ces observatoires :

- Camille Halut, membre d'un Observatoire des libertés publiques – la Legal Team de la LDH Montpellier – a été poursuivie pénalement en 2019 pour son activité en matière de défense des droits fondamentaux ([lire l'appel de son comité de soutien](#) pour en savoir plus). Elle a été complètement relaxée des charges portées contre elle. Une décision qui marque l'échec d'une stratégie d'intimidation et de dissuasion organisée par le ministère de l'Intérieur contre ces missions citoyennes qui détaillent les pratiques des forces de l'ordre.
- Les Observatoires des pratiques policières ont été distingués en 2021 par le Prix de la fierté civique du Forum civique européen.

CIVIC PRIDE AWARD WINNERS ANNOUNCED: RECL

Accueil / Campaign / Civic Pride Award Winners Announced:...



We are delighted to announce the winners of our Civic Pride Awards for 2021!

2.1 L'inter-observatoire est né à Sainte-Soline

Dans son exposé du refus de recevoir la déclaration de présence de l'Observatoire Poitou Charentes des Libertés Publiques et des Pratiques Policières, la préfète des Deux-Sèvres explicitait :

« que ni sa charte constitutive, ni sa charte de déontologie n'ont été produites, et que le nombre de ses membres n'était pas connu ».

Les arguments mentionnés montrent, s'il fallait s'en convaincre, que nous sommes à un moment particulier, un moment de normalisation, en France, des Observatoires des pratiques policières et/ou des libertés publiques. Dans la mesure où, à Toulouse, tout en étant un observatoire actif, nous n'avons ni charte constitutive, ni charte de déontologie, ni carte d'adhésion— et que cela nous convient fort bien — il n'est donc pas inutile de faire un focus sur les diversités des observatoires et leurs fonctionnements.

La manifestation de Sainte-Soline, où la présence d'observateur-es avait été souhaitée par les organisateurs et organisatrices, a permis qu'une première observation nationale inter-observatoires ait lieu.

En dehors des rencontres nationales (Paris, Montpellier, Toulouse...), durant lesquelles nous avons pu échanger sur les principes d'observation, et de l'avis unanime des personnes présentes à Melle et ses environs, cette première pratique commune a fondé l'inter-observatoire en actes. A cette occasion, plusieurs débats sont apparus qui nous semblent intéressants à discuter, notamment pour les observatoires débutants et/ou en création.

Avec cette création est aussi apparue l'intérêt de mettre en place un outil pour l'observation : le back-office.

Déjà expérimenté lors de certaines manifestations à Toulouse et, plus récemment, lors des manifestations contre le projet d'autoroute A69 entre Toulouse et Castres, le back-office est une structure technique et politique.

Le back-office - Structure technique

En suivant différents fils d'infos continus, en ayant une personne relais par équipe d'observateur.e.s, la (ou les) personne qui coordonne le back-office distribue les informations, sert de relais entre les équipes et peut orienter vers telle ou telle observation. Cela nous a été particulièrement utile lors de la manifestation contre les méga-bassines pour faire constater, *in vivo*, le blocage des secours par les autorités et documenter le fait que la zone où était allongé Serge, manifestant avec le pronostic vital engagé, était « calme, en dehors des affrontements ».

Deux avocates avaient été déléguées par la LDH pour assister observateurs et observatrices en cas de problème. Elles ont été intégrées au back-office avec un troisième collègue/observateur. Comme l'ont aussi été des militant.e.s de la LDH de Poitou-Charentes pour une assistance technique (et géographique).

Toulouse et Paris étaient rompus aux techniques de recueil de justificatifs des observateur-es en cas de problèmes judiciaires. Mais là où l'Observatoire de Paris demandait essentiellement les garanties de représentation (en particulier des preuves de revenus et une attestation de résidence, pour éviter des gardes à vue lors de contrôles), nous y avons ajouté, pour les observateur-es toulousains, « la personne de confiance ». En effet, qui prévenir en cas d'arrestation, ou en cas de blessure et transfert à l'hôpital ?

Plus tard, lors de l'observation des manifestations contre l'autoroute A69 à Vendine et Saix (département du Tarn), au vu des inquiétudes des proches des observateur-es lors des affrontements de Sainte-Soline, nous avons commencé à créer une liste (provisoire) pour les prévenir en cas de problèmes, et/ou les rassurer. Les messages indiquant les débuts et fin d'observation ont été très appréciés. Cette pratique sera reconduite.

Le back-office - Structure politique

Quand devant les blocages de secours lors de la manifestation de Sainte-Soline (dont on n'arrivait pas à identifier les causes exactes, si ce n'est qu'il fallait s'adresser à la préfecture¹⁰ pour joindre « Le commandement »), nous avons pris l'initiative d'interpeller la préfète via un communiqué publié à 16H28 par le canal de la LDH : « *Madame la préfète des Deux-Sèvres, laissez passer les secours d'urgence !* »

Autant les discussions pré-observation entre observatoires avaient quelque peu mis en doute les initiatives possibles sans l'accord de toutes les organisations qui soutenaient les observatoires, autant, au vu de la situation empirique, la rédaction et la diffusion d'un communiqué en pleine manifestation se sont imposées comme une évidence politique. Transmis avant diffusion et pour approbation à l'ensemble des équipes d'observateur.e.s — qui étaient, il est vrai, au milieu des gaz lacrymogènes — il n'a provoqué aucune critique.

Ce sont ces pratiques inter-observatoires communes qui nous font écrire que l'inter-observatoire était né. Par-delà les diversités de regards, les pratiques communes en attestent.

2.2 Ce qui est commun aux différents observatoires : visibilité et neutralité comportementale

La visibilité des observateur-es

Les choix volontaires et conscients des observateurs et observatrices d'être visibles, comme la référence à la convention de Venise sur les observateurs internationaux indépendants pour asseoir juridiquement les Observatoires, expliquent les chasubles ; blanches et signées LDH dans certaines villes, bleues et jaunes et signées des fondateurs, dont la LDH, dans d'autres villes comme Toulouse et Montpellier.

Certains observatoires ont fait d'autres choix. Dans la mesure où chaque citoyen-ne peut, ou devrait pouvoir, être observateur ou observatrice des pratiques policières, certain.e.s préfèrent rester dans l'anonymat. A ce jour la

¹⁰ Voir ainsi les propos du SAMU à la demande d'intervention pour des cas d'urgences absolues :

MEDECIN : *OK, est ce que... voila alors moi je suis avec des observateurs de la ligue des droits de l'homme qui disent que leurs observateurs sur place disent que c'est calme depuis 30 minutes et que donc il est possible d'intervenir*

SAMU : *Je suis d'accord avec vous vous n'êtes pas le premier à nous le dire le problème c'est que c'est à l'appréciation des forces de l'ordre **et qu'on est sous un commandement** qui n'est pas nous et donc pour l'instant on a ordre de rassembler les victimes au niveau ... [...]*

MEDECIN : *OK, alors, la ligue des droits de l'homme me demande, est ce que vous avez un contact **au niveau du commandement** à transmettre à la ligue des droits de l'homme pour qu'on puisse intervenir..., pour qu'elle puisse... ?*

SAMU : *Négatif, négatif...*

[...] AVOCATE : *Vous avez interdiction d'intervenir ? Vous confirmez que vous avez interdiction d'intervenir ?*

SAMU : *On n'a pas l'autorisation d'envoyer des secours sur place car c'est considéré comme étant dangereux sur place*

[...] AVOCATE : *Vous n'avez pas autorisation des forces de l'ordre ou de votre analyse ?*

SAMU : *On n'a pas autorisation de toutes les institutions sur place, pour l'instant on est sur leur commandement*

[...]

MEDECIN : *Vous confirmez que c'est la préfecture qui interdit l'accès ?*

SAMU : *Non je vous dis que c'est le commandement sur place.*

MEDECIN : *Comment nous on fait pour contacter le commandement sur place ?*

SAMU : *Eh ben il faut passer par la préfecture. On ne peut pas vous les donner directement...*

Extraits du dialogue entre le médecin coordinateur des médecins et le SAMU qui a eu lieu devant des avocates de la LDH (qui l'ont enregistré). Ce témoignage a été très vite diffusé par la presse.

Plus tard, via le *Canard enchaîné* et *Mediapart*, on a appris que le commandement se situait Place Beauvau à Paris. Qu'il était dirigé directement par Darmanin, qui est arrivé sur place à 16h30 pour rejoindre son chef de cabinet.

LDH ne leur apporte pas son soutien. Ce qui n'empêche pas, comme à Lyon¹¹ via le Comité de liaison contre les violences policières, beaucoup de pertinence dans les observations réalisées.

La neutralité comportementale

La neutralité comportementale, dont les principes ont été rappelés plus haut, désigne la posture des observateur-es pendant les manifestations et leur volonté commune d'établir des constats les plus précis sur les atteintes aux droits.

Cette neutralité comportementale renvoie aux débats sur la « neutralité axiologique » que nous avons évoqués dans notre premier rapport.

Bien sûr qu'observateurs et observatrices, comme les sociologues ou les juristes avec qui nous travaillons, sont engagés et empreints de principes humanistes et républicains. C'est justement ce qui fonde leur participation aux observatoires. Les longues listes de créateurs montrent, s'il fallait s'en convaincre, la nature citoyenne des observatoires.

2.3 Ce qui diffère entre les observatoires - L'orientation ou la tonalité scientifique des Observatoires : droit vs sociologie ?

La réalisation du rapport commun sur la manifestation de Sainte-Soline nous a aussi montré des différences entre observatoires ; différences et diversité qui sont, nous n'en doutons pas, une richesse des observatoires.

De par les conditions de leur création, de leur composition et de leur animation, certains observatoires sont plus centrés sur des points de vue juridiques et d'autres plus orientés vers des analyses sociologiques.

D'un côté, il s'agit de dresser de manière dynamique des mémoires qui recensent les atteintes aux droits, de les documenter, en asseyant les critiques sur les diverses lois, nationales et/ou internationales ou sur la jurisprudence. Quitte à ester en justice pour faire évoluer cette même jurisprudence.

De l'autre, tout en faisant aussi les constats d'atteintes aux droits, il est question d'essayer de saisir le sens sociétal que l'on peut en déduire. Dans les deux cas, nous faisons ces démarches de manière publique pour faire progresser les libertés et/ou éviter qu'elles ne se restreignent.

Et entre ces deux pôles d'orientation, souvent marqués à ce jour par les personnalités présentes dans les observatoires, d'autres se rattachent, intentionnellement ou non, à l'un ou l'autre pôle. Ou essaient d'en faire une synthèse locale.

Dans tous les cas, nous effectuons une critique publique de la gestion politique du maintien de l'ordre.

2.4 Les collectifs d'observateurs et d'observatrices - Quels rapports entre organisations fondatrices des observatoires locaux et les observateur-es ?

Plusieurs modèles de fonctionnements existent.

Notre hypothèse à Toulouse a été de privilégier un collectif d'observateur.e.s autonome des organisations fondatrices et/ou soutiens de l'Observatoire. Et ceci pour plusieurs raisons.

Juste après une observation, nous avons déjà été amenés à publier rapidement des communiqués de presse. Quand les observateur-es ont été la cible directe des violences policières, en particulier quand certain.e.s ont été conduit.e.s aux services des urgences ou bien quand les comportements policier-es semblent iniques, dangereux pour la sécurité des manifestant-es. Il en a été récemment question à propos des charges violentes sans sommation des CDI à Toulouse place du Capitole lors des luttes contre la loi retraite. Ou lorsqu'un policier, le même soir, s'en prenait, sans raison, à un manifestant (supposé) en l'insultant et en le maltraitant physiquement. Le fonctionnement autonome du collectif d'observateur.e.s est plus souple et dynamique. Si chaque communiqué d'un observatoire doit être validé par l'ensemble des organisations qui le composent (quelques fois plus de dix organisations), cela nuit notablement à la réactivité dans les cas où celle-ci est indispensable.

La gestion des tensions sur le terrain

C'est un impératif car les observations sont réalisées au plus près des forces de l'ordre. Les blessures engendrées par la police sur les observateur-es, de manière volontaire ou non, provoquent des peurs, des tensions, des excitations qu'il faut réguler. Le collectif en est le moyen.

¹¹ « Nous ne sommes pas des observateurs et observatrices extérieur-es, mais avant tout des personnes engagées dans le mouvement social. Ainsi, nous appelons tous et toutes les manifestant-es à participer à cette vigilance citoyenne en témoignant des violences subies ou observées. »

Ainsi sont défini-es les personnes qui renseignent la répression policière à Lyon au sein du Comité de liaison contre les violences policières de Lyon (<https://surveillonsles.art.blog/>)

L'autonomie du collectif d'observateur·es

Celle-ci amène aussi une dynamique positive et égalitaire entre ses membres qui n'ont pas, alors, l'impression que tout est décidé par ailleurs. Cela favorise l'intégration d'observateur.es qui n'appartiennent à aucune organisation support de l'Observatoire.

Tout ceci n'empêche pas, bien évidemment, que des membres des associations supportant l'observatoire soient présent·es au sein du collectif et expriment leurs orientations. Toutefois, dans cette période particulière de création des observatoires, même si la Ligue des Droits de l'Homme est omniprésente dans l'ensemble des observatoires, l'attitude générale est plus centrée sur des doutes, des questions, que sur des affirmations péremptoires et surplombantes.

D'expérience, il nous semble que seuls perdurent les observatoires qui arrivent à faire vivre le collectif militant entre les personnes en leur sein. Un observatoire ne peut se limiter à être seulement un outil technique à disposition des associations fondatrices.

Le formalisme

A Toulouse, contrairement à d'autres observatoires, les observateur.es ne signent pas individuellement de « charte déontologique¹² ». Les règles de fonctionnement exposées ci-avant règlent à l'avance les questions déontologiques. Un système, plus ou moins formel, de parrainage ou de marrainage accompagne l'arrivée de nouvelles personnes dans les observations.

Nous n'avons pas, non plus, de lettre de mission signée par le Président (national) de la Ligue des droits de l'Homme ou par d'autres instances ou organisations. Mais, dans nos déplacements en dehors de la ville, nous avons envisagé parfois la lettre de prêt officielle du matériel de protection (casque, lunette et masque à gaz) pour en éviter la saisie.

La visibilité des Observatoires et leur exigence de voir respecter la Convention de Venise (qui à aucun moment ne fait mention de ces attributs juridiques pour justifier le titre d'observateur ou d'observatrice) nous semblent suffire pour exercer notre rôle de « vigie » des libertés.

2.5 Un choix toulousain : refuser le virilisme et privilégier la constitution de groupes affinitaires

Face aux violences observées dans les manifestations, il aurait été possible d'opter pour des attitudes virilistes. Et ce, d'autant plus que la majorité des observateur·es, comme les Forces de l'ordre (FDO) elles-mêmes, est composée de personnes socialisées en hommes.

Ce virilisme a d'ailleurs été observé de part et d'autre durant les manifestations : dans les insultes lancées par les FDO et certain·es manifestant·es, dans la manière qu'ont certaines personnes d'aller affronter la police (d'homme à homme), dans l'acharnement de violences de certains policiers¹³ qualifiés alors de « fatigués ¹⁴», dans l'homophobie de certaines diatribes. Si le terme « enclûs » a été largement dénoncée de manière humoristique pendant le mouvement des Gilets Jaunes [le slogan « Macron, on t'encule pas, la sodomie c'est entre ami·es » avait été initiée autour de l'association Act-up], il a tendance à réapparaître au fur et à mesure que de nouvelles générations de manifestant·es arrivent sur le théâtre des manifestations.

Le choix, non théorisé au départ des observations, a été de privilégier le collectif et la prise de distance dans l'analyse ; bref, de refuser le virilisme. Ont ainsi été écartés certains aspirants observateurs qui avaient, dans la pratique de l'observation, tendance à adopter des attitudes quittant la neutralité comportementale affichée par l'Observatoire pour adhérer ostensiblement aux thèses des manifestant·es les plus excité·es. Ou bien qui s'équipaient de matériel qui n'était plus de l'ordre de l'observation indépendante, mais plus de « l'espionnage » de la Police. Et si, au début des observations en 2017 et 2018, face à des actes de violences policières incompréhensibles et totalement inadaptés aux dangers encourus par les FDO ou les manifestant·es, certains observateurs ont pu se laisser aller à faire des remarques verbales à haute voix, le collectif leur a très vite rappelé les règles de neutralité.

¹² Nous sommes conscient·es qu'écrire cela permet, à l'avance, de parer ceux, celles qui comme la préfète de Poitiers seraient tenté·es de remettre en cause notre légitimité pour cette raison.

¹³ [srpodbSeonfl3uah8g9s41t56 uf1ccm91l2m3arg73c0a0aal6l9u17a7mZ ; Coups et insultes d'un CDI à 21h43]

¹⁴ https://www.huffingtonpost.fr/france/article/darmanin-met-les-violences-policieres-sur-le-compte-de-la-fatigue_215690.html

Un autre élément aurait pu faciliter le virilisme : la gestion de la peur

Conjurer la peur en agressant est une base de l'éducation homophobe que reçoivent les garçons dans leur socialisation (Welzer-Lang, 1994, Dejours 1998)¹⁵. Ce qui se double d'ailleurs souvent, dans le même mouvement, d'une négation, d'un déni, de cette même peur.

Dès le premier rapport de l'OPP, mais plus encore dans les premières observations des manifestations des Gilets Jaunes, des observateur-es ont fait état de cette peur individuelle. Un psychanalyste a d'ailleurs été sollicité. En fait, la seule nomination, donc la prise en charge collective de cette peur, a suffi pour éviter et déjouer les effets anxiogènes de la « Politique de la peur » mise en place par l'État dans la gestion des manifestations lors des Gilets Jaunes, puis, après un certain temps, lors du mouvement contre la retraite à 64 ans.

De manière plus générale, la reconnaissance du subjectif, la prise en compte, dans les observations et dans les analyses, des émotions qui traversent les observateur-es est de nature à faciliter la prise de distance avec le schème viril des preux chevaliers qui défendent les libertés en bravant leurs émotions.

D'autres éléments empiriques nous ont amené-es à théoriser ce refus objectif du virilisme.

Les formes bienveillantes des échanges collectifs

Le collectif de l'OPP est constitué de personnes aux expériences, aux âges et aux capitaux scolaires différents. Les discussions entre observateur-es utilisent largement les mails, les réseaux sociaux et les réunions collectives. Dans différents milieux, il est souvent constaté un mépris de classe « porté » par les mieux dotés en capitaux culturels, de l'âgisme, une volonté des plus ancien-nes d'imposer leurs points de vue sous prétexte de leur expérience ; ou au contraire du jeunisme revendiqué contre les « boomers ».

Force est de constater, à l'OPP, sur plus de six années, des échanges apaisés. Certes, les discussions ont lieu, des points de vue contradictoires sont exprimés ; mais les formes d'échanges ne reproduisent pas les biais liés aux réseaux militants et/ou aux réseaux sociaux¹⁶.

Remarquons d'ailleurs, comme le notait un observateur pendant la rédaction de ce rapport, que cette prise en compte du subjectif et des émotions ressenties, parfois théorisée comme « la bonne santé physique et émotionnelle de chacun.e », a tendance à être présente dans plusieurs organisations de désobéissance civile, post-féministes.

La prise en compte des diversités de capacités physiques des observateur-es

La manière de prendre en charge collectivement les capacités individuelles de chacun.e d'observer, facilite la présence de générations différentes parmi les observateur-es

Si certaines observations à Toulouse obligent les observateur-es à parcourir de 8 à 10 kilomètres, d'autres, en particulier lors d'affrontements, peuvent facilement générer des parcours de plus d'une vingtaine de kilomètres dans des conditions parfois difficiles. Ce qui n'est pas dans les capacités de tous et toutes. De même, l'irruption de problèmes de santé a provoqué l'absence de certain.e.s. Sans même évoquer ici les allergies à certains gaz lacrymogènes.

Pourtant, à aucun moment, il n'a été repéré que les débats entre observateur-es discriminaient les capacités de certain.e.s. Nous n'avons jamais aperçu une sorte d'échelle de virilité adossée aux performances physiques.

Contre le virilisme : l'affinitaire

Le discours commun énoncé pour s'opposer à ces dérives virilistes est l'invocation de « l'affinitaire ». Quitte d'ailleurs à proscrire *a priori* le mélange toulousain-es/non-toulousain-es dans des opérations inter-observatoires ; ce qui a été « relativisé » en acte à Sainte Soline où une équipe mixte a été constituée en regroupant des observateur-es toulousain-es expérimentés et des néo-observateurs de Poitou-Charentes dont c'était la première observation où lors d'observations contre l'autoroute A69 par l'adjonction de tarnais dans les équipes d'observation.

En fait, à l'analyse, la revendication du primat de « l'affinitaire » condense plusieurs éléments du non-virilisme : solidarité dans l'observation, bienveillance des échanges, « ambiance » de camaraderie non-virile face aux stress et aux peurs dues aux conditions d'observation...

¹⁵ Welzer-Lang Daniel, 1994, « L'Homophobie, la face cachée du masculin », in Welzer-Lang D., Dutey P-J., Dorais M. (dir.), *La Peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, Montréal, VLB, pp. 13-92.

Dejours Christophe., *Souffrance en France, la banalisation des l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.

¹⁶ Isabelle Sommier, « Les pathologies du militantisme », *La Vie des idées*, 13 avril 2021. ISSN : 2105-3030.

URL : <https://laviedesidees.fr/Les-pathologies-du-militantisme> ; Romain Badouard, « Internet et la brutalisation du débat public », *La Vie des idées*, 6 novembre 2018.

3 - Les manifestations toulousaines

Préambule - Des violences policières tous azimuts

Même si nous réaffirmons, dans le présent rapport, que le travail de l'OPP est avant tout centré sur les pratiques policières lors des manifestations de rue (à Toulouse principalement) et sur la base d'observations en situation, il est difficile aujourd'hui de ne pas aborder plus largement le sujet des pratiques et violences policières.

Violence dans les quartiers

La féroce répression qui s'est abattue, partout dans le pays, ce début juillet 2023 en réponse aux révoltes dans les quartiers populaires suite à la mort de Nahel a atteint des niveaux jamais connus, même en prenant en compte les révoltes qui avaient, en 2005, suivis le décès de Zied et Bouna, morts électrocutés en voulant échapper à une traque policière. En ce début d'été 2023, le gouvernement a déployé 40 000 policier-es et des moyens de répression jamais vus, hors opérations anti-terroristes. On a même vu dans certaines villes, comme à Lille, agir des policier-es du RAID (unité anti-terroristes et anti-forcenés) pour contrer une révolte sociale ! Et toutes les informations convergent pour montrer comment nombre de policier-es « se sont lâchés » en utilisant sans retenue tout l'armement à leur disposition¹⁷ avec un bilan qui, jour après jour, n'a cessé de s'alourdir. Le journal *Médiapart*, via un article d'Antton Rouget daté du 2 août, fait un bilan provisoire des personnes mutilées ou tuées dans ces opérations de police entre le 28 juin et le 2 juillet :

- Mehdi, 21 ans, éborgné par un tir policier à Saint-Denis,
- Nathaniel, 19 ans, éborgné à Montreuil,
- Aimène, 25 ans, dans le coma à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle),
- Virgil, 24 ans, éborgné à Nanterre,
- Abdelkarim, 22 ans, éborgné à Marseille,
- Mohamed, 27 ans, tué à Marseille,
- Hedi, 22 ans, « laissé pour mort » à Marseille,
- Jalil, 15 ans, éborgné par la police pendant les révoltes à Chilly-Mazarin.

Uniquement des jeunes hommes entre 15 et 27 ans... Et les premiers éléments de l'instruction concernant le « passage à tabac » de Hedi à Marseille (qui a valu à l'un de ses auteurs, un policier de la BAC une mise en détention provisoire) montrent que certains policier-es se sont totalement « lâché-es » et que nous nous situons, là, bien au-delà de la notion de maintien de l'ordre.

Violences contre les militant-es écologistes

La manifestation contre les mégabassines à Sainte-Soline dans les Deux-Sèvres le 25 mars 2023 a été l'occasion de constater (voir le paragraphe du présent rapport consacré à cette manifestation) jusqu'où le gouvernement était capable d'aller pour faire taire les contestations, montantes, contre l'accaparement de biens communs comme l'eau au profit d'intérêts privés. 3 200 gendarmes et des moyens militaires d'ampleur¹⁸ ont été mobilisés pour empêcher l'accès symbolique à la baignade de Sainte-Soline avec une utilisation de la force totalement disproportionnée. Plus de 5 000 grenades, dont des centaines de grenades explosives, ont été tirées en deux heures (environ une grenade par seconde!) jusqu'au cœur des cortèges en générant un bilan sanitaire catastrophique avec 200 personnes blessées dont 40 grièvement avec deux manifestant-es qui ont vu leur pronostic vital engagé ; et des milliers de personnes ont été, de manière plus ou moins intense, victimes de l'action des gaz lacrymogènes.

Cette répression très violente des mouvements écologistes, déjà constatée à Bure (dans la Meuse) dans le cadre des mobilisations contre le projet d'enfouissement des déchets radioactifs et qui a par exemple conduit à l'amputation d'un militant atteint par une grenade, est une sorte « d'avertissement sans frais » à l'attention de tou-tes celles et ceux qui voudraient rejoindre les mobilisations écologistes sous toutes leurs formes.

Violences contre le mouvement social

La mobilisation, sous l'égide d'une intersyndicale large, de millions de français-es contre le projet de réforme des retraites (avec un soutien sans faille et non démenti à ce jour de la population – cf. les sondages tous convergents à ce sujet), a été, à compter de la mi-mars (nous l'avons constaté à Toulouse), réprimé de manière très violente par les forces de police et de gendarmerie.

¹⁷ Il a même été constaté l'usage d'armes que, même à l'OPP, nous ne connaissions pas comme les munitions appelées « bean bags » : https://www.liberation.fr/societe/police-justice/quest-ce-que-les-beanbags-la-dangereuse-munition-du-raid-suspectee-davoir-plonge-un-jeune-homme-dans-le-coma-20230707_GYXHUXSVTFMZL2UK4VYDBLSHU/

¹⁸ Il y avait même à Sainte-Soline des unités d'intervention hélicoptérées prêtes à intervenir – Voir le paragraphe dédié à cette manifestation

C'est une véritable stratégie de la tension qui a été mise en place : policier-es et gendarmes au contact par milliers, intrusions dans les cortèges, charges et matraquages tous azimuts, utilisation massive et indiscriminée de tous types d'armes (grenades explosives GM2L et de désencerclement GENL, lanceurs de balles de défense, canons à eau)... Tout a été bon pour dissuader les avocat-es de continuer à montrer, dans la rue, leur désaccord tant en ce qui concerne le contenu de cette « contre-réforme » que pour ce qui est des conditions de son adoption avec l'utilisation des articles de la constitution qui permettent les passages en force au parlement. Là aussi, le bilan est lourd avec des blessé-es par centaines, des gardes-à-vue et des arrestations par milliers. Le tout orchestré pour qu'une partie de la presse, avide d'images-choc et jamais en panne de sensationnalisme, se fasse le relai de discours martiaux demandant le rétablissement de l'ordre ; une rhétorique malheureusement classique.

3.1 - Le bilan des manifestations toulousaines depuis avril 2021

Depuis sa création en mars 2017 et à la date du 23 octobre 2023, l'OPP a couvert le déroulement de 215 manifestations dont 212 manifestations de rue à Toulouse. L'observatoire a aussi participé à l'observation de 3 manifestations en dehors de Toulouse : dans les Deux-Sèvres, le 25 mars 2023 (manifestation contre les mégabassines à Sainte-Soline dans le cadre d'un déploiement inter-observatoires) et dans le Tarn, le 22 avril à Vendine et le 21 octobre à Saix (mobilisation contre la construction de l'A69).

Les différentes séquences

En ce qui concerne les manifestations et rassemblements à Toulouse, l'OPP a, depuis le 1^{er} mai 2021 (le précédent rapport, le second de l'OPP, date du 24 avril 2021), déclaré 62 fois sa présence auprès de la préfecture et de la Direction départementale de la sécurité publique – DDSP ; portant donc ainsi le total des observations à 213 depuis la création de l'observatoire.

Durant cette période, on peut identifier, tant en termes de typologie des manifestations que de comportement des policier-es, deux grandes séquences.

De la mi-juillet 2021 à la mi-octobre 2021 – Les manifestations anti-pass sanitaire

Cette séquence d'observation est largement marquée par les manifestations autour du thème du refus de la mise en place du passe sanitaire (avec la présence d'une composante « anti-vax »). En particulier durant les mois de juillet et août 2021 durant lesquels les manifestations se seront succédées à un rythme soutenu et avec un nombre de manifestant-es variable (allant de quelques centaines à plusieurs milliers). Cette situation de manifestations importantes durant la « trêve estivale » est, de mémoire d'observateur, exceptionnelle ; aussi loin que l'on remonte dans le temps, il n'y a jamais eu autant des manifestant-es dans les rues de Toulouse durant la période estivale ; et ceci même en prenant en compte l'été 2019 durant lequel les Gilets Jaunes avaient continué à « battre le pavé ». L'été est en général une période calme en termes de manifestations. Après la séquence des Gilets Jaunes, c'est un indice supplémentaire du changement de nature des manifestations de rue ou, plus exactement, l'émergence de nouveaux mouvements sociaux utilisant ce mode d'action. Rappelons que la manifestation de rue était traditionnellement, à Toulouse, un mode opératoire de protestation mais aussi de revendication du mouvement social « historique » (syndicats, associations et partis de gauche) ; avec un faible nombre de manifestations durant les mois de juillet et août (les salarié-es étant en vacances). Et, tant dans la composition des « cortèges » (avec une plus forte diversité sociale que dans les manifestations des Gilets Jaunes) et leur déroulement (quelques fois « erratique » comme durant les Gilets Jaunes) que dans le comportement de la police¹⁹ face à ce type manifestant-es, nous avons constaté des similitudes entre la situation de cet été 2021 et la situation constatée durant la séquence Gilets Jaunes durant l'été 2019. En tous cas, cette séquence de l'été 2021 marque le retour de la matraque, des grenadages et nuages massifs de gaz lacrymogènes à Toulouse... Le déroulé de la manifestation du 24 juillet 2021 en est un parfait exemple (voir par ailleurs dans le présent rapport) avec, entre autres, une agression contre les observateur-es (avec un observateur blessé à la jambe par un jet de grenade) et des photo-reporters malmenés. Ce qui a donné lieu à la publication d'un communiqué commun à l'OPP et aux associations de journalistes mais aussi à la publication du rapport interne de l'OPP (ce qui est une première).

¹⁹ Pour des raisons pratiques mais aussi de sens, nous utilisons souvent les termes police et policier-es de manière générique pour désigner l'action des policier-es comme celle des gendarmes ; nous avons toujours beaucoup de difficulté à utiliser le terme de « forces de l'ordre » tellement ce que nous constatons sur le terrain nous amènerait à devoir souvent parler de « forces entraînant du désordre »...

De janvier à juillet 2023 – Les manifestations autour de la loi sur la réforme du régime des retraites

Cette séquence est marquée par la succession de manifestations de rue massives ; les plus imposantes depuis près de 30 ans (depuis décembre 1995).

Ces manifestations rassemblaient, autour de l'intersyndicale, l'ensemble du mouvement social « traditionnel ». Ces manifestations, en termes de rapports police/manifestant-es, peuvent être divisées en deux sous-séquences. De début janvier à la mi-mars, les manifestations se sont déroulées dans le calme ; en particulier parce que les dispositifs policiers étaient lointains, la plupart du temps hors du champ de vision des manifestant-es. Et malgré la colère (rentrée) d'un certain nombre de participant-es, il n'y a pas eu d'incidents notables.

Puis, de manière totalement « coordonnée » avec l'évolution politique du dossier, la situation a commencé à évoluer. A compter de la mi-mars, le dispositif des policier-es et gendarmes s'est resserré puis a pesé de plus en plus fortement sur le bon déroulé des manifestations ; ceci jusqu'à provoquer une situation d'affrontements et de désordres dans une partie notable de Toulouse ; situation permettant tant au gouvernement qu'à une partie des médias de « s'en donner à cœur joie » en tournant en boucle sur les affrontements police/manifestant-es, en saturant l'espace médiatique d'images toutes aussi « croustillantes » les unes que les autres. L'image type de cette période étant une poubelle en feu avec quelques individus, tous vêtus de noir en arrière-plan (désignés alors comme le « black bloc » par les autorités), nouvel épouvantail destiné à faire frémir [voir encadré] ; ceci tout en gommant la présence massive de millions de manifestant-es dans le pays (des dizaines de milliers à Toulouse) criant leur colère contre ce qu'ils considéraient comme un passage en force, comme un déni démocratique. Le déroulé de la manifestation toulousaine du 28 mars, qui a donné lieu à communication publique de la part de l'OPP, en est la parfaite illustration. Cette manifestation du 28 mars, pleine d'enseignements en termes de gestion policière des manifestations, fera l'objet d'un paragraphe dédié dans la suite du présent rapport. Cette concomitance entre l'évolution de la situation politique avec le passage en force de la loi dans les assemblées parlementaires, ceci malgré l'opposition toujours massive de la population au projet de loi (cf. les sondages d'opinion, tous concordants), et l'attitude de la police conduisant (visant) à faire dégénérer la situation dans la rue a été pointée par de nombreux observateurs, français comme étrangers, de la vie politique et sociale de notre pays.

Extrait d'une note d'un observateur

« Les jeunes sont arrivé.e.s » ai-je envoyé à mes ami.e.s.

23 mars, 16 heures

Le cortège traditionnel contre les retraites a gonflé à vue d'œil. Devant le musée des Abattoirs, en parallèle au cortège syndical, se place, et se déplace vers l'avant un « cortège de jeunes ». Pas ceux et celles qui *ravent* doucement en fin de cortège avec une (petite) sono. Comme pour rappeler la participation des teufers et teufuses aux luttes contre la loi dite Sécurité Globale. Non, vraisemblablement des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s en bloc compact. Avec peu de banderoles et une énergie qui ravît les autres manifestant-es.

Point particulier : l'uniforme : pantalon noir et sweat à capuche souvent noir et sac Eastpack (ou autre) au dos. Bref, l'attirail des blacks-blocks. Je me déplace pour les observer. Parmi eux, mon (ex) voisin, 16 ans une gueule d'ange. Jamais Robin n'a été radical. Nos dernières discussions sont récentes. Mais là, tout en me souriant, il apparaît déterminé. « Déter » me dira-t-il par la suite.

Symboliquement — cette observation sur l'uniformisation des « jeunes » en colère se reproduira bien souvent — la jeunesse manifestante a choisi un nouvel uniforme. On comprend mieux les chiffres incompréhensibles de la police sur les « centaines de black-blocks... ». Il y a confusion politique entre les stratégies offensives des BB et l'enthousiasme des jeunes.

Je partagerai cette réflexion avec une ami un peu plus tard. Elle rit me faisant remarquer que moi-même, ce jour-là je porte un sweat noir à capuche et un sac à dos. En fait, dans leurs volonté d'invisibilisation les BB ont opté pour une tenue commune à de nombreux et nombreuses urbain.e.s.

Confusion quand tu nous tiens...

« Vous êtes qui, les observateur-es ? »

Lors des manifestations contre la réforme des retraites en mai et juin 2023, un nombre important de personnes manifestaient visiblement pour la première fois. Ceci était particulièrement visible par des interrogations qu'ils ont posé aux observateurs : « qui êtes-vous ? Que faites-vous ? Êtes-vous rémunérés ? », ou bien encore : « LDH, c'est quoi ? Fondation Copernic ? SAF ? ». Ils étaient étonnés que l'OPP ait été créé en 2017 : 6 années d'existence !

Entre ces deux séquences, de la fin 2021 au début de l'année 2023

Durant cette période, le régime des manifestations de rue à Toulouse a été plus « classique » avec une succession de manifestations syndicales ou « sociétales ». Même si le déroulé des manifestations de cette période a été plus calme qu'à d'autres moments, les mauvaises habitudes des policier-es ne sont jamais loin. On peut, ici, évoquer le comportement des policier-es durant la manifestation du 8 janvier 2022. L'un d'entre eux a, par exemple, procédé, à 18h22, à un jet de grenade lacrymogène ciblé sur les observateur-es au niveau de la terrasse du bar « Les américains ». Puis noter, aussi, ce même jour, le comportement d'un policier de la BAC qui, vers 16h30, après avoir chuté tout seul sur la voirie et s'être relevé sous les lazzis et réactions ironiques des manifestant-es, a jeté en direction des personnes présentes une grenade GENL de désencerclement ; ceci alors qu'il n'était nullement menacé. En fait, il était dépité. Il s'agissait d'un geste de colère. Mais une grenade GENL, rappelons-le encore, est une arme défensive, à n'utiliser qu'en cas de danger pour l'intégrité physique des policier-es, et très dangereuse (elle projette des plots à 360° et à la vitesse de 350 km/h). Ce type d'arme a blessé gravement et/ou mutilé (par des éborgnements en particulier) des dizaines et dizaines de personnes en France depuis 2016. Cette utilisation par dépit d'une arme de guerre pouvant générer des blessures très graves, voire même des mutilations, montre à quel point son utilisation par les policier-es est vécue, par eux, comme banale et courante...

De cette période de plus de deux années, allant de mai 2021 à octobre 2023, nous allons, sur la base de nos constats de terrain mettre en exergue certains aspects des pratiques policières.

Le présent rapport étant le troisième, nous n'allons pas réitérer tous les constats et analyses déjà développés dans les deux précédents rapports.

Nous allons quand même **effectuer quelques zooms sur des sujets déjà traités** comme celui de l'anonymisation des policier-es ou bien l'utilisation immodérée de l'armement dont sont dotés policier-es et gendarmes car il nous semble nécessaire d'y revenir. Nous développerons aussi certains aspects liés aux stratégies de terrain.

Mais, en préalable, nous souhaiterions évoquer la question des violences policières.

Dans les deux premiers rapports de l'OPP de 2019 et 2021, nous mettions déjà en exergue nombre de constats effectués par les observateur-es sur les pratiques policières et, disons-le clairement, sur les violences policières, durant les manifestations de rue à Toulouse.

Lors des réunions de travail qui ont conduit à la création de l'observatoire, il a été décidé, assez rapidement de ne pas parler de violences policières mais de pratiques policières. Non que nous ignorions à l'époque l'existence de celles-ci mais parce qu'il nous était apparu plus simple de parler de pratiques policières pour éviter que l'emploi du terme violences policières ne permette à certains de discréditer, à l'avance, nos travaux de documentation et d'analyse. C'était à l'automne 2016, deux années avant les Gilets Jaunes... mais après les manifestations, violemment réprimées, contre la loi Travail ; et, plus particulièrement à Toulouse, après celles qui avaient suivi le décès, à Sivens dans le Tarn, d'un manifestant, Rémi Fraisse, tué par une grenade offensive lancée par un gendarme.

Plus de 6 années après, parler de violences policières semble une manière tout à fait exacte et pertinente de restituer ce que nous avons, sur le terrain, constaté, mois après mois, années après années. Nous ne changerons pas la dénomination de notre observatoire qui restera celui des pratiques policières mais il nous semble bon de faire le point à ce sujet ; et nous pouvons sans excès de langage particulier dire que nous observons des violences policières.

Ces violences policières sont indiscriminées.

Elles touchent « tout le monde », les manifestant-es (quel que soit leur statut) comme les badauds et promeneurs, les enfants comme les adultes, et sont très souvent disproportionnées voire injustifiées.

Elles sont verbales et comportementales (insultes, menaces).

Elles sont physiques et physiologiques (coups, intoxications et brûlures chimiques avec les gaz - lacrymogène et « au poivre » via les gazeuses à main), tirs avec des armes de guerre occasionnant des blessures graves, des mutilations, et dans certains cas la mort.

Elles sont psychiques (angoisses, panique, peur de venir manifester, d'être arrêté, d'être blessé ou mutilé).

Tout ceci, les observateur-es toulousain-es, comme d'autres, l'ont documenté et analysé. Les violences policières ne peuvent plus aujourd'hui être qualifiées de dérapages. Après plus de 6 années d'observation et près de 220 manifestations observées, nous pouvons (ré)affirmer que les violences policières sont de nature systémique.

Au-delà de ce que nous venons d'écrire, nous intégrons ci-dessous, à l'identique, ce que nous écrivions déjà en avril 2021 (page 12 du second rapport de l'OPP).

« Une dépêche de l'AFP, reprise par le site France 24²⁰, évoque l'entretien accordé au Figaro par Emmanuel Macron et publié le dimanche 19 avril 2021. Selon l'agence, le chef de l'état revient sur les violences policières et toujours selon cette dépêche, « il [Macron] se veut extrêmement clair : "Il n'y a pas de violence systémique de la police, c'est faux ; il n'y a pas de racisme systémique de la police, c'est faux, pas plus qu'il n'y en a dans la gendarmerie ou au sein de l'État" ».

Cette question de la qualification des violences policières comme étant systémiques mérite que nous nous y arrêtions un peu. Si par systémique, on entend que les violences policières relèveraient des conséquences d'une sorte de « corpus » dans lequel serait organisé un système pensé, élaboré et décliné en mesures précises, une doctrine en quelque sorte, la violence des policiers n'est pas systémique. (...) Néanmoins, les violences policières ne peuvent être isolées en tant que telles et séparées d'autres éléments d'analyse que nous avons, pour nombre d'entre eux, évoqués dans le présent document et dans notre rapport d'avril 2019. Il est ici question de l'**armement des policiers**, de la **pratique non réprimée d'anonymisation des policiers** dans leurs activités sur le terrain (cagoulage, non port du RIO), des politiques de **fichage** et de **contrôle**, de la **tolérance** (le mot est quelquefois en dessous de la réalité) **envers les déviances et discours haineux**, racistes, sexistes, homophobes de certains policiers comme nous venons de l'évoquer, de l'**empilement de lois** et projets de lois liberticides, **de circulaires, de textes** comme le SNMO, de la **soumission des politiques aux menaces de certains syndicats de policiers** allant jusqu'à la rédaction et le vote de textes de loi que l'on pourrait croire écrits dans un commissariat, de la **non répression de manifestations « séditeuses » de policiers**, de la **criminalisation et judiciarisation de la contestation politique et sociale** (si les syndicalistes ou les citoyens qui luttent sont des criminels, alors il est normal de les combattre par tous les moyens), alors oui, **tout ceci, articulé et remis dans une même perspective, fait système** ; au sens d'un "ensemble coordonné de pratiques tendant à obtenir un résultat". »

Nous n'avons aucune raison de changer quoi que ce soit à ce que nous écrivions il y a plus de deux ans maintenant. Et les événements de ces dernières semaines, en particulier (mais pas seulement) le silence honteux de nombre de personnes publiques (mais pas toutes) face aux écrits et menaces de certains syndicats de policiers, face à des comportements pouvant être considérés comme factieux, face à la remise en cause de l'institution judiciaire par des fonctionnaires dotés du droit de porter les armes, le soutien affiché de la hiérarchie policière au plus haut niveau à ces actes et propos et, enfin, le silence « complice » du ministre de l'intérieur assombrissent encore le tableau. Nous laissons aux analystes politiques le soin de qualifier ce qui se passe actuellement dans notre pays mais il est évident que nous vivons une situation extrêmement inquiétante.

²⁰ <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20210418-plus-de-bleu-sur-le-terrain-macron-repart-%C3%A0-l-offensive-sur-la-s%C3%A9curit%C3%A9>

3.2 Focus sur certaines pratiques policières

3.2.1 les fouilles, les contrôles avec demande d'enlever les éléments distinctifs (badges, drapeaux, etc.)

Lors de la dispersion des manifestations, les observateur-es constatent, très régulièrement, que les policier-es interdisent à des manifestant-es, lorsqu'iels souhaitent quitter celles-ci, de franchir les barrages avec leurs pancartes, drapeaux et autres éléments de revendication ou d'identification. Cette pratique est illégale. Une instruction n° 07/2010 en date du 5 octobre 2010 du préfet de police de Paris ainsi qu'une décision du 25 novembre 2015 du Défenseur des droits sont, à ce sujet, très claires.

Pourtant, les policier-es continuent d'exiger que les manifestant-es enlèvent tout signe ou tout éléments identifiant afin de pouvoir franchir les barrages.

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 11 février 2023

A 12h55, il est décidé d'aller observer sur le côté droit du pont. Là, un CRS dit clairement aux manifestant-es qui se dispersent (enregistrement vidéo) : « *M'sieurs dames, tout ce qui est pancartes, tout ça, vous m'enlevez ou vous le dissimulez s'il vous plait ; c'est la fin de dislocation de la manifestation* ». L'observateur qui filme dit aux manifestant-es : « vous n'êtes pas obligé-es ». « *Si, si, vous êtes obligé-es, sinon vous ne passerez pas* » dit le CRS. « *C'est un ordre illégal* » dit l'observateur. Ce à quoi répond le policier « *Vous vous adressez auprès de la préfecture, moi j'exécute les ordres* ».



« *Vous vous adressez auprès la préfecture, moi j'exécute les ordres* » dit le policier en levant les mains...

Le policier persiste, prend la pancarte d'une manifestante et la plie en 4 avant de lui rendre.



Le policier pliant en 4 la pancarte d'une manifestante avant de lui rendre.

On peut noter au passage que ce policier ne porte pas de RIO apparent et qu'il a dans sa poche de torse ce qui ressemble fort à une GMD.

A **12h59**, nous voyons arriver une personne avec, pour unique signe distinctif, un badge du SAF sur la poitrine. Le CRS l'arrête. Un dialogue s'engage. Le CRS dit (début d'enregistrement vidéo) : « Vous sortirez pas de la manifestation ». « Vous êtes ridicule » dit la manifestante au policier. « Non, mais écoutez, ce sont les instructions, je n'y peux rien ». La manifestante décroche son badge et fait semblant de le mettre dans sa poche sous le regard « soupçonneux » du CRS. Elle franchit le barrage puis remet immédiatement son badge sur sa poitrine...



Une manifestante obligée d'enlever un badge syndical...

3.2.2 Anonymisation : absence de RIO, cagoulage

La volonté de nombres de policier-es de se mettre en situation d'anonymisation n'est pas un constat nouveau pour les observateur-es. Et force est de constater que rien ne bouge de ce côté-là. La majorité des policier-es et (un peu moins) des gendarmes ne portent toujours pas de RIO apparent et/ou lisible. Les observateur-es procèdent régulièrement à un examen attentif des rangs de policier-es et gendarmes. A de rares exceptions près (mais comme le dit l'adage, « c'est l'exception qui confirme la règle »), moins de la moitié des effectifs déployés, et souvent moins du tiers, portent de manière visible leur numéro d'identification personnel. Quand l'occasion nous est donnée, assez rarement, d'échanger avec les policier-es, nous avons quelques fois des réactions de déni (« mais non, je l'ai » nous a répondu un policier en déplaçant une partie de son équipement qui cachait effectivement son RIO), des réactions agressives et/ou menaçantes et, la plupart du temps, une attitude de mépris ou d'ignorance. Pourtant, rappelons que le port du RIO est obligatoire. Ce non-port du RIO a fait actuellement l'objet d'une saisine du Conseil d'État et a été examinée par celui-ci le 29 septembre 2023. Le Conseil d'État s'est prononcé le 11 octobre 2023 en donnant raison aux requérants, la LDH et l'ACAT²¹ (voir encadré page suivante).

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 6 novembre 2021

« Vers **15h25**, arrivés à Saint-Georges, les observateurs voient la commissaire demander à un groupe de CSI de se mettre plus en profondeur dans la rue du Rempart Saint-Etienne. Les observateurs en profitent pour constater qu'aucun des CSI ne porte de RIO visible...

A **15h42**, les CRS sont déployés rue de Metz (7 ou 8 camions et un cordon d'une trentaine de policiers équipés mais non casqués ; un policier porte un PGL 65 – lanceur multi-coups) – Là aussi, pas de RIO visibles... »

²¹ ACAT – Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture. Rappelons que c'est à la suite d'une conférence organisée autour d'un rapport de l'ACAT que des militants ont décidé, avec l'appui de leurs organisations, de créer l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 11 février 2023

« 11h05 - Arrivée à Jeanne d'Arc. Comme c'est le cas ces derniers temps, les policiers, des CRS en l'occurrence, 9 fourgons et 25 policiers en calot, sont positionnés derrière le manège, en bas des rues Alsace-Lorraine et Rémusat. Les observateurs constatent que, comme d'habitude, la moitié des policiers ne porte pas de RIO visible. »

Nous souhaiterions également revenir sur la question du cagoulage. C'est une pratique quasi-permanente des policiers, unités en uniforme (CRS et CDI) ou bien en civil (et un peu moins des gendarmes, il faut le reconnaître) ; ceci quelles que soient les conditions de déroulement des manifestations ou bien les conditions climatiques. Pourtant, rappelons que le SNMO, dans son chapitre « Déontologie – Article 2.7.2), indique : « Il est en outre rappelé que le port de la cagoule pour les personnels de ces unités intervenant en maintien de l'ordre est proscrit ».



Des policiers cagoulés le 6 juin 2023. On peut aussi constater l'absence de RIO alors que le brassard orange comporte un emplacement, visible sur cette image, pour « scratcher » ce même RIO... Sur cette photo, pas besoin de mettre de bandeau pour anonymiser les policiers...

Cette anonymisation volontaire des policier-es (non port du RIO, cagoulage) est un obstacle récurrent à l'aboutissement, et même à la simple instruction, de poursuites les concernant lorsque ceux-ci sont (ou pourraient être) poursuivis pour des délits de toutes natures dans l'exercice de leur fonction. Cette situation est dénoncée depuis longtemps par nombre d'observateurs et spécialistes des rapports entre la police et les citoyen·nes. Et malgré quelques rappels à l'ordre, bien timides, de la part de la hiérarchie policière, force est de constater, qu'en l'espèce, rien ne change.

Port du RIO - Communiqué LDH et ACAT-France - Une victoire décisive.

Le Conseil d'État a finalement donné raison à l'ACAT-France et à la LDH (Ligue des droits de l'Homme). Ce 11 octobre, il a reconnu des failles dans l'identification des forces de l'ordre, préjudiciables en cas de poursuites contre un agent suspecté d'abus, et ordonné au ministère de l'Intérieur de revoir le numéro RIO, ce fameux matricule qui a été jugé insuffisant.

C'est une décision attendue depuis un an : après une fin de non-recevoir de la part du ministère de l'Intérieur, l'ACAT-France, la LDH et Jérôme Graefe, de l'observatoire parisien des libertés publiques, s'étaient tournés vers la justice en septembre 2022 pour que les forces de l'ordre soient mieux identifiées.

En cause : le numéro RIO, pour référentiel des identités et de l'organisation, ce matricule à sept chiffres rendu obligatoire en 2013 pour permettre une meilleure identification des agents sur le terrain. Un moyen nécessaire en cas de poursuites contre un agent, en vertu du principe constitutionnel selon lequel l'administration doit pouvoir rendre compte à ses administrés.

Mais trop petit, souvent couvert voire masqué, quand il n'est pas carrément absent, l'intérêt du RIO est limité. Conséquence, les poursuites contre les agents soupçonnés de violences illégales sont rares ou infructueuses. Le but de ce recours en justice était donc double : faire reconnaître que le non-port du RIO était un phénomène d'ampleur, et contraindre le ministère de l'Intérieur à améliorer la lisibilité de ce matricule.

Dans une décision sans équivoque rendue en assemblée du contentieux, sa formation la plus solennelle, le Conseil d'État nous donne raison sur ces deux points. Concernant le port du RIO, pourtant obligatoire, la plus haute juridiction administrative parle d'une « carence » du ministère de l'Intérieur « à faire assurer son respect par ses agents ». Elle enjoint donc le ministère à garantir cette obligation.

Le Conseil d'État inflige enfin un second revers : il ordonne de rendre le RIO plus lisible.

Sur ce point, nos associations apportent une solution qui permettrait au ministère de l'Intérieur de se conformer à la justice. Nous proposons que le RIO soit écrit en plus gros, dans le dos, sur les épaules voire le casque, sur une matière réfléchissante pour être visible de jour comme de nuit, et plus facilement mémorisable.

Ces mesures simples – un simple arrêté ministériel suffit – contribueraient à renforcer l'État de droit et restaurer la relation entre la police et la population, abîmée par un sentiment d'impunité auquel le (non) port du RIO contribuait largement.

Paris, le 11 octobre 2023

A noter que dans sa décision, le Conseil d'État enjoint le ministre de l'Intérieur et des Outre-mers de mettre en œuvre sa décision dans un délai de douze mois. L'Observatoire toulousain va donc rester très attentif aux mesures qui vont être prise suite à cette décision.

3.2.3 Gestion des dispersions - La politique de la « submersion »

A compter du début du mois de mars 2023, les observateur-es, attentifs comme toujours aux conditions de dispersion des manifestations, ont constaté à plusieurs reprises une nouvelle mise en œuvre des dispositifs policiers en fin de manifestation. Il s'agit de la concentration au même endroit d'importantes forces de police et de gendarmerie ; les observateur-es ont compté jusqu'à 150 policier-es et gendarmes regroupés et procédant à des charges coordonnées pour disperser quelques petites dizaines de manifestant-es. Nous avons qualifié, en interne, ce nouveau mode de dispersion de pratique de la « submersion »...



Les policier-es des CDI, non spécialisés dans le maintien de l'ordre, déployés en nombre lors de la manifestation du 28 mars 2023

Cette « massification » des dispositifs met aussi en valeur l'augmentation notable du nombre de policier-es des CDI mobilisé-es. Depuis le début des observations en 2017, ce sont en général une quarantaine de CDI qui était visibles sur le terrain. Suite à l'augmentation du nombre de policier-es à Toulouse (111 policier-es de plus en 2021²² et 25 de plus en 2022²³), ce sont souvent près de 70 à 80 policier-es, rattaché-es à la Compagnie Départementale d'Intervention, qui sont désormais affecté-es aux tâches dites de « maintien de l'ordre ». Nous rappelons ici les critiques que nous formulons depuis la création de l'observatoire quant à la fiabilité des CDI en termes de gestion des manifestations de rue. Et, au vu des constats effectués sur le terrain depuis notre précédent rapport d'avril 2021 (voir par ailleurs), nos critiques, récurrentes, sur le comportement de ces unités de police dans le cadre des manifestations de rue à Toulouse n'ont pas de raisons de s'arrêter.

3.2.4 Une Brav-M à Toulouse ?

Lors de la séquence des Gilets Jaunes, les observateurs, comme les manifestant-es, avaient constaté la présence à Toulouse de deux ou trois équipages de policiers motorisés. Leur rôle était de se déplacer rapidement dans l'environnement proche des manifestations. Nous avons même constaté un comportement intrusif allant jusqu'à la poursuite de manifestant-es sur les trottoirs (voir page 59 du rapport d'avril 2019). Puis, ces policiers motorisés n'ont plus été visibles à Toulouse ces trois dernières années ; ou, du moins, iels se sont fait-es beaucoup plus discret-es. Depuis lors, ce type d'organisation des policiers et de pratiques qui leur est corollaire a été largement documenté au vu de la création, à Paris, d'une unité de police spécialisée, la Brav-M (Brigade de répression de l'action violente motorisée). L'observatoire parisien des libertés publiques a, via un rapport détaillé, largement documenté les pratiques de cette unité²⁴.

Il semble que la possibilité de déploiement, à Toulouse, d'une unité de ce type soit de nouveau d'actualité²⁵. En effet, le 30 juin 2023, les observateurs ont pu constater la présence de plusieurs équipages de ce type aux abords du rassemblement de protestation contre la mort de Nahel, tué par des policiers lors d'un contrôle routier en région parisienne.



Des policiers motorisés à Toulouse le 30 juin 2023

3.2.5 Les armes utilisées par la police et la gendarmerie

Nous ne reviendrons pas longuement dans ce troisième rapport sur les armes utilisées par la police et la gendarmerie dans le cadre de la gestion des manifestations de rue (voir le rapport d'avril 2019). Nous souhaitons juste effectuer un zoom sur deux des armes utilisées par les policier-es et gendarmes.

Les gaz lacrymogènes

L'utilisation immodérée des grenades lacrymogènes est une des caractéristiques marquantes des pratiques policières à Toulouse. Comme nous l'avons déjà écrit, le gaz lacrymogène utilisé massivement frappe sans distinction toutes les personnes présentes dans le périmètre couvert par leur action : manifestant-es comme badauds et passants, les enfants (y compris en bas âge) comme les adultes. Rappelons ici que l'usage du gaz lacrymogène est interdit par les conventions internationales en milieu fermé. Quand on voit la concentration de

²² <https://www.20minutes.fr/toulouse/2881435-20201009-toulouse-jean-castex-annonce-arrivee-111-policiers-fin-2021>

²³ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/25-nouveaux-policiers-a-toulouse-et-une-nouvelle-unite-de-crs-a-montauban-2608928.html>

²⁴ <https://site.idh-france.org/paris/files/2023/04/Rapport-BRAV-M-complet-12.04.2023.pdf>

²⁵ <https://www.sudouest.fr/justice/videos-qui-sont-les-brav-m-ces-unites-de-police-accusees-de-violences-dans-les-manifestations-14547910.php>

ces gaz dans certaines petites rues de Toulouse lors de manifestations, on peut considérer que leur utilisation massive constitue un danger pour les personnes prises dans les nuages très denses de gaz²⁶.



28 mars 2023 – Observateur et secouristes volontaires pris dans un nuage de gaz lacrymogène à Jeanne d’Arc

Dans le compte-rendu d’observation de la manifestation du 28 mars 2023, nous avons aussi noté, comme c’est le cas régulièrement depuis 2019, que l’utilisation massive des grenades lacrymogènes posait des problèmes au niveau du bas des allées Jean-Jaurès. Ci-après un extrait de la manifestation du 28 mars 2023/

« Rappel : Le problème du métro et des lacrymogènes

Comme cela a été déjà constaté et documenté par l’OPP, l’utilisation massive des gaz lacrymogène à Jean Jaurès pose un véritable problème de santé publique. Le puits de jour de la station agit comme une véritable « pompe à lacrymos ». Le gaz envahit cette station qui est située au croisement des deux lignes et provoque de nombreux cas de suffocation et d’intoxication au gaz. »

Les grenades de désencerclement

Les grenades GENL sont des grenades explosives à fragmentation qui projettent lors de leur explosion 18 plots de caoutchouc dur de 10 grammes à une vitesse de 95 m/s (342 km/h) dans un rayon dit d’efficacité de 10 m avec un niveau sonore de 144dB. Selon la fiche technique du fabricant Alsetex, ces grenades « sont destinées à déstabiliser, par effets sonores et d’impact des plots d’élastomère souple, un ou plusieurs individus menaçants. Elles sont employées lors d’opération de maintien de l’ordre pour se désengager ou se désencercler d’individus ou d’une foule hostile ».

Les constats effectués par les observateurs sur le terrain montrent que leur utilisation est souvent hors du champ d’utilisation annoncé (désencerclement) par le fabricant lui-même.

Nous publions ci-dessous, un **extrait du compte-rendu d’observation de la manifestation du 28 mars 2023**.

« A 17h28, un gendarme positionné juste à côté du camion à eau procède au lancer réglementaire, c’est-à-dire en la roulant au sol, d’une GMD – Grenade manuelle de désencerclement de type GENL ; ce qui fait suite à l’arrivée d’un (petit) projectile en provenance du boulevard.

Cette séquence mérite que nous nous y arrêtons un peu.



Entre les pieds de l’EGM de gauche, le projectile



L’EGM lance la GMD (elle se dessine sur le pare-chocs du camion)

²⁶ <https://www.amnesty.be/campagne/droit-protester/article/monde-faut-cesser-utiliser-lacrymogene-manifestants>



La GMD heurte un poteau



Puis, revient en arrière en tournoyant sur elle-même



La grenade explose en projetant ses plots



Ce qui reste de la grenade poursuit sa « course folle »



Un observateur montre ce qui reste de la grenade au sol. Les restes de la grenade au sol sans ses plots



Voyons maintenant, sur la base de la même vidéo, le contexte de l'utilisation de cette arme de guerre (en fait, une grenade à fragmentation).



Les gendarmes mobiles au moment où ils reçoivent le projectile. Ils sont casqués et protégés par leurs boucliers



Les manifestant-es au moment où la grenade explose. Ils sont à une quinzaine de mètres pour le plus proche d'entre eux et le cortège est à environ 25 m (mesures sur Google Earth)

Donc, la question est la suivante : les EGM étaient-ils encerclés, sous la pression de personnes menaçant leur intégrité physique qui justifierait l'utilisation de cette grenade dite de désencerclement ? Sur la base de la vidéo de l'OPP, la réponse est clairement non. Il s'agit-là, comme nous l'avons souvent constaté dans les rues de Toulouse depuis novembre 2018, d'une utilisation offensive d'une arme dite de défense.

Heureusement pour les personnes visées, que cette grenade ait heurtée un poteau ? Sans cela, elle aurait explosé tout près d'eux en leur causant éventuellement de graves blessures, si un plot les avait atteints au visage par exemple ».

3.2.6 La volonté de faire dégénérer les manifestations

La manifestation du 28 mars 2023, dont nous publions, en annexe du présent rapport, intégralement le compte-rendu d'observation, traduit la mise en œuvre durant ce printemps 2023 d'une véritable **stratégie de la tension visant à faire dégénérer les manifestations ; vraisemblablement dans le but de déconsidérer le mouvement social contre la réforme du régime des retraites.**

Extrait du compte rendu interne de l'observatoire – Paragraphe « Synthèse et commentaires »

« Synthèse et commentaires

Cette manifestation du 28 mars est la 201^{ème} manifestation observée par l'OPP en six ans en comptant Sainte-Soline...

Une volonté délibérée de faire dégénérer la manifestation

Selon les constats de terrain des observateurs, le dispositif des gendarmes et policier-es qui est intervenu dès le début de la manifestation l'a fait en toute absence de violence de la part des manifestant-es, même ceux regroupés dans le dénommé « cortège de tête ». La police avait sans doute décidé, bien avant le départ de la manifestation, de « trier le bon grain de l'ivraie » en coupant le cortège en deux peu après Héraclès, au niveau du boulevard Leclerc. C'était prémédité et nous n'en voulons pour preuve que le positionnement, à cet endroit-là (alors qu'ils n'y sont jamais), des FDO, les EGM déjà équipés pour la confrontation avec un canon à eau des CRS ; le tout en présence d'un OPI. Les autorités (qui ? Le préfet ? le DDSP ?) ont sciemment pris le parti de faire dégénérer la manifestation et ont porté atteinte gravement à la liberté de manifester. Au point de provoquer la dispersion, partielle cependant (des cortèges syndicaux, déterminés, sont allés au terme du parcours malgré les conditions difficiles), du cortège syndical à Arnaud Bernard. Sans compter le nombre de blessé-es dans les rues de Toulouse dans la situation totalement dégradée qui a suivi et qui a duré jusqu'à 21h.

Il s'agit d'une véritable stratégie de la tension, une véritable provocation d'État, visant à déconsidérer la lutte sociale en cours en agitant le spectre des casseurs et celui de la violence. Et cette manipulation trouve bien évidemment des relais dans la presse comme en témoignent les Unes du quotidien régional La Dépêche du Midi ». (cf. le communiqué de presse de l'OPP daté du 30 mars en annexe du présent rapport).

3.2.7 Les sommations et l'usage de la force

L'utilisation de la force par les policier-es et gendarmes doit, selon l'article 2.6 du schéma national du maintien de l'ordre - SNMO, être précédé de sommations. A Toulouse, la situation sur le terrain laisse un peu songeur quant à la mise en œuvre de cette disposition.

Le 16 mars 2023, les policier-es des CDI ont procédé à la dispersion violente (charges des policier-es et utilisation de grenades lacrymogènes avec des lanceurs Cougar) de manifestant-es rassemblé-es place du Capitole suite à la décision du gouvernement Borne de recourir à l'article 49.3 pour faire voter la réforme des retraites. Cette charge a été effectuée sans aucune sommation et a été largement filmée par les observateur-es présent-es. Cette

charge et les violences qui s'en sont suivies ont été dénoncées par un communiqué de l'OPP daté du 17 mars (voir annexes du présent rapport).

Extrait du rapport d'observation du rassemblement du 16 mars place du capitole

« A 21h19, tout dérape. Et la responsabilité en revient très directement aux policier-es des CDI.

Sans aucune sommation préalable, un groupe d'une trentaine de policier-es des CDI, dirigé par un OPJ muni d'un mégaphone et d'un brassard bleu-blanc-rouge sur l'avant-bras, charge les manifestant-es après que ce même OPJ ait dit aux policier-es « Allez, on y va ». Tout cela pour, in fine, mettre la main sur une banderole... »



A 21h19, charge sans sommations des CDI place du capitole – Extrait vidéo OPP

A l'inverse, les observateur-es ont aussi constaté durant ce printemps 2023, un usage que l'on peut qualifier d'immodéré des sommations.

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 13 avril 2023

« 11h03 - Quelques policier-es aperçus au loin sur le boulevard A. Duportal.

Les CDI, 7 fourgons et une voiture, précèdent toujours le cortège. Selon des manifestant-es « expérimenté-es » (des « vieux » GJ), un OPJ aurait procédé à des sommations. Ce qui au vu de la situation, calme et sans tensions, les a laissés un peu dubitatifs...

Quand nous arrivons, les fourgons prennent la direction d'Arnaud Bernard.

11h09 – CDI, une quinzaine, en position rue Lascrosses.

11h12 – Une petite cinquantaine de CDI avec quelques bacqueux positionnés au fond de la place Arnaud Bernard. Ils sont plus nombreux que d'habitude à cet endroit-là. Les fourgons de CDI précèdent la manifestation sur le boulevard d'Arcole avec une grosse trentaine de CDI. D'autres CDI progressent en parallèle le long de la rue Escoussières Arnaud Bernard.



Un exemple de l'armement des CDI : tout à gauche, un lanceur Cougar ; au milieu et devant, un LBD ; à droite, un CDI a dans la main droite, une grenade de désencerclement. Sur le boulevard progresse une « tête de cortège » dont la moyenne d'âge doit être largement supérieure à 50 ans...

L'OPJ fera des sommations toutes les 3 mn jusqu'à Jeanne d'Arc en générant une totale incompréhension des manifestant-es qui finiront même par en « rire » tellement c'est « ridicule » ; « ça sert à rien », « les gens entendent rien de toutes façons » dira une manifestante à l'OPJ, imperturbable...



Des manifestant-es « saoulé-es » par des sommations réitérées...



11h18 - Face à face entre les « blacks vioques » et l'OPJ avec son mégaphone...

La manifestation progresse sur le boulevard au rythme des sommations de l'OPJ... »

Manifestant = délinquant ?

Lors de la manifestation du lendemain, le 14 avril, l'OPJ qui effectuait, comme la veille, des sommations extrêmement rapprochées et non suivies d'effets, s'est approché d'un groupe d'observateurs en leur demandant, sans agressivité particulière : « *Vous avez des commentaires particuliers à faire ?* ». Un des observateurs lui a fait remarquer que le fait de prononcer des sommations quasi-continues semblait un peu surprenant ; « *trop de sommations tue les sommations* » a ironisé l'observateur. L'OPJ est resté un peu pensif, semblant même en convenir... Puis, dans la foulée, un dialogue s'est engagé. Le policier a montré des manifestant-es, jeunes pour la plupart, assis sur le sol en travers du boulevard et a demandé à l'observateur ce qu'il en pensait. L'observateur lui a répondu que ces jeunes pratiquaient ce qui est couramment appelé un « sit in ». L'OPJ lui a alors précisé le fond de sa pensée en disant : « *Pour moi, ce ne sont pas des manifestant-es, ce sont des délinquants* ». Au regard de la réaction un peu interloquée de l'observateur, l'OPJ a précisé : « *Les sommations ont été effectuées, ils ne se sont pas dispersés, ce sont donc des délinquants* ». Et puis, dans les minutes qui ont suivi, les manifestant-es ont été délogé-es par les CDI à coup de boucliers avec l'usage de gazeuses « au poivre » à main.

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 14 avril 2023

« La situation se tend entre les manifestant-es qui font sit-in et les CDI qui commencent à les dégager... sous la pression, les manifestant-es se relèvent. Aucune violence n'est constatée envers les policier-es . Au vu des équipements réciproques des parties, cela se comprend aisément... Les CDI commencent à utiliser les gazeuses au poivre.



Matraque levée, les CDI dégagent sans ménagement les manifestant-es qui stationnaient encore sur la chaussée



Au centre de l'image, on voit clairement le jet d'une gazeuse à main (la trace blanche au centre de l'image)

Info

On ne soulignera jamais assez comment la gazeuse à main, qui projette à distance du gaz dit « au poivre », est une arme très violente. Au-delà de piquer très violemment les yeux, le liquide projeté est très collant et reste sur la peau en occasionnant des brûlures (y compris sur les muqueuses buccales). De plus, le gaz projeté n'est pas, comme les grenades lacrymogènes, mélangé avec du fumigène. Ce qui fait qu'on ne peut pas anticiper, pour s'en protéger, le déplacement du nuage lacrymogène... »

Dernière minute - Un drôle de courriel de la DDSP 31

Le 13 novembre 2023, nous déclarions notre observation aux autorités, comme nous le faisons de puis 5 années. Il s'agissait d'observer un rassemblement organisé par La Voix est Libre contre l'autoroute A69. En général, ces déclarations ne provoquent aucune réaction (sauf une fois où nous étions trompés de date comme nous l'avait fait remarquer, courant 2019 et par téléphone, un officier de gendarmerie !).

Quelle ne fut pas notre surprise, ce 13 novembre 2023, de recevoir de la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) un courriel, non signé, dans lequel notre déclaration de présence était prise en compte mais qui intégrait les deux remarques ci-dessous :

« Pour votre information cependant, ces observateurs sont soumis aux mêmes règles de droit que les manifestants eux-même et peuvent également faire l'objet de poursuites pour les mêmes infractions.

À savoir que tout matériel de type casques, masques, lunettes peut être appréhendé lors de contrôles préventifs et qu'ils peuvent faire l'objet de verbalisations..»

Bref, ce courriel faisait fi des textes internationaux (Convention de Venise entre autres) et de la décision du Conseil d'état de juin 2021 refusant au ministre Darmanin les restrictions qu'il voulait imposer aux observateur-es via le Nouveau Schéma de Maintien de l'Ordre.

Initiative isolée du nouveau DDSP ou de l'un de ses adjoints ? Décision du Ministère de l'Intérieur ? Nous avons répondu au DDSP par un courrier transmis par voie électronique ; et introduit un référé/liberté au Tribunal Administratif le matin du 14 novembre pour pouvoir observer le rassemblement prévu dans de bonnes conditions.

La juge des référés a reconnu l'illégalité de ce qui est écrit dans ce courriel (*« En déniait ainsi par principe aux observateurs indépendants la protection particulière dont ils doivent bénéficier lors des manifestations selon les principes énoncés au point 3, pour la réserver aux seuls journalistes en vertu du schéma national de maintien de l'ordre, [il] a entaché sa décision d'illégalité » - Souligné par nous*) mais a rejeté la requête formulée par la LDH de Toulouse au simple motif de *« l'absence de tout élément produit à l'appui de la requête portant notamment sur le nombre d'observateurs susceptibles d'être mobilisés et sur les conditions pratiques de cette mobilisation »*.

Sauf que notre méthode d'observation est publique et publiée sur le site du CNRS dans nos deux rapports précédents²⁷. Les chercheur-es de l'OPP ont eu l'impression de revivre la même situation qu'en 2017, lors de l'Observatoire de l'accueil des étranger-es à la préfecture de Toulouse, où le secrétaire général de la préfecture de l'époque avait — tout en faisant pression sur le CNRS pour que le rapport ne sorte pas avec le logo de l'institution scientifique — et par presse interposée, refusé notre démarche car « non-scientifique ». Pensez-donc, elle était « qualitative » expliqua-t-il (pour mémoire : celle-ci s'appuyait quand même sur 500 questionnaires remplis tous les matins pendant 6 mois par 50 bénévoles/militant-es formé-es par les chercheur-es). Le pauvre ne connaissait que les méthodes quantitatives²⁸ ! Par voie de presse nous lui avons proposé des cours de rattrapage de 1^{ère} année de sociologie...

Nous dénonçons à une autorité administrative ou policière le droit et les compétences pour juger de la validité de « notre » méthode.

Bref, la liberté des observateur-es à repérer et analyser la proportionnalité des pratiques policières est un combat à renouveler sans cesse.

²⁷ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02103935> et <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03207613>).

²⁸ • 2017 : « Les principes républicains bafoués par la préfecture de Toulouse, Une maltraitance institutionnalisée, Rapport de l'Observatoire de l'accueil des étranger-es à la préfecture de Toulouse », Toulouse, Université Toulouse Jean-Jaurès (Le Mirail), Ligue des droits de l'Homme, Lisst-Cers (Cnrs).
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01495488>

3.3 Les rapports police / observateur-es

Nous l'avons déjà pointé dans nos précédents rapports, les observateur-es ne sont pas les bienvenu-es à proximité des zones de déploiement et d'action des forces de police. Nous notons trois types d'attitude dont deux sont déjà anciens et un autre nouveau, assez récent.

3.3.1 La dérision et les enfantillages

Nous ne comptons plus le nombre de fois où les policier-es (CDI comme BAC – cela ne concerne pas les gendarmes) s'adressent aux observateur-es en leur faisant des petits signes de la main quand ces mêmes observateur-es prennent des photos des dispositifs. On a même vu un policier esquisser des pas de danse. Cela pourrait être considéré comme « amusant » mais les observateur-es considèrent cela comme une forme d'immaturité, comme des enfantillages. Car les observateur-es ont bien en tête que ce sont ces mêmes policier-es qui, dans d'autres circonstances, les insultent, leur envoient des grenades « ciblées » sur eux ou bien les frappent. Sans parler du sort qu'ils font subir aux manifestant-es avec leur armement...



6 juin 2023 – 12h21 – Rue du Rempart Matabiau – A gauche, un policier des CDI effectuant un « pas de danse » lors d'une prise de vue de l'OPP (image extraite d'une vidéo)

Le 1^{er} mai 2023 - Le drôle de comportement d'un policier des CDI

L'extrait du rapport d'observation de la manifestation du 1er mai 2023 que nous intégrons ci-dessous peut apparaître comme la mise en exergue « un peu facile » d'un comportement policier que l'on pourrait qualifier de « dérisoire ». Cependant, il est l'expression d'une forme d'immaturité chez certains policier-es qui se comportent comme « dans une cour d'école » (voir le comportement un peu « infantile » de certains d'entre eux face aux observateur-es que nous venons d'évoquer). Car enfin, les policier-es sont des gens d'armes ; ils sont équipés pour frapper, tirer avec des armes de guerre à l'aide desquelles ils peuvent blesser, mutiler voire tuer ; ils ne sont pas sur la voie publique pour s'amuser. Il semblerait donc logique que leur comportement soit irréprochable et mesuré à l'image de l'immense responsabilité qui est la leur en ayant l'autorisation de porter une arme...

Extrait du rapport d'observation du 1^{er} mai 2023

« Insolite (bis) – Une nouvelle pratique policière : le jet fictif de grenade...

Lors du regroupement des CDI devant le Cactus [un bar connu du quartier Arnaud Bernard], un observateur qui filmait avait noté, sur le moment, un jet « roulé » de grenade de la part d'un CDI ; lancer qui n'avait généré ni explosion, ni nuage de gaz. Ceci à la surprise de l'observateur mais aussi à celle des deux ou trois « manifestant-es » qui faisaient face aux policier-es et filmaient l'arrestation évoquée ci-dessus. L'observateur s'était même avancé, tout en filmant, pour vérifier où était passée cette grenade non explosée et de quel type de grenade il s'agissait... Rien de visible au sol (« J'ai vu une grenade lancée qui n'a pas explosé » entend-t-on dire l'observateur dans la bande son de la vidéo). Et puis, il était passé à autre chose (les CRS étaient en progression rapide sur le boulevard et la contre-allée) et avait suivi les CDI qui faisaient mouvement vers Compans. En visionnant la vidéo (qui dure 6 mn et 42 s), on voit bien un policier faire le geste d'un lancer « roulé au sol » de grenade. En analysant image par image la vidéo, on se rend compte que le CDI ne tient rien dans la main... ! Pas

de la taille d'une grenade en tout cas ! En fait, avant de faire le geste, le CDI s'adresse à son collègue de gauche (Que peut-il bien lui dire ? Peut-être un truc du genre « Regarde, on va bien rigoler... ») puis effectue le geste qui s'avère être celui d'un lancer fictif... Décidément, on aura tout vu de la part des policier-es des CDI. Les images ci-dessous illustrent cette séquence. »



Les CDI face à des « photographes ». Tout à gauche, le CDI simulateur. A sa droite, un policier avec son LBD. Par qui ce policier est-il menacé pour viser avec son LBD ? Encore plus à droite, la « menace » : trois personnes qui filment (on en voit que deux sur l'image extraite de la vidéo).



Image de gauche : la flexion du policier qui procède au lancer fictif ; dans sa main gantée, rien... Image de droite : à gauche sur l'image, la tête casquée du CDI ; à droite sur l'image, les bras écartés, le « photographe au skate » (personnage aperçu face aux policier-es tout au long de la manifestation avec son skate tout contre les boucliers...) fait part de son incompréhension tout en réalisant, sans doute, que le CDI ne lance rien...



L'observateur qui filme cherche, vainement, au sol toute trace d'une grenade qu'il pense non explosée. En fait, il n'y a pas de grenade...

3.3.2 Les insultes et prises à partie

Même si le fait d'insulter les observateur-es n'est plus aussi fréquent qu'à une époque (cela avait commencé à peine l'observatoire créé), les observateur-es sont encore régulièrement pris-es à partie par les policier-es .

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 14 avril 2023

« Les deux groupes d'observateurs se retrouvent. L'annonce de la constitutionnalité du projet de loi tombe. Le groupe de tête décide de se rendre à la place du Capitole. Arrivé à la place, les observateurs croisent un groupe d'une douzaine de CSI casqués, l'un d'eux leur adresse au passage la qualification de « Refoulement d'égout »... Les termes de ce qualificatif sont une première dans la très longue série d'autres qui ont été adressés aux observateur-es depuis 2017. »

Et nous ajoutons dans les commentaires en fin de compte rendu :

« L'insulte, « refoulement d'égout », proférée par les CDI au passage d'un groupe d'observateurs, montre, s'il en était encore besoin, le peu de professionnalisme des policier-es des CDI dans leur pratique du maintien de l'ordre... ».

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 15 mars 2023 - Quand ce sont les observateur-es qui font peur aux gendarmes...

« A **16h06**, les observateurs aperçoivent des FDO stationnées rue Lascrosses, au niveau de la place Saint-Julien, où elles ne stationnent pas en général. Deux observateurs décident d'aller voir. Ce sont des gendarmes mobiles qui, repérant les deux observateurs, assez isolés et vêtus, pour partie, de Jaune s'empressent de mettre leurs casques ; ce qui ne manque pas de laisser pensif les observateurs qui se demandent s'ils n'ont pas été suivis, sans s'en rendre compte, par une horde de manifestant-es... Une photo est prise et les deux observateurs rebroussement chemin pour prendre la rue des Quêteurs. Ils entendent les gendarmes dire : « Ah bon, c'est des observateurs » quand ceux-ci découvrent l'inscription sur le dos des chasubles.

L'accueil est, dans les minutes qui suivent, plus classique chez les CDI toulousains.

Ces deux mêmes observateurs prennent la rue des Quêteurs pour rejoindre Arnaud Bernard. A **16h10**, ils arrivent dans le dos des CSI qui, comme d'habitude, sont stationnés sur la place côté Saint-Sernin. Les observateurs prennent les photos, quasi rituelles, du dispositif policier (une petite trentaine de CSI et quelques fourgons ; une dizaine de CSI de plus que lors des précédentes manifestations). Ils entendent très clairement les policier-es les invectiver en leur disant « Cassez-vous, les collabos » puis « les observateurs, vous feriez mieux d'aller observer les casseurs ». Décidemment, les CSI ne supportent toujours pas la présence de l'OPP sur les abords des manifestations. »

Mais, plus inquiétant, l'attitude de ces mêmes CSI quand ils interpellent un observateur par son nom de famille.

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 14 avril 2023

« Arrivée à Arnaud Bernard à **11h29**, les observateur-es procèdent à la prise de photos « rituelle » des CSI postés au fond de la place (24 CSI avec fourgons)

Remarque : quand les observateur-es s'approchent pour faire les photos, celui qui fait la prise de vue se voit interpellé par son nom de famille, avec le terme « outrage » accolé*, par l'un des policier-es des CSI... Drôle de pratique qui est à la fois un peu dérisoire et en même temps potentiellement « menaçante » (du genre : on t'a repéré, on te connaît...)

* Le terme outrage n'a pas été compris sur le moment par les observateur-es. C'est lors d'une rencontre fortuite, quelques jours après, qu'une connaissance de l'observateur lui a indiqué qu'il était présent sur place et qu'il avait clairement vu la scène et entendu l'interpellation verbale des policier-es. »



Le groupe de CSI positionné à Arnaud Bernard, le 11 mars à 10h29 – On remarquera au passage que la moitié d'entre eux sont cagoulés ou bien portent un passe montagne relevé... Anonymisation, toujours.

3.3.3 Les violences sur les observateur-es

Comme nous l'avons déjà maintes fois signalé (cf. les précédents rapports) et comme nous l'avons déjà rappelé dans le présent rapport, les observateur-es sont régulièrement pris-es à partie par les policier-es . Cela a encore été le cas très récemment, **le 30 juin 2023** où les observateurs ont été pris-es à partie, dégagés manu-militari des abords de la manifestation, rue Gambetta, par les CRS et les CDI. Un communiqué de presse (en annexe du présent rapport) a été publié pour « rappeler à l'ordre » la préfecture et la DDSP quant au respect de l'intégrité physique des observateur-es tel que le droit national et international le reconnaît (voir en début de rapport).

Le 21 juillet 2021, les observateur-es avaient fait l'objet d'un grenadage ciblé qui avait blessé un observateur.

Extrait du rapport d'observation du 21 juillet 2021

*« Et, là, à **18h04** les policier-es, avec quelques gendarmes en renfort, utilisent la manière forte. Les BST, qui étaient en embuscade, interviennent, interpellent une personne et commencent à se replier. Malgré la réaction de leurs collègues qui leur demandent de se replier (« oh, les gars, faut se replier là » entend-on sur la bande son de la vidéo de l'OPP), un policier suivi par certains de ses collègues de la BST décide d'aller plus avant et traverse les personnes rassemblées pour procéder à une nouvelle interpellation au milieu des manifestant-es.*



Un policier des BST interpelle une personne sur le trottoir

Sauf que cela ne se passe pas tout seul car les personnes présentes protestent vivement contre cette arrestation. Et ses collègues de la BST et des CDI arrivent à la rescousse. Les BST et les CDI refluent sous la pression et quelques projectiles sont lancés.



Les policier-es sous les protestations des manifestant-es. A gauche, une passante se prend un coup de bouclier

Des grenades lacrymogènes sont lancées par les CDI en repli (et depuis Jean Jaurès ?) et l'air devient rapidement saturé en gaz lacrymogène et quasiment irrespirable. C'est à ce moment-là qu'un observateur est blessé en prenant une grenade sur le tibia. Les passants et badauds se réfugient dans les commerces qui veulent bien leur ouvrir leur porte.

*A **18h05**, le boulevard est totalement dégagé et pour cause. L'air est encore, sur notre trottoir, largement irrespirable.*



Une observatrice dans le nuage de gaz lacrymogène – Un clin d’œil à un célèbre tableau...

Les constats faits, à chaud, par certains observateurs les conduisent à penser que ce jet de grenade visait explicitement les observateur-es. Cependant, l’examen détaillé des vidéos ne permet pas d’en être totalement certain. »



La photo du bas de la jambe de l’observateur blessé prise le soir même de la manifestation

3.3.4 - Les policier-es des BAC – Des rapports « pacifiés » avec les observateur-es ?

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans évoquer les rapports entre la BAC et les observateur-es

Lors de nos précédents rapports de 2019 et 2021, nous avons, en quelque sorte, « mis à l’honneur » les policier-es des BAC — Brigades anti-criminalité (et autres BST – Brigades spécialisées de terrain). Hormis le rôle, que nous pouvons souvent qualifier de délétère, que ces policier-es, spécialisé-es dans l’interpellation et non dans le maintien de l’ordre, jouent dans le fait que certaines manifestations « partent en vrille » (à ce sujet, voir par exemple, le communiqué de l’OPP suite à la manifestation du 18 janvier 2021), nous souhaitons rapidement évoquer les rapports actuels entre les observateur-es et la BAC (terme générique).

Ces policier-es ont souvent pris à partie, verbalement et physiquement, les observateur-es ; et ceci dès la création de l’OPP. Mais nous nous devons de reconnaître que depuis deux ans, ces policier-es n’agressent plus physiquement les observateur-es. Il y a encore des comportements que nous pouvons, à l’instar de ceux des CDI, qualifier d’infantiles ; comme les petits signes de la main ou bien des gestes de type « un petit bisou » en direction des observateur-es quand ceux-ci prennent des photos des dispositif policiers...

Mais globalement, la pression de la BAC sur les équipes d’observateur-es a baissé. Y compris verbalement, car il nous faut remonter assez loin dans les observations pour noter des insultes, par exemple. Peut-être cela vient-il des constats que ces policier-es ont eu le temps d’effectuer sur le comportement des observateur-es (la neutralité comportementale ; notion définie par ailleurs dans le présent rapport). Ou bien cela vient-il des ordres de leur hiérarchie ? Nous ne le savons pas. Mais nous en prenons acte. Et il serait bon que cette attitude « pacifiée » envers les observateur-es s’étende également aux policier-es de la CDI – Compagnie départementale d’intervention.

3.3.5 – Les policier-es des ELI – Équipes de liaison et d’information

Nous avons évoqué la présence de ces policier-es dans les abords des manifestations page 19 de notre rapport d’avril 2021. Les observateur-es toulousain-es ont depuis lors constaté leur présence régulière dans l’environnement des manifestations toulousaines. Nous n’avons pas de commentaires particuliers à faire et nous avons beaucoup de difficulté à bien cerner leur champ d’activité. Sans uniforme et dotés d’un brassard bleu avec leur n° de RIO scratché dessus, ils déambulent sur les trottoirs et interviennent assez peu. Les observateur-es les ont vu renseigner des passant-es, quelque fois des manifestant-es ; et plus rarement, une fois en fait, servir d’interface entre leurs collègues en charge du « maintien de l’ordre » et un groupe de manifestant-es.

Extraits du rapport d’observation de la manifestation du 15 mars 2023

« La sonorisation du command-car des EGM se fait entendre avec le message suivant : « Gendarmerie nationale, l’accès à la place Wilson est interdit à la manifestation, faites demi-tour ». Message on ne peut plus direct et bref... Les observateur-es filment un groupe d’une quinzaine de manifestant-es, très jeunes, avec des drapeaux siglés Révolution Permanente et mégaphone qui discutent avec les ELI pour pouvoir passer le barrage. La négociation va durer quelques minutes avec des allers et retours des ELI avec les responsables du dispositif. In fine, le groupe va pouvoir passer le dispositif mais avec ses drapeaux repliés. »

Et, dans le paragraphe « Synthèse et commentaires » du rapport, il était précisé : *« Les observateur-es ont pu constater, pour une fois, que les ELI jouaient un certain rôle lors de la séquence des négociations avec le groupe de jeunes de Révolution Permanente ».*



Les militant-es de Révolution Permanente en négociation avec les ELI le 15 mars 2023

Les manifestant-es, dans leur immense majorité, ne sont pas au courant de leur présence ; et ceux et celles d’entre eux/elles qui sont au courant ont une grande méfiance. Il faut dire que lorsque l’on observe un policier des ELI utiliser son téléphone portable peu avant et/ou tout au début de certains incidents, certains se demandent si leur rôle ne consiste pas, aussi, à renseigner leurs collègues sur la situation...

On peut ajouter que les rapports entre observateur-es et policier-es des ELI peuvent être qualifiés de courtois mais distants.

3.3.6 - Une formation en sociologie pour les policier-es

Un article du journal le Monde, daté du 31 août 2023 et signé d’Antoine Albertini²⁹, titre sur « *Le succès d’un diplôme de sociologie pour les policiers* ». L’article s’ouvre sur le paragraphe suivant : « *La sécurité de nos concitoyens est une chose trop sérieuse pour la laisser aux mains des seuls policier-es* » Et l’article de se poursuivre : « *C’est sur cette sentence, inattendue sous la plume d’un policier, qu’un candidat au diplôme universitaire de sociologie proposé par la police nationale au sein de l’université de Picardie-Jules-Verne conclut sa lettre de motivation. Faut-il croire que l’humour soit parfois récompensé au sein de l’institution ? La candidature a été retenue* ». Au gré de l’article, le journaliste, qui a eu accès aux lettres de motivation, évoque le contenu de celles-ci qui parlent, par exemple, de « *réfléchir au rôle des policiers dans la société* », d’incapacité « *à analyser de façon neutre les relations entre police et population* ».

Sur le site de l’université³⁰, il est précisé que « *les policiers inscrits pourront prendre le temps de déconstruire leurs pratiques professionnelles et de repenser leurs interactions avec la population, de se familiariser aux travaux de sociologie de la police et de s’initier au raisonnement et aux méthodes sociologiques* ». Et le site de préciser :

²⁹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/08/29/la-creation-d-un-diplome-universitaire-de-sociologie-reserve-aux-policiers-suscite-un-engouement-inattendu_6186993_3224.html

³⁰ <https://www.u-picardie.fr/l-universite/actualites/unique-en-france-l-upjv-lance-une-formation-de-sociologie-dediee-aux-policiers--687258.kjsp>

« Au fil des mois et des interventions, les gardiens de la paix, gradés, commissaires et officiers seront initiés à une foule de domaines qui pourront se révéler utiles à leur quotidien : familiarisation aux travaux de sociologie de la police, sociologie des activités policières, médias et police, devenir policier, sociologie de la déviance, sociologie politique comparée des systèmes de police... ».

S'il on peut se « réjouir » de voir des policier-es suivre un cursus en sociologie interrogeant, par son contenu, les rapports police/population (il est même question de « *déconstruction de [leurs] pratiques professionnelles* »), on ne peut que s'étonner, au regard de leur responsabilité dans la société (en particulier, mais pas seulement via le droit, « écrasant de responsabilité », de porter une arme), que tous et toutes les policier-es ne suivent pas une formation de cette nature. Cela permettrait, entre autres, à nombre d'entre eux de sortir du « syndrome de la citadelle assiégée » en prenant le recul nécessaire pour tendre vers une pratique de leur métier respectueuse des citoyen·nes, quel·les qu'ils soient. A ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux pages 25 et 26 du second rapport de l'OPP daté d'avril 2021.

3.4 - La liberté de manifester en question

Cette question de la liberté de manifester est aujourd'hui centrale lorsque l'on analyse l'évolution des libertés individuelles et collectives en France. A ce sujet, rappelons que cette liberté est un droit constitutionnel³¹.

3.4.1 Les déploiements policiers en amont des manifestations

Au-delà des interdictions de manifester qui se multiplient en cet automne 2023 au motif des risques de « troubles à l'ordre public »³², notion très floue permettant d'interdire pratiquement toute manifestation ou rassemblement dont le thème a l'heur de déplaire au gouvernement voire à certains élus locaux, c'est plutôt à l'interdiction « de facto », l'empêchement pour être précis, de manifester que nous souhaitons ici mettre en exergue.

Lors de la manifestation contre la mise en œuvre du chantier de l'autoroute entre Castres et Toulouse du samedi 21 octobre 2023 à Saix dans le département du Tarn, le déploiement massif des policier-es et gendarmes (11 escadrons de gendarmes mobiles et cinq compagnies de CRS selon la préfecture du Tarn) dans un périmètre élargi, a empêché ou rendu extrêmement difficile l'accès des citoyen-nes au lieu de la manifestation alors que celle-ci était déclarée et autorisée.

Le groupe de 4 observateur-es qui précédait le cortège « principal » a croisé nombre de personnes qui arrivaient bien après l'heure de départ annoncé de la manifestation. Celles-ci se sont plaintes d'avoir été bloquées par des barrages de police et de gendarmerie, d'avoir subi des contrôles d'identité, des fouilles de véhicule et d'avoir vu celui-ci interdit de continuer sa route obligeant ainsi ses occupants à marcher des kilomètres pour rejoindre le lieu de départ de la manifestation. De quoi décourager nombre de citoyen-nes d'exercer un droit constitutionnel.

Ces contrôles avaient démarré déjà plusieurs jours avant l'initiative ; et ils ont été généralisés le jour de la manifestation du samedi. Les observateur-es, avec trois véhicules en convoi, ont été contrôlé-es par la gendarmerie le samedi matin à 7h30 sur un rond-point de la D20 au niveau de Bourg-Saint-Bernard.

Extrait du rapport d'observation de la manifestation du 21 octobre 2023

« Barrage de gendarmerie composé, a minima, de 3 voitures et 6 gendarmes. Chaque véhicule est stoppé par les gendarmes afin de savoir sa destination. Tous les véhicules allant à la manifestation sont arrêtés et contrôlés. Ainsi, les trois véhicules de l'OPP sont arrêtés. La voiture composée de l'équipe (...) est donc arrêtée, deux gendarmes sont présents et demandent au conducteur son permis de conduire. Le conducteur coopère et indique que nous sommes des observateur-es, que notre présence est déclarée auprès de la préfecture du Tarn et de la gendarmerie. Le conducteur ouvre le coffre pour récupérer la déclaration de présence des observateur-es, montre une chasuble et la déclaration ; ce qui, après une lecture attentive, suffit au gendarme qui demande quand même, « pour simple vérification », l'ouverture d'un sac dans le coffre. Le second gendarme s'approche et s'étonne, lui, de la présence de casques ; ce à quoi l'observateur répond en montrant l'inscription « observateur » sur le casque et en arguant que les observateur-es sont protégés par les textes internationaux (il cite l'ONU et la commission de Venise) ; et que ce matériel de protection, dont la détention est indiquée dans la déclaration de présence qu'il vient de leur donner, sert à leur protection individuelle en cas d'incidents. Les trois voitures des observateur-es repartent sans autre contrainte ».

Si les observateur-es sont rompus à ce genre de situation et bien au fait de leurs droits, ce n'est pas le cas pour nombre de participant-es aux rassemblements et manifestations. Nous ne pouvons que nous interroger sur la raison première de ces contrôles qui semblent, avant tout, mis en œuvre dans le but de dissuader les personnes de venir manifester.

Ce dispositif n'est pas sans rappeler celui qui avait été réalisé lors des 3 journées de mobilisation contre les mégabassines dans les Deux-Sèvres fin mars 2023 durant lesquelles de très nombreux contrôles routiers, fouilles de véhicules et saisines d'objets en tout genre avait été effectuées, y compris à l'entrée de Melle, loin du lieu annoncé du rassemblement. Selon les chiffres fournis par les autorités, ce sont 24 000 contrôles qui avaient été effectués en cette fin mars. Il serait intéressant que la préfecture du Tarn indique le nombre de contrôles effectués dans le cadre de la mobilisation de cette fin octobre contre l'A69.

³¹ <https://www.vie-publique.fr/fiches/23886-en-quoi-consiste-la-liberte-de-manifestation>

³² A ce sujet, voir les interdictions de nombreuses manifestations dans le cadre du conflit israélo-palestinien à Toulouse comme dans de nombreuses villes françaises

3.4.2 – Les périmètres interdits

Cette mise en place de périmètres d'interdiction de manifester (ce qu'en langage interne à l'OPP, nous appelons des « no go zones »), directement issue des dispositions du Schéma National du Maintien de l'Ordre - SNMO, a été largement utilisée par la préfecture de la Haute-Garonne.

Cela se traduit par la publication d'un acte administratif, un arrêté, sur le site de la préfecture qui décrit un périmètre, le visualise par une infographie (voir ci-dessous, à titre d'exemple, celui défini pour la manifestation du 21 juillet 2021) et qui précise que les participants pourront être soumis à « *une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe* ». Soit, selon « les tarifs en vigueur », de 135 euros.

Préfecture Haute-Garonne - 31/2021-07-29-00001 - Arrêté portant interdiction de rassemblement revendicatif non déclaré dans le centre ville de Toulouse le samedi 31 juillet 2021.



Cette pratique de création de périmètres d'interdiction de manifester pose la question de savoir comment font les policier-es et gendarmes pour déterminer qui ils sont en droit de verbaliser, sur quels critères objectifs ils se basent pour déterminer qui est contrevenant parmi les dizaines de milliers de personnes qui arpentent les rues du centre-ville de Toulouse. Cette pratique d'interdiction des manifestations dans cette zone de Toulouse est aujourd'hui devenue permanente.

Elle se double de la mise en place de barrages de police et gendarmerie. Ces barrages sont dans certains cas « étanches » (« personne ne passe ») et, dans d'autres cas, filtrants. Comme nous l'analysons dans un paragraphe dédié, les policier-es et gendarmes obligent les personnes qui se dispersent à enlever badges, autocollants et même, dans certains cas, interdisent de passer avec des drapeaux, même roulés. Certain-es manifestant-es se « rebiffent » et tentent de résister à cette pratique qui n'a « rien de légal ». Lors de la manifestation du 6 juin, une manifestante syndicale a demandé au policier des CRS de lui faire une saisine de matériel. Et le policier de s'exécuter (voir photos ci-dessous).



Un policier remplissant un formulaire de saisine le 6 juin 2023, allées F. Roosevelt, à Toulouse

Deux commentaires sur cette photo (image extraite d'une vidéo de l'OPP) :

- si tous les manifestant-es avaient cette attitude, empreinte de volonté de faire respecter les libertés publiques, les policier-es et gendarmes seraient assez vite « noyés » sous la « paperasse »... Il a bien fallu 5 minutes (bande vidéo disponible) pour donner suite à la demande de cette manifestante syndicale ;
- un second commentaire, incident, concerne le port du RIO. Si ce policier des CRS porte effectivement son RIO (il empiète sur le haut de son badge), il est impossible de le lire à moins de « mettre le nez dessus » ; ce qui montre qu'au-delà du port ou non du RIO, c'est bien de la lisibilité de celui-ci dont il est question (cf. § 3.2.3 du présent rapport).

4 – Les observations extra toulousaines

4.1 La manifestation de Sainte-Soline du 25 mars 2023

Préambule

Sept observateur-es (deux femmes et cinq hommes) de l'OPP étaient présent-es à Sainte-Soline. Six d'entre elleux ont participé aux observations sur le terrain durant la manifestation du samedi 25 mars. Le septième a largement animé le « back office » mis en place à Melle (cf. le début du présent rapport) dont le rôle aura été déterminant pour le suivi des évènements concernant, en particulier, le traitement des manifestant-es blessé-es.

La présence des observateur-es toulousain-es dans les Deux-Sèvres était liée au fait que les observatoires des libertés publiques et des pratiques policières avaient été sollicités durant le mois de janvier par des militant-es picto-charentais-es de la LDH en vue de la mise en place d'un dispositif d'observation les 24, 25 et 26 mars dans le cadre de la mobilisation citoyenne contre les mégabassines. Cette demande de présence des observatoires citoyens trouvait son origine dans les évènements qui avaient eu lieu fin octobre 2022 lors d'une précédente manifestation ainsi que par certains discours politiques qui avaient suivis ; en particulier par l'utilisation par le ministre Darmanin du terme « d'éco-terroristes » pour qualifier les manifestant-es. Ce qui pouvait laisser présager le pire.

La décision de répondre favorablement à cette sollicitation et d'aller observer les pratiques policières en dehors de l'agglomération toulousaine avait été prise suite à une réunion inter-observatoires tenue à Paris les 28 et 29 janvier 2023 ; réunion à laquelle deux observateur-es de l'OPP étaient présent-es.

Les évènements qui ont eu lieu durant ces trois journées de la fin mars ont largement été couverts par la presse et les médias, nationaux comme internationaux.

Les cinq observatoires, dont celui de Toulouse, ont produit un rapport très complet³³ qui a été rendu public le 10 juillet 2023, à Paris, lors d'une conférence de presse. Nous n'allons donc pas, ici, paraphraser le contenu de ce rapport.

Nous nous proposons, dans le présent rapport, de revenir sur ces évènements en donnant un éclairage particulier, celui des observateur-es toulousain-es en repartant des constats effectués « à chaud » via les deux rapports d'observation rédigés par ces mêmes observateur-es (et qui ont servi, pour partie, de matériau pour l'élaboration du rapport inter-observatoires) ; mais aussi des premières notes d'analyse produites, elles-aussi rédigées « à chaud », dans les 10 jours qui ont suivi les évènements de cette fin mars. Comme cela est « la règle » lorsque nous publions des rapports ou extraits de rapports internes à l'OPP, ceux-ci n'ont, volontairement, pas été retouchés, sinon à la marge (correction des quelques « grosses » fautes d'orthographe ou de syntaxe...) et quelques fois sur la forme (pour en faciliter la lecture). Ceci pour conserver la plus grande authenticité et éviter les biais auxquels peut conduire une réécriture « à froid » par l'intégration, souvent inconsciente, d'éléments non constatés et non vécus en situation. Il y a donc une part, mais une part seulement, de « subjectivité », revendiquée comme faisant partie du processus de restitution du travail d'observation et d'analyse. Nous avons observé à Sainte-Soline avec nos « bagages » et nos vécus personnels ainsi qu'avec l'expérience accumulée suite à l'observation des pratiques policières depuis plus de 6 années à Toulouse ; la manifestation de Sainte-Soline a été, hasard des chiffres, la 200^{ème} opération d'observation menée par l'OPP.

Nous allons donc, dans les pages qui suivent, extraire de ces deux rapports d'observation et des notes d'analyse produites « dans la foulée » des éléments qui nous semblent contribuer à une information diversifiée des citoyen-nes quant à ce qui s'est passé à Sainte-Soline et quant aux enseignements qu'il faut en tirer en termes de libertés publiques et de conditions actuelles de leur exercice. Ces rapports et notes sont annexés en intégralité au présent rapport. Nous espérons que, pour le lecteur averti comme pour tous les autres, le présent paragraphe complètera et enrichira le rapport inter-observatoires publié début juillet.

Et bien évidemment, ce paragraphe sur Sainte-Soline fait écho, en les prolongeant voire les enrichissant, aux constats et analyses développées sur la base des observations menées à Toulouse et développées dans le présent rapport. Rien d'exhaustif dans ce que nous allons maintenant développer mais la volonté de « pointer » des éléments présentant un intérêt en termes d'analyse des pratiques et violences policières³⁴.

³³ <https://www.fondation-copernic.org/rapport-des-observatoires-de-pratiques-policieres-sur-la-manifestation-de-sainte-soline/>

³⁴ Même si à Sainte-Soline, ce sont les militaires de la gendarmerie qui ont été déployés, nous garderons, pour le confort de lecture et ne pas alourdir le texte, le terme de policiers pour restituer nos constats et analyses.

4.1.1 Les quads - Le Peloton Motorisé d'Intervention et d'Interposition (PM2I)

Si nous mettons en avant cette unité de gendarmerie, c'est que c'est elle qui a été au contact en premier et qui a initié les affrontements de ce 25 mars 2023 (cf. le rapport inter-observatoires). En plus, il s'agissait de la première intervention d'une unité de ce type en manifestation.

Extraits du rapport du groupe d'observation « Toulouse / Poitou-Charentes »

« 12h40 - Les observateur-es photographient les quads (sans doute ceux déjà photographiés quelques minutes auparavant), une vingtaine, au fond du chemin sur lequel ils cheminent. Les quads reviennent du lieu où, à distance, les observateur-es ont constaté, à 12h36, un nuage de gaz lacrymogène



Les quads de retour vers le dispositif bassines après premiers grenadages

12h49 - Tout droit surgis du brouillard lacrymogène, nous voyons passer 20 quads des gendarmes qui partent en direction du cortège, qui arrive par le sud/sud-est (en provenance d'Asnières) et qu'ils ont déjà grenadé



Surgis du nuage de gaz lacrymogène, les quads partent au contact

12h55 - Les quads reviennent vers la bassine et se remettent en position sur la petite route. Ils remontent vers la bassine à toute allure. Certains équipages ne sont pas complets, un seul gendarme dessus. Plusieurs aller-retours (4 ?) des quads qui se rapprochent à chaque fois des manifestant-es qui avancent dans le champ avec des tirs de grenades lacrymo. A chaque retour, les observateur-es constatent que les « quadistes » sont très joyeux, paraissent s'amuser de ces charges à grande vitesse.



Les quads reviennent après avoir copieusement grenadé le cortège en provenance du hameau d'Asnières »

Extrait de la note d'analyse sur le PM2I rédigée par l'OPP

« Pour en terminer, deux remarques :

- à la différence des BRAV-M de Paris³⁵, le PM2I n'a pas eu pour action de projeter rapidement des policier-es au contact des « adversaires ». A Sainte-Soline, les militaires en quad n'ont pas effectué d'interpellations. Et ne sont descendus de leur quad que pour des raisons de « confort », pour tirer plus facilement...
- en fait, cette unité a eu pour rôle d'aller grenader au-delà de la portée de tir (200 m) des lanceurs Cougar des gendarmes regroupés, retranchés, autour de la bassine. Ces militaires « tout terrain » ont en quelque sorte augmenté la portée de tir de leurs collègues en grenadant au cœur de manifestant-es positionné-es en retrait, loin du « théâtre » des affrontements ; y compris dans le secteur des postes de secours et de soins aux manifestant-es. Il est ici question d'action punitive, de volonté de frapper tous azimuts pour faire mal, faire regretter aux personnes présentes le fait d'être venues manifester. »

Ce que nous retiendrons principalement de cette « première » (l'utilisation de quads), c'est que cette unité de gendarmerie a eu pour rôle, non de défendre un lieu interdit d'accès, mais d'aller grenader et tirer au LBD loin, très loin, des affrontements, sans discrimination aucune, en visant en fait la partie des manifestant-es qui n'était pas mêlée aux affrontements.

Pour une analyse plus détaillée du bilan de cette opération militaire (nous le redisons, nous nous situons à Sainte-Soline bien loin de la notion de maintien de l'ordre), nous renvoyons le lecteur au décryptage du rapport, publié dans les jours qui ont suivi la manifestation, du général d'armée Christian Rodriguez (voir ci-après).



Les quads se regroupent avant une charge

4.1.2 Des milliers de grenades tirées contre les manifestant-es – Une grenade toutes les 1,3 seconde !

Même des semaines après cette journée éprouvante (journée d'épouvante pourrait-on, aussi, dire...), l'intensité des grenadages paraît toujours aussi incroyable (le re-visionnage des rushes avec leur bande son est très parlant). Selon les chiffres mêmes des militaires extraits du rapport des généraux de la gendarmerie³⁶, ce ne sont pas moins de : « (...) 5015 grenades lacrymogènes qui ont été tirées, ainsi que 89 grenades de désencerclement GENL, 40 dispositifs déflagrants ASSR ».

Si on considère, selon les minutiers des observateur-es, que les affrontements ont duré environ 2h (114 minutes précisément, de 12h36 à 14h08 et de 15h08 à 15h30), les 5 144 grenades utilisées correspondent à une grenade tirée toutes les 1,3 seconde ! Ou bien, si l'on se base sur le nombre de manifestant-es recensé-es par ce même rapport des militaires (6 000), nous sommes proches d'une grenade par manifestant ! Et parmi elles, des centaines (peut-être pas loin d'un millier !) de grenades GM2L (grenades lacrymogènes et explosives), non comptabilisées officiellement par les militaires (elles sont incluses dans les 5 015 grenades lacrymogènes...). Souvent tirées au milieu de la « foule », les grenades GM2L sont très directement responsables du nombre très élevé (plus de 200) de manifestant-es blessé-es, dont 40 l'ont été gravement.

³⁵ A ce sujet, voir le rapport détaillé publié par l'OPLP de Paris en avril 2023

³⁶ « Premier bilan des opérations d'ordre public de la Gendarmerie nationale » par le général d'armée Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale

Extraits du rapport d'observation du groupe « Toulouse / Poitou-Charentes »

« **13h05** – On entend les premières explosions, sourdes, de grenades explosives (vraisemblablement des GM2L vu la distance des tirs). Au loin, le cortège « Outarde » (mais cela ne veut plus vraiment dire grand-chose) commence à se rassembler au plus près des FDO. Une partie du cortège en provenance d'Asnières se dirige vers les FDO par l'ouest après avoir été repoussé au sud-ouest, côté camion à eau. Face au danger de recevoir une grenade explosive et au fait que le vent ramène le gaz lacrymogène vers eux, les observateur-es vont se mettre le long des camions de la gendarmerie, devant deux camions type militaire. Un policier en civil casqué filme avec une console les différents cortèges de manifestant-es. Une grenade explosive tombe pas très loin des observateur-es.



Les observateur-es au plus près des gendarmes

Une précision sur les grenades (Source : sites « Désarmons-les » et « Maintien de l'ordre »)

- **Les grenades dites de désencerclement** dont la GENL ne peuvent être que lancées à la main (données pour une portée de 5 à 30 m).
- **Les grenades ASSD/ ASSR, elles, ne peuvent être lancées qu'à la main** et ne contiennent pas de gaz lacrymogène. Seul leur effet assourdissant est recherché.
- **Les grenades GM2L, dites grenades « assourdissantes », qui contiennent du gaz lacrymogène, sont lancées au lanceur Cougar avec des portées de 50, 100 et 200 m** avec un retard d'allumage de 2,5 s. A l'origine, elles pouvaient être lancées à la main mais c'est désormais interdit au regard du danger pour les policier-es et gendarmes eux et elles-mêmes... Vue la distance parcourue, ce sont vraisemblablement ces grenades, lancées au Cougar, que l'on voit exploser au milieu des manifestant-es.



Premières grenades explosives lancées sur les manifestant-es ; on devine les nuages des explosions au milieu des manifestant-es ; à gauche de l'image, on voit clairement une grenade exploser à une vingtaine de mètres des observateur-es

A 13h12, la bande son d'une vidéo des observateur-es permet d'entendre 21 explosions de grenades GM2L (un bruit sourd et puissant, largement reconnaissable) en 48 secondes, soit une grenade explosive toutes les 2,3 secondes... Si on ajoute le bruit des grenades lacrymogène (un bruit sec, lui aussi très reconnaissable), c'est une grenade à la seconde qui est lancée à ce moment-là. »

Extraits du rapport du groupe d'observation OPP 2

« **A 13h52**, nous observons un net reflux de manifestant-es depuis une zone qui n'était pas visible. Des tirs très nombreux de lacrymogènes sont lancés devant leur itinéraire de fuite, et des GM2L, encore une fois très précises, tombent non loin des banderoles qui partent de cette zone. Une grenade propulsée sur un lanceur de 200m part alors assez haut et retombe sur un camion de gendarmes. Nous entendrons au replay du son quelques tirs de LBD, sans en voir dans les lignes de gendarmes.

A 13h56, très large repli de manifestant-es encore une fois depuis une zone invisible à nos yeux. C'est un véritable déluge de GM2L qui les accompagne, alors qu'ils se replient dans la direction du canon à eau. **A 13h58**, nous observons une grenade explosive qui tombe à 3 ou 4 mètres d'un groupe d'observateur-es en chasuble blanches, parfaitement identifiables et entourés uniquement de journalistes. Le ELE – Engin lanceur d'eau monte en

pression, mais ne sera pas utilisé. Les grenades explosives accompagnent toujours les manifestant-es, ainsi que quelques rares tirs de LBD. Nous apercevons une nouvelle fois les quads, très loin, qui repoussent les manifestant-es. Ils sont très probablement les auteurs des tirs de GM2L, car les gendarmes en ligne aux camions ne tirent presque pas. Nous documentons 14 à 16 quads, et 4 ou 5 de plus un peu à l'écart. A **14h02**, ces quads passent juste devant nous pour rentrer dans le cordon de véhicule, nous les observons de près. Cette dernière observation montre qu'il y aurait 20 quads, dont 14 à 16 avec des lanceurs Cougar, et 4 avec des LBD.

Les grenades défailantes : nous observerons des grenades mettant énormément de temps à exploser (l'une d'elle met presque 10 secondes depuis son lancement à sa libération de lacrymogène). Une petite dizaine d'unités de cartouche intérieure de GM2L seront retrouvées sur site : un tube blanc.

L'un des gendarmes, non filmé, aura un problème avec son Cougar : la lacrymogène explose dans la chambre, lui projetant une grande quantité de lacrymogène directement dans la tête. Il sera évacué quelques instants plus tard (aux environs de **13H35**).

Nous filmons également une GENL dégoupillée (qui sera explosée par les gendarmes lorsqu'ils inspecteront le terrain). Nous avons aussi trouvé quelques grenades lacrymogènes non explosées encore montées sur leurs lanceurs 100 ou 200 mètres. »

Focus sur la grenade GM2L

Les gendarmes ont fait, ce 25 mars 2023 à Sainte-Soline, un usage immodéré des grenades GM2L³⁷. Ces grenades, présentées à tort par les généraux auteurs du rapport de gendarmerie, comme étant des grenades lacrymogènes (ce qui a permis de « camoufler » leur utilisation massive en les classant comme lacrymogènes) sont des grenades explosives et lacrymogènes. Elles ont remplacé, dans la dotation des forces de l'ordre (police et gendarmerie), les grenades GLI F4 ; grenades qui avaient elles-mêmes remplacé les grenades OF F1 dont l'utilisation avait causé la mort de Rémi Fraisse à Sivens après avoir causé à Malville la mort de Vital Michalon et provoqué des amputations lors de la répression qui s'était abattue en juillet 1977 sur les manifestant-es hostiles à la construction du surgénérateur Superphénix.

Le site spécialisé « maintien de l'ordre »³⁸ présente cette grenade de la manière suivante :

« La grenade GM2L SAE 820 est une grenade lacrymogène instantanée produite par l'entreprise française Alsetex qui équipe les forces de l'ordre depuis 2018. Contrairement à la GLI-F4, la GM2L ne contient pas de TNT mais des éléments pyrotechniques sans effet de souffle et 15 g de [gaz] CS en poudre. Depuis juillet 2021 elle n'est utilisée plus qu'au lanceur Cougar 56mm. La GM2L est classée comme arme de catégorie A2 et donc comme "matériel de guerre". Depuis le second trimestre de l'année 2018, la grenade GM2L a commencé à remplacer la GLI-F4 et la remplace définitivement le 26 janvier 2020.

La GM2L possède un double effet : lacrymogène et assourdissant mais sans effet de souffle comme pour la GLI-F4. Avec 165 décibels « brisant et cassant » à 5 mètres elle surpasse le bruit d'un avion au décollage et dépasse le seuil de douleur sonore. Au-delà de 120 dB, des bruits très brefs provoquent immédiatement des dommages irréversibles. Lors de l'explosion elle libère 10 grammes de CS pulvérulent. Son corps est en plastique polyéthylène élastomère cylindrique d'un diamètre de 56 mm et se différencie des précédentes par son couvercle marron, aplati sur le bout et serti d'un adhésif bleu ciel ou rouge ».

Au vu de sa dangerosité pour les policier-es et gendarmes, cette grenade ne peut plus être utilisée à la main. Mais il n'empêche qu'elle peut être utilisée contre des manifestant-es avec des portées jusqu'à 200 mètres !

Nous choisissons de publier, ci-dessous, des photos des dégâts sur les corps que provoque l'utilisation de ce type de grenade. Nulle volonté de notre part de faire dans une sorte de sensationnalisme « gore » mais plutôt celle de visualiser, sans fard, le résultat de cette utilisation massive d'une arme de guerre contre des manifestant-es.



Les blessures par GM2L (source : secouristes) :

- photo de gauche : plaie à la main
- photo du milieu : reste d'adhésif de grenade extrait d'une plaie sur le site de la manifestation
- photo de droite : un pouce dans un très mauvais état

³⁷ Dans un état réellement démocratique et au regard du nombre très élevé de manifestant-es blessé-es à Sainte-Soline, il semblerait normal que toute la transparence soit faite sur l'utilisation par centaines (jusqu'à 1 millier ?) ce 25 mars 2023 de ces grenades. Or, à notre connaissance, les militaires n'ont pas détaillé précisément la répartition des 5 015 grenades tirées ce jour-là entre grenades explosives et lacrymogènes et grenades uniquement lacrymogènes.

³⁸ <https://maintiendelordre.fr/grenade-lacrymogene-gm2l-sae-820/>



La fiche technique GM2L du fabricant SAE-Alsetex.

Une grenade GM2L non explosée au sol avec son adhésif rouge



Les gendarmes du PM21 en train de préparer des grenades avec un dispositif de propulsion à retard - DPR de 200 m

Une commande de 300 000 grenades GM2L

Un article du journal Politis, signé de Maxime Sirvens³⁹ et daté du 10 novembre 2023, signale que le ministère de l'Intérieur « vient de passer sa plus grosse commande de grenades de maintien de l'ordre depuis 10 ans ». Les chiffres de cette commande⁴⁰ ont de quoi inquiéter. Estimé à 38 millions d'euros en 2022, ce marché à bons de commande d'une durée de 4 ans vient d'être signé pour un montant de 78 millions d'euros. C'est une multiplication par 4,5 par rapport au dernier marché de ce type qui datait de 2018. Le journaliste écrit : « Le lot numéro 5 porte sur des grenades "à effet sonore et lacrymogène". Remparté par Alsetex pour 11 millions, il s'agit très probablement de la grenade GM2L. Cette arme de catégorie A2 – pour matériel de guerre – a notamment été massivement utilisée lors des manifestations contre les mégabassines à Sainte-Soline. (...) Dans l'achat de 2018, la place Beauvau en avait commandé 56 000 pour moins de 2 millions. Ici, la commande est près de six fois plus importante, ce qui laisse penser à une commande d'environ 300 000 grenades explosives ». 300 000 grenades explosives de type GM2L pour une période de 4 années ! Une simple règle de trois conduit au chiffre de 75 000 grenades par an... Ce chiffre ne peut que « donner le tournis ». Selon nos estimations basées sur l'analyse des bandes son des vidéos prises par les équipes d'observateur-es, ce sont entre 800 et 1 000 grenades GM2L qui ont été tirées lors de la manifestation du 25 mars 2023 à Sainte-Soline avec, comme résultat, des dizaines de blessés graves. 75 « Sainte-Soline » par an, voilà ce que représente cette commande.

³⁹ Maxime Sirvens a créé un site internet dédié au maintien de l'ordre : <https://maintiendelordre.fr/> ; site auquel nous avons déjà fait référence dans le présent rapport

⁴⁰ <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:%2223-155499%22>

4.1.3 Sainte-Soline - Maintien de l'ordre ou bien opération militaire ?

Quand on analyse, avec un peu de recul, le déroulé de cette journée du 25 mars à Sainte-Soline et que l'on dépasse le cadre émotionnel (cette journée fut pour les personnes présentes, y compris les observateur-es, spécialement éprouvante), il apparaît que cette opération dite de « maintien de l'ordre » fut avant tout une opération militaire largement préparée en amont par le gouvernement et la gendarmerie.

Cette opération militaire, nous allons essayer de la restituer en nous intéressant à sa genèse et à sa mise en œuvre. Sans cela, on ne peut comprendre vraiment ce qui s'est passé durant ces trois journées de la fin mars 2023 dans les Deux-Sèvres.

Il nous faut, en préambule, revenir sur le « traumatisme », pour la gendarmerie s'entend, d'octobre 2022.

4.1.4 Flash-back : La « prise de la bassine » - 29 et 30 octobre 2022 – et ses conséquences

En ce week-end d'octobre 2022, des milliers de manifestant-es s'étaient regroupé-es pour manifester, une nouvelle fois, leur opposition à la création de retenues d'eau en plein air (appelés bassines et, pour les plus grandes d'entre elles, « mégabassines ») alimentées en pompant l'eau des nappes phréatiques. La création de ces réserves d'eau à l'air libre, qui ne sont pas basées sur la récupération des eaux de ruissellement lors des épisodes pluvieux comme certains le laissent encore entendre, est considérée par beaucoup d'acteurs du secteur de l'agriculture, par les écologistes de toutes obédiences, par les hydrogéologues et nombre de scientifiques comme une aberration. Et en ces temps de focalisation justifiée sur la question de l'eau (disponibilité, qualité, usages), la mise en œuvre de cette captation d'un bien commun pour la satisfaction des besoins d'un tout petit nombre d'agriculteurs, des céréaliers particulièrement, fait office de marqueur des enjeux de la transition écologique. Et pour certain-es, c'est aussi l'expression d'un système politique et économique basé sur le profit, le productivisme et l'accaparement des ressources pour des intérêts privés au détriment de l'intérêt général. Il paraissait nécessaire de faire ce rappel, cette mise en contexte, pour bien comprendre la séquence des 24, 25 et 26 mars. Et qui permet de penser qu'il y avait pour toutes les personnes présentes une vraie légitimité au fait de s'opposer à cette politique de privatisation d'un bien commun. Sachant, de plus, que les démarches légales n'aboutissent à rien et que l'expérience montre, à certaines occasions, que la radicalité peut avoir une certaine efficacité.

Donc, le 29 octobre 2022, des milliers de personnes, très diverses dans leurs pratiques militantes mais rassemblées autour d'un objectif commun (l'arrêt de la mise en œuvre des projets de mégabassines), avaient mené une action très déterminée qui leur avait permis, malgré la présence massive des gendarmes, d'atteindre le site de construction de la bassine de Sainte-Soline et d'en prendre symboliquement possession durant quelques minutes avant de refluer « en bon ordre ».



Les militants dans la bassine de Sainte-Soline en octobre 2022 – Photo DR

Puis, le lendemain, de mener une autre action en allant mettre à mal une partie du système hydraulique lié à cette bassine. Le « succès » de cette opération de désobéissance civile dynamique, menée dans un cadre de diversité des pratiques militantes de terrain, avait eu un très fort écho médiatique et avait spécialement « mis en rogne » les militaires de la gendarmerie (qui avaient le sentiment d'avoir « perdu une bataille »). Le ministre Darmanin avait d'ailleurs qualifié ces militants de la cause écologique d'éco-terroristes. Cette réaction du ministre avait à l'époque généré beaucoup de commentaires, très divers.

Il y avait, dans la préparation du week-end de cette fin mars 2023, comme un air de revanche du côté du ministre et de l'armée. Rappelons aussi, comme l'exprime clairement le site internet de cette force armée qu'est la gendarmerie⁴¹, que : « Rattachée au ministère de l'intérieur depuis 2009, elle [la gendarmerie nationale] conserve toutefois son statut et sa culture militaires ».

⁴¹ <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Par un effet de miroir, le « succès » de l'opération de désobéissance civile d'octobre 2022 a sans doute généré dans certains milieux militants une sorte d'ivresse conduisant à vouloir « remettre le couvert » en cette fin mars en se donnant comme objectif d'arriver à occuper de nouveau cette bassine de Sainte-Soline devenue l'emblème international des mobilisations écologistes dans ce qu'elles ont de plus divers ; tant dans leurs compositions en termes de profils militants que dans leurs mode d'action. La diversité et la détermination des cortèges du 25 mars en sont la parfaite expression.

Tout semblait donc réuni en cette fin mars pour que nous assistions à un événement de très forte portée symbolique.

4.1.5 Une organisation et des pratiques militaires, loin, très loin du maintien de l'ordre

Quand iels sont arrivé-es, en ce samedi 25 mars, à proximité de la bassine, les observateur-es ont, comme nombre de manifestant-es, été impressionné-es par l'ampleur et la nature du déploiement militaire de la gendarmerie. Les observateur-es du groupe mixant des toulousains de l'Observatoire des Pratiques Policières et des picto-charentais de l'Observatoire des Libertés Publiques et des Pratiques Policières (dont c'était la première observation) ont alors pris conscience que cette manifestation ne prendrait pas la même tournure que celle d'octobre 2022. Et qu'il n'allait pas être question de « jouer au chat et à la souris » entre gendarmes et manifestant-es...

Les observateur-es toulousain-es, expérimenté-es dans l'observation des dispositifs dits de maintien de l'ordre et positionné-es devant le cortège « rose », dit de l'Outarde (le cortège « familles et élu-es »), étaient resté-es, tout le long de la déambulation champêtre dans la campagne picto-charentaise, en veille active pour observer à quel moment le cortège allait être bloqué par les militaires. Mais, hormis le survol de celui-ci par un hélicoptère, tout était calme et l'ambiance du cortège, qui s'étirait à perte de vue le long d'une départementale, était concentrée mais festive (le cortège était précédé de personnes portant des bouées gonflables en forme d'animaux symbolisant la future baignade espérée dans la bassine...).



Les manifestant-es exprimant de manière ironique leur objectif d'atteindre la bassine et de s'y baigner

Pas un-e gendarme ou un-e policier-e dans le périmètre de la manifestation. A partir de 11h45, soit presque deux heures après son départ de Vanzay, le cortège a commencé à longer, mais de loin, la bassine, encore distante de près de 2 km ; et ceci sans être nullement inquiété (cf. le rapport d'observation de ce groupe d'observateur-es). Puis, vers 12h15, ce même cortège a bifurqué sur la droite pour prendre la direction de la bassine. Les observateur-es ont alors quitté le devant du cortège en prenant un chemin agricole sur la droite pendant que le cortège, lui, coupait à travers champs. La suite est décrite dans le rapport de l'équipe d'observateur-es, en particulier la visualisation à 12h36 de premiers nuages de lacrymogène et de la valse de quads observée avec une certaine inquiétude (« *Vont-ils nous tirer dessus avec leurs LBD ?* », armes que nous avons clairement repérées dans les mains de certains passagers des quads).



Les gendarmes en binôme sur les quads – Le passager est équipé d'un LBD

Plus les observateur-es, totalement isolé-es du cortège, progressaient vers la bassine, plus iels prenaient conscience de la présence massive des militaires dont les fourgons et camions, ainsi qu'un canon à eau, étaient littéralement collés à la bassine, les uns à côté des autres avec un petit espace entre eux dans lequel on pouvait apercevoir des gendarmes mobiles équipés de « pied en cap » (casques, boucliers, masques à gaz, lanceurs Cougar et LBD). Et derrière eux et elles, la bassine avec ses monticules de plusieurs mètres de haut.



Les véhicules militaires, à touche-touche, avec en leur centre un camion à eau des CRS

Les militaires étaient donc en position d'être acculés contre la bassine, sans autre possibilité que d'avancer pour aller au contact (ce qu'en fait ils ne feront quasiment jamais sinon via un ou deux « bonds offensifs » bien vite avortés) ou bien de se mettre en position de défense statique. Cette organisation des militaires était donc bien l'expression d'une décision de type militaire : pas de recul ou d'échappatoire possible pour les gendarmes. Et le déluge de feu qui s'abattra sur les manifestant-es avec, en particulier, l'utilisation massive de grenades GM2L, lancées par centaines avec les lanceurs Cougar (voir par ailleurs), est l'expression de ce choix. Les bandes son des vidéos des observateur-es prouvent cette utilisation massive d'armes de guerre (les observateur-es eux-mêmes sur le moment « n'en revenaient pas » comme ils l'ont déclaré, à chaud, aux journalistes du magazine télévisé « Complément d'enquête »). Les tirs massifs et continus (cf. le rapport d'observation) de grenades explosives avec des amorces longue portée (jusqu'à 200 m), a été la traduction dans le sang de cette décision militaire : interdire quoi qu'il en coûte l'accès à la bassine - le site SEV 15 dans le langage militaire – transformée, volontairement, en « forteresse assiégée ».

4.1.6 « Ils ne passeront pas », quoi qu'il en coûte...

Le récit d'un gendarme, publié dans le magazine « La voix du gendarme »⁴², quel que soit ce que l'on pense de sa vision des choses (il a le droit, lui-aussi, en tant qu'être humain sensible d'être submergé par ses émotions et de les exprimer à sa manière), est l'expression des conséquences de ce choix militaire de l'état, ce samedi 25 mars. Et il est très étrange, mais pas tant que cela en fait, de lire l'intertitre de cet article « *Ils ne passeront pas* » qui fait référence au slogan politique attribué au « tristement » célèbre Général Nivelle pendant l'offensive allemande de 1916 à Verdun⁴³.

⁴² <https://lavoixdugendarme.fr/dans-lenfer-de-sainte-soline-plongee-au-coeur-dune-journee-de-violences-avec-un-gendarme-mobile/>

⁴³ <https://www.theworldwar.org/fr/exhibitions/they-shall-not-pass-1916>

Nous pourrions aussi rappeler (voir par ailleurs) l'utilisation de cette formule par le préfet de l'Isère dans les jours qui ont précédé la manifestation du 31 juillet 1977 à Malville contre la construction d'une centrale nucléaire.

Comme l'évoque cette référence au général Nivelles, l'action de type militaire menée dans les Deux-Sèvres en cette fin mars 2023, est la traduction de logiques militaires vieilles comme les guerres. A Sainte-Soline, les manifestant-es, comme les gendarmes, étaient pour les généraux en charge de la supervision de cette opération militaire, tout comme pour le ministre et ses services, de la « chair à canon ». Peu importait l'aspect dérisoire du site à défendre (des monticules de terre formant un trou sans vie...), peu importait le coût humain des deux côtés, pas un-e manifestant-e ne devait passer.

Les cinq observatoires des pratiques policières regroupés pour suivre ce week-end à hauts risques ne s'y sont pas trompés et, dès le dimanche 26 mars et encore sous le choc, publiaient un communiqué dont la dernière phrase est très explicite. Nous la citons : « *De manière générale, nous avons constaté un usage immodéré et indiscriminé de la force sur l'ensemble des personnes présentes sur les lieux avec un objectif clair : empêcher l'accès à la bassine, quel qu'en soit le coût humain* ».

4.1.7 Décryptage du rapport de la gendarmerie - Analyse du rapport du général d'armée Christian Rodriguez

Préambule

Le présent paragraphe reprend intégralement une note d'analyse rédigée dans les heures qui ont suivi la publication du rapport du général d'armée Christian Rodriguez. Nous ne l'avons pas modifiée pour la rédaction du présent rapport. La lecture de ce paragraphe peut apparaître un peu rébarbative mais il nous a semblé important de restituer in extenso ce travail de décryptage qui, espérons-le, montre que la communication effectuée par la gendarmerie à la suite de cette funeste manifestation est partielle, parfois partielle, voire inexacte.

Le 27 mars, le ministère de l'Intérieur publiait le rapport des militaires qui ont encadré le dispositif mis en place les 24, 25 et 26 mars 2023 à Sainte-Soline. Nous avons procédé, dans les heures qui ont suivi ce funeste week-end, à une analyse de celui-ci au vu des constats effectués sur le terrain par les observateur-es. En termes de méthode, nous allons citer, en caractères italiques, des extraits de ce rapport puis effectuer à la suite des commentaires les concernant. Puis, nous en tirerons quelques enseignements. Une première remarque cependant : la tonalité apparemment neutre et donc censée être objective de ce rapport, signé d'un Général d'armée, cache en fait nombre de présupposés (« infiltration croissante de l'ultra-gauche », terminologie hasardeuse s'il en est), de termes orientés (« réserves de substitution », un euphémisme pour parler des bassines) et des omissions qui confinent au mensonge (chronologie, détails des armes utilisées). Nous y reviendrons dans l'analyse.

« I/ Un dispositif d'envergure, permettant de défendre un site menacé

C/ La mission reçue du représentant de l'État

(...) « Le dispositif engagé par la gendarmerie sous les ordres du général de division Samuel Dubuis, commandant la gendarmerie pour la zone Sud-Ouest, a été conçu, conformément aux directives reçues, afin :

- de garantir la sécurité des personnes et des biens, au mieux en prévenant les actes violents, au pire en les contenant ;*
- de défendre les réserves de substitution de la région face à toute menace d'intrusion, d'occupation et de dégradation, avec effort sur le site SEV 15 (1,8 km de périmétrie, 162 000 m²), clairement visé par les opposants pour s'y installer dans une démarche de défi à l'autorité de l'État »*

Commentaire

Il est ici question de « *garantir la sécurité des personnes et des biens* ». Rappelons que le site est inhabité, qu'il consiste en une retenue construite à l'aide de moellons de terre et recouverte d'une couche imperméabilisante. Personne n'habite et n'habitera jamais sur le site ; il était donc question d'interdire l'accès à un lieu « mort », sans végétation. Quant à la notion d'occupation du site et aux affirmations comme quoi il était question d'y installer une ZAD, c'est du pur phantasme. Même le plus ascète des opposants ne pourrait imaginer créer dans ce « trou » le moindre lieu de vie... Nous nous situons, là, très loin du bocage de Notre-Dame-des-Landes...

« D/ Le dispositif engagé

3 200 gendarmes et policier-es ont été engagés du 24 au 26 mars dans le cadre de cette mobilisation, dont 3000 gendarmes sur le secteur de Sainte-Soline. S'agissant de ce dispositif, les points suivants peuvent être mis en exergue :

- 20 escadrons de gendarmerie mobile ;*
- 9 hélicoptères, 4 blindés VBRG, et 4 engins lanceurs d'eau ;*
- plus de 100 enquêteurs judiciaires de l'avant, imbriqués dans les escadrons ;*

- des capacités de manœuvre rapide et de projection : un peloton motorisé d'intervention et d'interposition (PM2I) monté sur quad (40 personnels sur 20 quads), et 4 pelotons héliportables ;
- un poste de commandement complet. »

Commentaire

La concentration des moyens humains sur le site de la bassine (3 000 gendarmes à Sainte-Soline sur les 3 200 mobilisés) montre bien que la stratégie militaire adoptée était basée (voir par ailleurs dans le présent rapport) sur une stratégie consistant à laisser venir les manifestant·es sur site puis après avoir acculé les gendarmes contre les parois de la bassine, ne leur laisser d'autre choix que l'utilisation massive de leurs armes, les grenades explosives GM2L en particulier. Quant à la présence 9 hélicoptères et de 4 « pelotons héliportables », cela confirme si l'en était besoin, que nous nous trouvions bien dans une opération de type militaire dotée de tous les moyens possibles (sauf, peut-être, les troupes aéroportées...).

« II/ Des opérations d'ordre public de haute intensité

A/ Chronologie générale

(...) Les opposants se sont élancés à la mi-journée depuis plusieurs sites, en trois cortèges distincts d'environ 2000 personnes chacun, convergeant à pied vers la retenue SEV 15. Les principaux éléments de chronologie suivants méritent d'être cités :

- 10h15 Départ cortège « rose » (2000 participants).
- 10h45 Départ cortège « jaune » et « turquoise » (2 fois 2000 participants).
- 13h05 Jet de cocktail Molotov et tirs de mortier d'artifice sur la gendarmerie ; les opposants tentent de pénétrer en force sur la retenue SEV 15 malgré les sommations réglementaires.
- 13h24 2 Irisbus et 2 Partners gendarmerie en feu.
- 14h20 Retour relatif au calme, repli de l'adversaire.
- 14h35 Organisation d'un secours par une équipe médicale de la gendarmerie sur un manifestant gravement blessé en attendant arrivée des secours
- 15h14 Les manifestant·es se recentrent sur la SEV15. Arrivée du renfort de 2 EGM.
- 15h23 Retour de l'adversaire sur la façade sud de SEV15.
- 15h27 le peloton motorisé d'intervention et d'interposition intervient sur les flancs adverses, provoquant son repli
- 17h30 Décrochage de l'adversaire vers le camp – démontage du bivouac pour rejoindre Melle. »

Commentaire

→ Les mots ont du sens

Une première remarque sur le titre de ce chapitre du rapport. La terminologie « haute intensité », « adversaires » qui est utilisée à plusieurs reprises dans le rapport montre, lexicalement, que nous nous situons bien dans une opération, non de maintien de l'ordre, mais de nature militaire. Ce concept de « haute intensité », très utilisé par les commentateurs dans les conflits militaires actuels, est défini par le « Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations » de la manière suivante :

« (...) opérations de haute intensité (...) où toutes les fonctions opérationnelles sont susceptibles d'être activées pour s'opposer à une violence caractérisée de l'adversaire ».

L'état français était donc en guerre ce samedi 25 mars 2023 dans les Deux Sèvres. Le langage utilisé est, en tous cas, celui de la guerre....

→ Une chronologie partielle

La chronologie du rapport des généraux est incomplète. Celle-ci indique un jet de cocktail Molotov à 13h05 en laissant ainsi penser que la violence serait venue, en premier, des manifestant·es. Or, les rapports et minutiers des groupes d'observateur·es ne laissent planer aucun doute. Ce sont les gendarmes du « peloton motorisé d'intervention et d'interposition (PM2I) » qui ont tiré des grenades sur les cortèges dès 12h36 au niveau d'Asnières. Soit à plus d'un kilomètre du site et une demi-heure avant celle indiquée dans la chronologie des militaires...

Extrait du rapport du groupe d'observateur·es parisien·nes

« Premier point de rencontre avec les FDO : 12h26

12H26 : nous observons 20 quads se mettre en mouvement depuis l'endroit où stationnent les camions de gendarmerie. A partir de 12h31, les quads se stationnent à proximité du champ où se trouvent les manifestant·es. Deux minutes plus tard, entre 15 et 30 gendarmes descendent des quads et viennent au contact des manifestant·es resté·es dans le champ.

A 12h35 au niveau du sud-ouest d'Asnières les premières grenades lacrymogènes sont lancées, après une vive montée en tension. Depuis ce moment jusqu'à 12H40 le moment où les quad repartent, usage massif et indiscriminé des gaz lacrymogène jusqu'à saturation de l'air. Nous notons qu'environ 30 grenades lacrymogènes sont tirées en l'espace de 50 secondes.

Second point de rencontre avec les FDO : 12h47

12H47 A cause de la saturation de l'air, les cortèges se déplacent vers l'ouest avant de reprendre en direction du nord vers la mégabassine. Nouveaux tirs de lacrymogènes à proximité non immédiate de la bassine, distance d'à peu près 500 mètres. »

Extrait du groupe d'observateur-es «Toloso/Picto-Charentais-es »

« 12h36 - On aperçoit les premiers nuages de gaz lacrymogène mais au niveau de ce qui semble être la queue du cortège et d'où semble partir un second cortège



12h36 - Premiers tirs de grenades – A gauche de l'image, on devine les quads de la gendarmerie

Les observateur-es accélèrent le pas pour se distancier encore plus du cortège et prennent la direction de l'endroit où ils devinent derrière une haie des mouvements d'engins liés au nuage de lacrymogène. Ils progressent dans un chemin agricole. Au loin, les grenadages continuent.

Remarque : Il s'avèrera plus tard que c'est un second cortège qui est au niveau d'Asnières.

12h40 - Les observateur-es photographient des quads (sans doute ceux déjà photographiés quelques minutes auparavant), une vingtaine, au fond du chemin sur lequel ils cheminent. Les quads reviennent du lieu où, à distance, les observateur-es ont constaté, à 12h36, un nuage de gaz lacrymogène. »

Un peu plus loin, dans la chronologie du rapport des militaires, il est indiqué :

- « 14h35 Organisation d'un secours par une équipe médicale de la gendarmerie sur un manifestant gravement blessé en attendant arrivée des secours »

Cette présentation est spécialement partielle, partielle, voire fallacieuse. Ce ne sont pas les équipes médicales de la gendarmerie qui ont organisé un secours mais c'est un dirigeant de la confédération paysanne qui, « en désespoir de cause » et parce que le SAMU ne pouvait pas intervenir (voir la chronologie détaillée de cette séquence dans la partie du rapport inter-observatoires qui lui est consacrée⁴⁴), a contacté le commandement militaire du site pour demander de l'aide afin de pouvoir faire évacuer un manifestant blessé dont le diagnostic vital était engagé selon un médecin urgentiste présent dans le poste de secours dressé par les manifestant-es. Les deux médecins militaires se sont contentés de confirmer le diagnostic. Ils n'ont donc en rien organisé les secours. C'est une présentation fallacieuse via laquelle l'armée se donne le beau rôle.

« III/ Bilan provisoire

(...) Pour autant, il convient de souligner qu'aucune des réserves de substitution de la région, et singulièrement celle du site SEV 15, n'ont fait l'objet d'intrusions, de dégradations ou d'installations illicites à l'occasion de cette manifestation, conformément aux objectifs initialement fixés. »

Commentaire

Ce petit extrait du rapport a le mérite de rappeler que l'opération militaire du samedi 25 mars n'avait pas pour objectif un quelconque « maintien de l'ordre » et encore moins « d'encadrer une manifestation », fût-elle interdite, mais d'empêcher des « intrusions » ou des « installations illicites ». D'où, est-il bon de le rappeler, la nature du dispositif militaire mis en place. Quant à la notion d'installation illicite, elle renvoie aux phantasmes de certains, dont le Ministre Darmanin, quant à la notion de ZAD ; et qui n'ont que cette obsession « anti-ZAD » comme justification de l'usage d'armes de guerre sur le territoire français et contre sa population.

« A/ Le bilan humain

S'agissant du bilan humain, encore évolutif, les heurts de haute intensité qui ont opposé les 1000 individus radicaux et les gendarmes en charge de la défense de SEV 15 pendant plusieurs heures ont causé à ce stade :

- pour la gendarmerie 47 blessé-es, dont 6 ont fait l'objet d'une évacuation médicale, sans pronostic vital engagé ; comme évoqué supra, 80 % de ces blessé-es sont des militaires de deux EGM qui ont défendu le périmètre SEV 15 face aux tentatives extrêmement violentes de percée des black blocks ;

⁴⁴ <https://www.fondation-copernic.org/rapport-des-observatoires-de-pratiques-policières-sur-la-manifestation-de-sainte-soline/>

- pour les opposants au moins 17 blessé-es recensés dont 2 graves (pronostic vital engagé) ; les représentants des collectifs annoncent 200 blessé-es dont 40 graves, non documentés à ce stade ; il est probable que le chiffre réel se situe entre les deux dans la mesure où de nombreux opposants radicaux ont préféré s'auto-médiquer ou aller consulter eux-mêmes les services hospitaliers, pour certains hors des Deux-Sèvres. »

Commentaire

Hormis le fait de voir, à nouveau, employé le concept de « haute intensité », qu'est-il possible de dire sur les blessé-es ?

Selon les informations disponibles, la majorité des blessé-es dans les rangs des gendarmes le sont pour des blessures légères. Par exemple, un des gendarmes considérés comme gravement blessé (« *notre blessé grave qui a été à l'hôpital* » selon le lieutenant Martin interrogé sur BFM TV le 31 mars) est, toujours selon ce même lieutenant, « *chez ses parents en convalescence* ». Ceci moins d'une semaine après les faits ; information confirmée par la gendarmerie elle-même.

Selon le journal Ouest France, le procureur de Niort a évoqué, le 26 mars, des militaires présentant des « traumatismes respiratoires » et « traumatismes sonores ». Donc, vraisemblablement pour des traumatismes liés à l'usage massifs des gaz lacrymogènes (plus de 5 000 grenades tirées selon le rapport) et des grenades explosives (plusieurs centaines selon nos estimations basées sur les bandes son des vidéos tournées par les observateur-es). Si on devait utiliser la même classification des blessures, ce ne sont pas 200 blessé-es qu'il conviendrait de compter chez les manifestant-es, mais des centaines, voire largement plus d'un millier...

Remarque : il n'est pas question ici de se « réjouir » de quelque manière que ce soit des blessures des militaires. Mais de remettre en perspective le « deux poids, deux mesures » que nous constatons depuis des années dans le décompte, par les préfectures, la police et la gendarmerie, des blessé-es dans les manifestations. A ce sujet, le lecteur peut se rapporter au rapport d'avril 2019 de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières (tableau page 137).

En ce qui concerne les blessé-es côté « opposant-es », le décompte est pour le moins « bizarre ». Il est décompté (par les gendarmes) « *au moins 17 blessé-es (...) dont 2 graves (pronostic vital engagé)* ». Puis, il est indiqué que les « *représentants des collectifs annoncent 200 blessé-es dont 40 graves, non documentés à ce stade* ». Et là, par une sorte de « tour de passe-passe », le rapport indique : « *il est probable que le chiffre réel se situe entre les deux dans la mesure où de nombreux opposants radicaux ont préféré s'auto-médiquer ou aller consulter eux-mêmes les services hospitaliers* ». Pourquoi cet « *entre les deux* » ? Si certains opposants ne sont pas pris en compte, il conviendrait alors de considérer que le nombre de blessé-es côté « opposant-es » doit donc être notablement supérieur à 200... Cette manière de raisonner traduit un étonnant manque de rigueur pour des militaires qui sont censés faire preuve d'une certaine précision dans leurs écrits. A moins de penser qu'il est question, ici, de minorer « artificiellement », par l'écrit et pour une personne effectuant une lecture rapide du rapport, le bilan sanitaire spécialement élevé de cette opération militaire sur le territoire.

« B/ Le bilan matériel

(...)S'agissant des munitions, 5015 grenades lacrymogènes ont été tirées, ainsi que 89 grenades de désencerclement GENL, 40 dispositifs déflagrants ASSR. 81 tirs de LBD ont par ailleurs été délivrés, dont deux (non-touchants) par le peloton motorisé d'intervention et d'interposition ; »

Commentaire

La question du décompte des grenades – une imprécision qui confine au mensonge.

Comme on pourra le lire tout au long du présent rapport, les observateur-es ont constaté (ont entendu et vu) une utilisation massive de grenades explosives. Les bandes son des vidéos en témoignent. Il est donc surprenant à première vue de lire que seuls 40 « *dispositifs déflagrants ASSR* » auraient été utilisés. Il y a, ici, dans le rapport des militaires, un manque volontaire de détail. Dans les 5 015 grenades qualifiées de lacrymogènes sont, de toute évidence, intégrées les grenades GM2L à double effet (explosives et lacrymogènes). Ce sont ces grenades, dont le rapport militaire ne prend donc en compte que la dimension lacrymogène en gommant la dimension explosive, que les observateur-es ont vu et entendu, pratiquement sans interruption, pendant une heure, une très longue heure entre 13h05 et 14h. C'est l'usage disproportionné de ces grenades explosives qui a conduit au désastre sanitaire que l'on connaît désormais. Ces grenades, dont l'usage à main est proscrit pour cause de dangerosité pour les militaires eux-mêmes..., ont été lancés, par centaines, via les lanceurs Cougar avec des amorces longue distance (jusqu'à 200m) dans la foule, occasionnant des blessures graves, mutilantes et handicapantes. Il ne s'agissait pas d'éloigner les manifestant-es mais de les frapper durement, sans discrimination.

D / Points particuliers

(...) - l'emploi de la force : les premiers tirs de grenades lacrymogènes ont été effectués après sommations, face à des cortèges d'individus qui participaient à une manifestation interdite, et ce malgré les appels à la modération des équipes de liaison gendarmerie qui se trouvaient à leur contact. Face à un niveau de violence extrême et aux assauts massifs d'individus extrêmement déterminés et protégés des effets des gaz lacrymogènes, un niveau proportionné d'emploi des grenades de désencerclement et des LBD a été effectué. A cet égard, il convient de

préciser que la très grande majorité des munitions tirées ont été des grenades lacrymogènes, dont les effets sont beaucoup moins opérants en milieu rural ouvert et venteux qu'en milieu urbain, à plus forte raison sur des étendues de plusieurs hectares. Afin de maintenir à distance l'adversaire et éviter un contact physique dommageable pour les deux parties, un emploi massif de ces munitions est généralement nécessaire.

Commentaire

Le rapport insiste sur le côté « *manifestation interdite* ». Cette interdiction, qui était connue de tous et toutes les manifestant-es, justifie-t-elle l'emploi massif d'armes de guerre (lanceurs Cougar, grenades de désencerclement, grenades explosives), le déploiement de blindés, d'hélicoptères et de troupes « *héliportées* » ? On peut penser que non au vu du bilan sanitaire et humain de ce samedi 25 mars.

Ce point particulier du rapport confirme le mensonge par omission des militaires au sujet des grenades utilisées. « (...) *il convient de préciser que la très grande majorité des munitions tirées ont été des grenades lacrymogènes, dont les effets sont beaucoup moins opérants en milieu rural ouvert et venteux qu'en milieu urbain* » écrivent les militaires. Encore un euphémisme en parlant de grenades lacrymogènes alors qu'il y a eu usage massif de grenades explosives avec effet lacrymogène.

Le rapport conclut en disant : « *Les opérations d'ordre public du week-end écoulé marquent une nouvelle étape dans le niveau de violence et d'organisation des groupes radicalisés.* »

On peut tout aussi bien écrire que ce samedi 25 mars 2023 montre une nouvelle étape de franchise dans la répression, dans le sang et via l'utilisation de tous les moyens militaires disponibles (à l'exception des armes de service et des fusils mitrailleurs), pour empêcher des milliers de citoyen-nés de mener une action symbolique (envahir un trou sans vie et sans âme) dans un contexte, plus général, d'urgence climatique. Le temps presse nous disent les scientifiques du GIEC. Sont-ils eux-aussi des extrémistes ?



Un manifestant, le 25 mars 2023, à Sainte-Soline

Nous pouvons de notre côté, sans approche spécialement partisane, écrire ce qui suit :

- Le 25 mars 2023, les manifestant-es étaient l'expression de l'intérêt général (la préservation d'un bien commun, l'eau) face à la défense d'un intérêt particulier (l'accaparement de ce bien commun pour le profit d'un petit groupe de personnes).
- La préfète et l'armée agissaient dans la légalité mais étaient-ils pour autant légitimes (ils défendaient un intérêt particulier contre l'intérêt général) ?
- Les manifestant-es étaient dans l'illégalité mais leurs actions n'en étaient pas moins légitimes (ils étaient là pour la défense de l'intérêt général contre un intérêt particulier).

4.1.8 Deux commentaires d'ordre plus général – Les leçons de l'histoire

La manifestation de Malville en juillet 1977

Un dessein politique avéré : casser un mouvement de protestation qui monte en puissance

De toute évidence, il n'était pas question, à Sainte-Soline, d'encadrer le droit de manifester mais de casser un mouvement protestataire par la violence armée.

Une analogie peut d'ailleurs être faite avec la manifestation de juillet 1977 (il y a plus de 46 ans donc) contre la centrale nucléaire de Creys-Malville ; manifestation qui avait fait un mort (Vital Michalon, poumons « explosés » par le souffle d'une grenade offensive comme d'ailleurs, plus récemment, Rémi Fraisse à Sivens), plusieurs mutilés (main et pied arrachés en particulier) et de nombreux blessé-es graves. Hormis le cadre rural et la nature du déploiement militaire (des camions de gendarmerie alignés à « touche-touche », des grenades offensives - grenades explosives OF F1 contenant une charge de TNT - tirées au fusil lance-grenades par dizaines au milieu des manifestant-es) qui génèrent quelques comparaisons qui peuvent faire sens, les observateur-es avisé-es des mouvements sociaux ont noté que cette répression avait, à l'époque, cassé le mouvement antinucléaire naissant en France.

Il n'était donc pas question ce 25 mars 2023 à Sainte-Soline de protéger un quelconque bien mais de mener la guerre aux écologistes et aux citoyen-nes, de casser par la violence militaire un mouvement social de plus en plus puissant.

En 1977, la manifestation contre le surgénérateur « Superphénix » avait été précédée de discours martiaux et guerriers annonçant le pire et, bien-sûr, la présence d'étrangers. Dans les jours qui avaient précédé la manifestation, la presse, régionale et nationale, était remplie d'alertes et d'articles en Une, tous aussi fracassants les uns que les autres, sur les hordes de casseurs et de terroristes allemands en particulier qui, « vêtus de leurs cirés jaunes », allaient venir semer le chaos.

La palme revenant au préfet de l'Isère de l'époque qui avait déclaré à la presse⁴⁵ :

« Le Préfet Jannin⁴⁶ a donné, le matin même, une interview. Le journaliste du journal "Le Matin" le décrit hautain, haineux, clamant sa détermination : " *Ils ne passeront pas. Des instructions ont été données. Si nécessaire, je donnerai moi-même l'ordre d'ouvrir le feu*". Le journaliste décrit une réunion ahurissante avec des références à un triste passé : " *Il y a ici 3000 à 4000 allemands animés par une volonté offensive. Morestel est occupée pour la deuxième fois de son histoire. Mais nous les viderons... comme nous l'avons déjà fait*". Une réunion honteuse conclura le journaliste ! Le préfet a tout prévu : des hélicoptères, des véhicules amphibie, des ponts mobiles pour amener sur place des renforts massés sur l'autre rive du Rhône, des hommes-grenouilles, des brigades anti-émeutes en provenance de Paris, 3000 gendarmes et CRS et, pour couronner le tout, un régiment de gendarmes parachutistes ».

Ce déploiement militaire en 1977 à Malville n'est pas sans rappeler ce que les observateur-es ont constaté à Sainte-Soline.

A en croire (et à lire) ce qu'une partie de la presse et le gouvernement ont raconté dans les jours qui ont précédé ce funeste 25 mars 2023, c'est aussi ce qui allait se passer à Sainte-Soline. Il y aura même des haches avait-on prévenu du côté du ministère de l'intérieur et de la préfecture. Hache égale barbare, bien évidemment (comme dans les séries « vikings » très prisées sur les chaînes de télévision câblées). Il s'agissait, en fait, de préparer l'opinion à ce qui allait être une répression féroce mais justifiée. Rendez-vous compte, ils vont attaquer nos pauvres gendarmes avec des haches...

Bis repetita placent...

La manifestation de Sivens en octobre 2014

Les similitudes entre Sivens et Sainte Soline

Il est possible de noter de nombreuses similitudes entre le barrage de Sivens et les mégabassines de Sainte Soline, aux conditions qui ont conduit à la mort de Rémi Fraisse à Sivens et aux blessures très graves de Serge à Sainte-Soline avec l'idée que l'histoire se répète et qu'aucune leçon n'a été retenue depuis. La Ligue des droits de l'Homme de Toulouse avait rédigé et publié un rapport⁴⁷ via la commission citoyenne qu'elle avait mis en place ; et on peut voir que les mêmes questions sur la violence des FDO s'est reproduite dans un territoire périphérique (loin de la ville) sur la gestion de l'eau.

⁴⁵ <http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2014/11/chronique-des-lutttes-antinucleaires-il-y-a-30-ans-malville-souvenons-nous-de-vital-michalon.html>

⁴⁶ En poste à Alger en 1960/62...

⁴⁷ <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2015/10/Rapport-Sivens.pdf>

En ce sens, l'analyse de Fabien Jobard⁴⁸ est édifiante : « *La mort du jeune homme relève de la contingence, mais d'une contingence inscrite dans une probabilité non négligeable qui elle, est produite par le commandement : car ce n'est pas une grenade offensive qui a été jetée, mais quarante. Un tel degré de force, traduction des consignes d'extrême fermeté qui ont été données par le politique sur le site, réduit la part du hasard improbable.* »

Dans les deux situations, il y a eu des ordres d'une extrême fermeté mettant en danger les manifestant.es. L'utilisation d'armes de guerre de façon massive et disproportionnée et la militarisation de ces interventions ont été renseignées dans les deux cas. Est-il plus important de protéger un trou avec une butte de terre et un petit barrage plutôt que des vies humaines ?

Dans les deux situations, l'autorité publique a tenu à absoudre immédiatement la gendarmerie de toute responsabilité concernant les tirs de grenade portés sur Rémi et Serge. L'expérience et le professionnalisme des gendarmes dans le maintien de l'ordre invitent à penser que ce n'est pas une erreur de pilotage mais le fruit d'une responsabilité de l'autorité publique et politique.

Nous avons aussi assisté à un phénomène de discréditation autant à Sivens, avec les propos de Bernard Cazeneuve (les « *djihadistes verts, hordes d'assaillants* ») en tant que premier ministre, que ceux de Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, sur « *les écoterroristes.* » Nous pouvons penser qu'en qualifiant d'écoterroristes des pratiques militantes, le gouvernement stigmatise et criminalise un mouvement social. Dans un entretien, Alexandre Truc⁴⁹ s'exprime comme suit : « *Un groupe social dont la présence est considérée comme illégitime dans l'espace public est ainsi créé par le gouvernement. L'exercice de ses droits peut être réprimé violemment ou prévenu au nom de l'ordre public. Dans les deux cas, l'extension de pratiques focalisées sur le terrorisme s'explique par la désignation d'une figure dangereuse, justifiant des réponses juridiques et policières.* » De fait, les militant-es pour le vivant sont considéré-es comme une classe dangereuse qui se retrouve exclue des droits de manifester...

De même, il se trouve que le pouvoir en place a sali respectivement l'image de Rémi Fraisse et de Serge avant un démenti des familles et amis. Une désinformation a été également organisée en ne soulignant que la violence des opposants et en ignorant le rapport totalement disproportionné avec les armes de guerre utilisées contre eux et elles. Nous pouvons retrouver dans les deux cas l'accaparement de l'eau au profit de quelques agriculteurs productivistes et acteurs de l'agro-alimentaire. L'argent public employé pour ces projets se caractérise aussi par leur coût très élevé (quelques dizaines de millions pour le barrage de Sivens) et une opacité quant à leur gestion. Deux politiques et choix de vie s'affrontent : l'un productiviste et néolibéral soutenu par la FNSEA et l'autre soucieux de l'environnement et défenseur du vivant et des biens communs. Dans un contexte aggravé par le réchauffement climatique et des épisodes de sécheresse plus longs et plus fréquents, une gestion de l'eau plus responsable s'impose. Ces projets sont également basés sur des études d'impact environnemental minimalistes réduisant les impacts que ceux-ci vont engendrer sur les territoires.

⁴⁸ Fabien Jobard, directeur de recherche au CNRS « mort de Rémi Fraisse : l'État à l'épreuve » - Entretien avec La vie des idées

⁴⁹ Alexandre Truc, « "Écoterroristes" et "terroristes intellectuels" : retour sur de (pas si) nouvelles pratiques de gouvernement »

4.1.9 Le communiqué inter-observatoires du 25 mars / La neutralité des observateur-es

Les membres des différents observatoires se sont réuni-es à Melle le soir même de la manifestation du 25 mars. Encore sous le choc, les observateur-es ont rédigé un communiqué de presse que nous visualisons ci-après.



Au-delà de ce communiqué, il nous semble bon de (re)préciser certains points ayant trait à l'utilisation de la force par la gendarmerie durant cette journée.

Rappelons d'abord, et nous l'avons déjà documenté, que ce sont les gendarmes, via le PM21 – Peloton motorisé intervention et d'interposition (voir par ailleurs dans le présent rapport), qui, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport des militaires de la gendarmerie, ont initié les violences de cette journée en tirant des grenades sur les cortèges alors que ceux-ci se trouvaient à plus d'un kilomètre de la bassine.

Ceci dit, nous ne nions pas que certain-es manifestant-es ont eu une attitude que l'on peut qualifier de déterminée avec, par exemple, l'utilisation d'engins incendiaires ; en tout et pour tout moins d'une dizaine selon les nombreuses vidéos des observatoires prises sous différents angles. C'est un fait. Ce n'est pas le rôle des observateur-es de porter un quelconque jugement sur le choix effectué par certain-es d'aller au contact des gendarmes pour essayer, comme en octobre 2022, d'envahir à nouveau la bassine. C'est aux acteurs du mouvement contre les mégabassines de tirer leur propre bilan de cette journée.

Pour autant, cela justifie-t-il le véritable déluge de grenades explosives GM2L (plusieurs centaines, un millier peut-être ; jusqu'à une grenade GM2L toutes les deux secondes) qui s'est abattu sur l'ensemble des manifestant-es, largement pacifiques pour la très grande majorité d'entre eux et elles en blessant gravement des dizaines dont deux ont vu leur pronostic vital engagé ?

Sans parler des milliers de grenades lacrymogènes qui ont généré nombre de malaises respiratoires (y compris chez les gendarmes, victimes pour 18 d'entre eux, selon le procureur de Niort, de traumatismes sonores⁵⁰...) voire causé des blessures graves en étant lancées en tir tendu. Les gendarmes ont sciemment tiré avec des amorces longue distance dans la foule des manifestant-es regroupé-es loin du lieu des affrontements, y compris dans le secteur où étaient rassemblés les blessé-es. Les gendarmes en quads ont, par leurs manœuvres de contournement, été les acteurs de cette répression féroce sur les manifestant-es pacifiques, positionné-es, nous le rappelons, loin du lieu des affrontements. Malgré les dénégations du ministre Darmanin, les gendarmes du PM21 ont même utilisé leurs LBD en roulant (cela a été bien documenté) ; ce qui, de toute évidence, relevait de

⁵⁰ <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2023/sainte-soline-les-gendarmes-mobilises-face-a-un-deferlement-de-violence>

ce que l'on pourrait qualifier de « tir au pigeon » à l'aide d'une arme, le lanceur de balle de défense, qui occasionne des blessures extrêmement graves. C'est, comme nous le constatons régulièrement à Toulouse (voir par ailleurs), une utilisation offensive d'une arme qui, comme sa dénomination l'indique, est, où plutôt devrait être, une arme de défense destinée à permettre aux policier·es et gendarmes de se dégager lorsqu'ils sont en position d'être accusés par des manifestant·es menaçant·es.

Nous le redisons encore : nous avons constaté et documenté à Sainte-Soline un usage immodéré et indiscriminé de la force sur l'ensemble des personnes présentes.

La neutralité des observateur·es ne conduit pas à renvoyer dos à dos police et manifestant·es

La lecture de ce rapport peut donner l'impression d'absence de neutralité de la part des observateur·es toulousain·es. S'il est vrai que les observateur·es sont pour nombre d'entre eux et elles engagé·es dans diverses activités militantes et que pour beaucoup d'entre eux/elles iels sont proches des milieux militants qui luttent pour un changement radical (au sens d'aller à la racine des choses) de la société face, entre autres, au réchauffement climatique, à la chute drastique de la biodiversité ou bien encore face à la privatisation de l'usage de l'eau pour des intérêts particuliers, ces mêmes observateur·es, en situation, ne se départissent jamais de leur attitude de neutralité comportementale. Mais, les observateur·es sont des êtres humains sensibles et il est difficile, voire impossible, de restituer ce qu'iels ont observé à Sainte-Soline de manière froide et clinique. Ceux et celles qui ont été soumis·e ce 25 mars 2023 à ce déluge de grenades, qui ont été blessé·es sont, pour beaucoup, nos ami·es, nos camarades (il y avait un fort contingent de toulousain·es dans la manifestation). Et la neutralité comportementale ne veut pas dire que nous renvoyons dos à dos manifestant·es déterminé·es et gendarmes et/ou policier·es suréquipé·es.

Et nous sommes très inquiet·es pour l'avenir quand nous analysons les nouveaux moyens et les nouvelles armes dont sont doté·es policier·es et gendarmes (voir le paragraphe qui leur est dédié dans le présent rapport). Mais nous sommes aussi en alerte quand nous écoutons les déclarations à l'emporte-pièce de certains ministres, de nombre de dirigeants politiques ; quand nous lisons les communiqués de presse des syndicats de policiers appelant au combat contre les « nuisibles »⁵¹ ; quand nous lisons ce qui est écrit dans une grande partie de la presse. Certain·es des observateur·es s'inquiètent (voir l'encart dédié dans le présent rapport) et s'interrogent sur la possible utilisation, dans un futur plus ou moins proche, de leurs armes de service par les policier·es contre les citoyen·nes qui protestent et manifestent. Et il faut reconnaître que les déclarations scandaleuses des syndicats de police fin juin 2023 sont de nature à conforter cette sourde inquiétude.

⁵¹ <https://www.alliancepn.fr/actualites/communiqués-de-presse/3159-maintenant-ca-suffit.html>

4.1.10 Le rapport inter-observatoires

Nous n'avons pas évoqué dans le présent rapport nombre de constats et d'analyses qui sont fort bien restitués dans le rapport inter-observatoire⁵².

Il en va ainsi de l'ensemble des **actions de police menées avant et après le samedi 25 mars** : contrôles des personnes – 24 000 contrôles selon les chiffres du ministère, fouilles des véhicules, saisie des matériels de protection (y compris d'un masque sanitaire FFP2 lors du contrôle et de la fouille d'un véhicule des observateur-es toulousains après la manifestation...) ou bien d'éléments indispensables en cas de crevaison comme une croix de démontage de roue (!) saisie par des gendarmes à l'entrée de Melle le vendredi 23 et considérée, selon les gendarmes interrogés, comme une arme par destination (sic).

Il en va de même pour la **mise en condition préalable de « l'opinion publique » par des déclarations des autorités** dont on peut considérer que certaines d'entre elles relèvent de la notion de « prophétie autoréalisatrice ». C'est par exemple le cas de la déclaration du ministre Darmanin déclarant la veille de la manifestation : « *Nous verrons des images extrêmement dures, parce qu'il y a une très grande mobilisation de l'extrême gauche et de ceux qui veulent s'en prendre aux gendarmes et peut-être tuer des gendarmes et tuer les institutions* »⁵³.

Enfin, difficile de ne pas évoquer la question de **la non-assistance aux blessé-es, y compris de ceux, comme Serge, dont le pronostic vital était engagé**. Cette partie du déroulement de la journée du 25 mars qui a donné lieu à de très nombreux articles et reportages dans les médias et est analysée en détail dans le paragraphe III.C. (pages 87 à 119) du rapport inter-observatoires.

Sainte-Soline - Les observateur-es sur le terrain



Quatre des cinq membres de l'équipe mixte Poitou-Charentes / Toulouse prêts pour l'observation.



Les deux observateurs toulousains de l'équipe d'observateurs mixte « toloso-picto-charentaise » en train de faire un panoramique avec les véhicules en feu derrière

⁵² « Sainte Soline, 24-26 mars 2023 : empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain », Rapport des observatoires des libertés publiques et des pratiques policières, Juillet 2023.

[Télécharger le rapport](#)

⁵³ Rapport inter-observatoires - § II.B.2, page 17



Un observateur toulousain en position



Les observateur-es toulousain-es du groupe OPP 2 échangent avec les journalistes de « Complément d'enquête » qui les ont suivi-es toute la journée



A gauche, deux observatrices toulousaines en collecte de traces et de restes de matériels au milieu des gendarmes...



Au centre, les observateur-es toulousain-es en collecte sur fond de grenadages...

4.2 Les manifestations contre l'autoroute A69

Les observateur-es toulousain-es, accompagné-es de « néo-observateurs » du Tarn et d'un observateur de Montpellier (le 29 avril), étaient présent-es pour observer les dispositifs et pratiques policières lors des manifestations organisées, les 29 avril et 21 octobre 2023 contre la réalisation de l'autoroute A69 Toulouse-Castres.

4.2.1 La manifestation du 29 avril 2023

Il y a eu, ce jour-là, une forte présence policière mais distante et largement non visible des manifestant-es. 12 observateur-es étaient présents et réparti-es en 3 équipes.

Voilà ce qui est écrit dans le **commentaire final du compte-rendu d'observation du groupe G1** :

« Le groupe d'observation G1 a quitté le camp de base une heure après le début du défilé. Tout au long de ce dernier, aucune force de l'ordre n'a été aperçue au fond de la manifestation ni à l'aller ni au retour. Nous n'avons donc aucun témoignage complémentaire à apporter sur ce registre. Nous confirmons de notre place combien « l'absence de présence » de FDO a permis un déroulement totalement calme de l'évènement. Cela valide combien la distance et l'invisibilité des FDO contribuent, en général, à des évènements pacifiés. Nous n'avons rien à rajouter à cela ».

Le groupe G2 notait de son côté :

« Les manifestant-es qui sont arrivés après 11/12h ont été obligés de se garer très loin du site à la demande de la gendarmerie : plus de 2 à 3 km. Cela a été perçu comme étant une action destinée à dissuader les manifestant-es à rejoindre le cortège ».

Puis concluait son compte rendu d'observation en écrivant ce qui suit :

« Une présence très discrète des forces de l'ordre particulièrement étonnante au regard de l'évènement et des annonces faites au préalable dans les médias par le ministre Darmanin... Mais la conclusion est indéniable : sans présence accrue et sans pression des policier-es, pas d'incidents... ».



Au centre de l'image, sur le toit de l'usine Fabre, deux silhouettes de policier-es (ou gendarmes)

4.2.2 La manifestation du 21 octobre 2023

Il y a eu, ce jour-là, une forte présence policière et largement visible y compris au contact des manifestant-es. 12 observateur-es de l'OPP étaient présent-es et réparti-es en 3 équipes : deux équipes sur le terrain au niveau de la manifestation ouverte par les tracteurs de la Confédération paysanne (une équipe de 4 observateur-es précèdent le cortège et une équipe de 5 derrière celui-ci) et une équipe de deux observateurs affectés au « back office ».



La tête du cortège le 21 octobre 2023 à Saïx



Les gendarmes mobiles au contact des manifestant-es sur la N126

Les deux équipes d'observateur-es ont noté la présence visible des FDO comme, par exemple, des CRS en nombre avec deux canons à eau et des grilles anti-émeutes sur la nationale 126 en direction de Castres au niveau du pont sur l'Agoût ou bien les gendarmes mobiles « au contact » à l'embranchement du chemin du Mercadel Bas sur cette même N126.

De leur observation ce jour-là, les observateur-es ont surtout retenu le dispositif de contrôle généralisé avant et après la manifestation. Comme nous le notons par ailleurs dans le document et comme nous l'avions remarqué lors de la manifestation du 29 avril 2023, ces dispositifs de contrôle amont ont pour effet (pour but ?) de décourager les citoyen-nes de venir manifester.

Mais l'évocation de cette manifestation est l'occasion d'aborder les « à peu près » des communications des représentants de l'État au sujet des manifestations ; en particulier à la lecture des déclarations du préfet du Tarn suite aux actions, dites de « désarmement », conduite par certain-es manifestant-es ce 21 octobre 2023. Actions que nous n'avons pas observées et sur lesquelles nous n'avons pas à nous prononcer.

Dans un communiqué de presse publié le 21 octobre⁵⁴, « à chaud » donc, la préfecture du Tarn avance que : « 2500 individus radicaux, qui étaient presque tous cagoulés, vêtus de noir, casqués, portant des boucliers, des bâches noires et des parapluies, se sont détachés du cortège déclaré pour commettre des exactions ».

Cette assertion ne peut que laisser pantoise toute personne qui était présente sur site ce 21 octobre. S'il y avait eu, ce jour-là, les 2500 personnes que décrit la préfecture, elles auraient été vues par l'ensemble des personnes présentes sur site, et par les observateur-es en particulier, qui ont parcouru le site du rassemblement pour évaluer et analyser le type de manifestant-es présent-es et la proximité éventuelle du « camp de base » de forces de police ou de gendarmerie. Ceci dans le but de pouvoir analyser au mieux les rapports police/manifestant-es comme nous le faisons pour les manifestations toulousaines (voir par ailleurs dans le présent rapport).

Un article publié sur le site de France 3 Occitanie se fait l'écho des distances qui peuvent être prises par rapport aux déclarations de la préfecture⁵⁵. Dans le paragraphe « *La présence de 2500 black blocs ? Très exagérée* », la journaliste écrit : « *Pourtant, sur le terrain, ce chiffre a été largement contesté par de nombreux journalistes. En suivant la description de ces individus par la préfecture : "qui étaient presque tous cagoulés, vêtus de noir, casqués, portant des boucliers, des bâches noires et des parapluies", les journalistes de France 3 Occitanie, sur place, ne comptabilisent pas le même nombre. Ils estiment tout au plus, au maximum, la présence de 400 black bloc. Un chiffre qui a été confirmé à notre média par différentes sources au sein des forces de l'ordre. Les différentes images effectuées par les journalistes qui ont couvert l'événement ne montrent pas non plus la présence de plus de "2500 individus radicaux".* ».

Mais l'article ne s'arrête pas là. Dans un autre paragraphe intitulé « *Des militants lourdement armés et des drones pour coordonner les actions ? Plutôt exagéré* », la journaliste relativise les déclarations de la préfecture en s'appuyant sur les communications de la préfecture elle-même et note que selon une déclaration de la préfecture sur son compte X « *la préfecture du Tarn a affiché plusieurs clichés des armes saisies le samedi 21 octobre. On y voit une pioche, un couteau, un couteau suisse muni de petits ciseaux, des masques à gaz et ce qui semble être des lunettes de plongées et de ski.* ».

⁵⁴<https://www.tarn.gouv.fr/contenu/telechargement/18050/175197/file/CP%2020231021%20Manifestation%20A69.pdf>

⁵⁵ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn/a69-2500-individus-radicaux-ecoterroristes-et-projet-valide-par-la-justice-les-multiples-approximations-des-politiques-sur-le-projet-d-autoroute-toulouse-castres-2862371.html>

Nous nous situons effectivement bien loin des « militants lourdement armés » tels que décrits par la préfecture dans un de ses communiqués, largement repris sans recul par nombre de médias, mais pas tous, comme le montre ce travail de décryptage de la journaliste de France 3.

Cette communication préfectorale n'est pas sans rappeler la stratégie délétère de communication qui avait été mise en place par les services de l'État lors des trois jours de mobilisation de la fin mars, dans les Deux-Sèvres, contre les mégabassines (voir le rapport inter-observatoires sur la manifestation de Sainte-Soline).

Cette propension du ministre et de ses services à prendre beaucoup de libertés avec les faits n'est pas isolée. C'est une constante, et l'observatoire toulousain s'est souvent étonné de ce type de pratiques de communication dans le contexte des manifestations de rue comme, récemment, lors de la mobilisation contre la réforme des retraites ; et c'était aussi le cas lors de la séquence des Gilets Jaunes.

Cette politique de « communication par l'exagération » a pour but de discréditer avant, pendant et après toutes les formes de mobilisation sociale, quelles qu'elles soient⁵⁶. Pour le sujet qui nous occupe, cela renvoie aux déclarations du ministre Darmanin sur les « écoterroristes ». Cette politique de criminalisations des mouvements sociaux en France est généralisée ; nous y reviendrons en conclusion du présent rapport.

De la même manière, on ne peut qu'être interrogatifs sur le tweet du préfet qui en direct publie : « A69 - Une partie du cortège, composée des militants Soulèvements de la Terre, est sortie immédiatement du parcours déclaré par les organisateurs et s'est engagée sur des voies non sécurisées. Le Préfet appelle solennellement les organisateurs à respecter leurs engagements. pic.twitter.com/6rz7HKrlww, — Préfet du Tarn (@prefet81) October 21, 2023 ». Ceci est manifestement faux. Les « membres » de Soulèvements de la Terre se sont, de visu, répartis dans l'ensemble des 6 cortèges décidés par les organisateurs. Mais, et cela peut expliquer, pour partie, les « à peu près » du préfet, Soulèvements de la Terre repassait au Conseil d'État le vendredi 27 octobre pour être éventuellement dissous. Une manière d'alimenter de manière artificielle un dossier à charge ? Il est possible de se poser cette question.

Comme quoi, estimations des blacks blocs comme analyses des compositions de cortèges répondent à des logiques très politiques qui n'ont rien de scientifique.

⁵⁶ Pour être exact, le discrédit n'est pas jeté sur tous les auteurs de mobilisations. Il suffit de voir la tolérance qui est de mise pour les actions des syndicats paysans comme la FNSEA et ses « satellites ». Quand, par exemple, ceux-ci s'en prennent, à Toulouse, à France Nature Environnement – FNE, on attend toujours les poursuites ; et on peut d'ailleurs s'étonner de savoir comment il est possible d'arriver dans le centre de Toulouse avec des tracteurs et des bennes de fumier sans être ni interpellé ni réprimé par les forces de l'ordre. Deux poids, deux mesures ?

A lire à ce sujet : <https://www.fne-midipyrenees.fr/2023/02/18/nouvelle-action-violente-du-syndicat-fdsea-31-devant-les-locaux-de-fne-midi-pyrenees/>

5 - Les nouvelles armes de la police et la gendarmerie

5.1 Les blindés et hélicoptères

Les deux images ci-dessous illustrent la fuite en avant dans la militarisation du maintien de l'ordre en France.



Les nouveaux blindés de la gendarmerie



Les hélicoptères destinés au maintien de l'ordre

L'image de gauche est celle des nouveaux blindés de la gendarmerie, appelés Centaure, dont celle-ci est progressivement dotée. Les caractéristiques d'armement de ces blindés sont bien décrites dans cette infographie publiée par le média en ligne « Contre attaque ». Leur présentation à la presse ce 19 octobre 2023⁵⁷ est suffisamment parlante pour que nous ne détaillons pas plus avant ce matériel de guerre (sociale ?).

Ces blindés ont été déjà utilisés dans des opérations dites « de maintien de l'ordre ». Le média en ligne, « La voix du gendarme » s'en fait d'ailleurs déjà l'écho⁵⁸. Ce média indique dans son article que ces blindés ont été engagés fin juin 2023 à Grigny (Essonne) lors de la répression de la révolte dans les quartiers populaires suite au décès de Nahel, tué par un policier lors d'un contrôle routier. Et l'article de préciser : « D'après les premiers retours, les Centaure, fabriqués par l'entreprise française Soframe, et livrés au fil de l'eau aux Gendarmes, d'abord au GBGM, ont donné entière satisfaction pour cette première sortie ».

L'image de droite, tirée, elle, du média en ligne « Aérobuzz » présente les nouveaux hélicoptères « destinés au maintien de l'ordre »⁵⁹. « La France, premier client de la version maintien de l'ordre du H160 d'Airbus » titre le média en ligne. La photo qui illustre cet article est parlante et montre, si besoin en était, que les manifestant-es écologistes, comme ceux et celles présent-es à Sainte-Soline, n'ont qu'à bien se tenir...

Cette modernisation de la flotte d'hélicoptères ne doit pas faire oublier que les hélicoptères sont déjà largement utilisés par la police et la gendarmerie dans les opérations de maintien de l'ordre. Les manifestations toulousaines sont très souvent survolées par des hélicoptères⁶⁰. A Sainte-Soline, ce ne sont pas moins de 9 hélicoptères et 4 pelotons héliportables qui ont été mobilisés. Et, plus récemment, deux hélicoptères ont survolé les manifestant-es à Saix lors de la mobilisation des 21 et 22 octobre 2023 contre l'autoroute A69⁶¹. Hélicoptères qui ont d'ailleurs longuement survolé, en vol stationnaire, le lieu de rassemblement en prenant vraisemblablement des milliers de photos des personnes rassemblées ainsi que celles des plaques d'immatriculation des véhicules. Il est bien loin le temps où on voyait des policier-es et gendarmes faire la même chose à proximité des lieux de réunions mais avec un stylo et un petit calepin...

Remarque sur les drones : nous pourrions inclure ici un petit paragraphe sur les drones. Mais leur utilisation en maintien de l'ordre est la même que celle des hélicoptères. La différence est la taille et la capacité qu'ont les drones à « se faufiler » en milieu urbain. Et puis, l'heure de vol est sans doute beaucoup moins chère...

⁵⁷ <https://www.politis.fr/articles/2023/10/on-a-teste-pour-vous-le-centaure-le-nouveau-blinded-la-gendarmerie/>

⁵⁸ <https://lavoixdugendarme.fr/emeutes-en-france-la-gendarmerie-engage-pour-la-premiere-fois-ses-blindes-centaure/>

⁵⁹ <https://www.aerobuzz.fr/helicoptere/la-france-premier-client-de-la-version-maintien-de-lordre-du-h160-dairbus/>

⁶⁰ Un observateur de Toulouse rappelait, lors d'échanges entre observateur-es, que des gendarmes avaient, il y a une vingtaine d'années, lancé des grenades lacrymogènes et des grenades explosives depuis un hélicoptère sur des manifestant-es anti-OGM lors d'une opération de fauchage volontaire dans le Gers.

<https://www.ladepeche.fr/article/2004/09/08/299198-sonnes-les-faucheurs-d-ogm-persistent.html>

⁶¹ <https://www.ladepeche.fr/2023/10/24/quelles-missions-pour-lhelicoptere-de-la-gendarmerie-de-toulouse-11537666.php>

5.2 Les fusils marqueurs

Les observateur-es parisien-nes ont noté et photographié, lors de la manifestation du 25 mars à Sainte-Soline, la présence de gendarmes équipés de fusils « marqueurs ».



Sainte-Soline – Octobre 2022 - Au centre de la photo, un gendarme mobile équipé d'un fusil marqueur – Photo M. Reynié

L'Observatoire toulousain des pratiques policières avait déjà publié un post sur sa page Facebook sur ce sujet le 29 octobre 2022. Voilà ce qui est écrit dans ce post : « *Aujourd'hui 29 octobre, lors de la manifestation anti-bassines dans les Deux-Sèvres, les gendarmes sont équipés de "fusils marqueurs" (voir photo avec un gendarme équipé de ce type d'arme). Voici ce qu'en disait un reporter, Maxime Reynié, journaliste à Politis et fondateur d'un site dédié au maintien de l'ordre (<https://maintiendelordre.fr/>) lors de la précédente manifestation contre les bassines : « [il] pense avoir identifié l'arme en question, déjà à l'essai pendant l'été 2021 selon le ministère de l'Intérieur. Il s'agirait d'un lanceur de cartouches contenant des Produits de Marquage Codés (PMC), qui laissent des traces indélébiles sur des individus pour pouvoir les repérer plus tard aux rayons ultraviolets. »*

Cette utilisation des « fusils marqueurs » a été constatée lors de la manifestation de Sainte-Soline. Interrogée à ce sujet par FR3 Nouvelle Aquitaine⁶², Nathalie Tehio, membre du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme – LDH, précise : « *Sur l'utilisation des PMC, la LDH n'a, pour l'instant, pas acté de position spécifique. Mais elle remarque qu'elle se fait "hors du cadre légal" »*. Et elle ajoute ensuite : « *En ce qui concerne la liberté de manifester, il faut se demander : à quelle finalité utiliser les PMC ? C'est soit répressif, soit préventif. D'un point de vue préventif, la personne n'est pas passée à l'acte ; à la Ligue, on est absolument contre. D'un point de vue répressif, l'article 34 de la Constitution dit bien que la procédure pénale, c'est-à-dire ce qui régit les règles pour rechercher les auteurs d'infraction pénale, relève de la loi et uniquement de la loi. Or, là, il n'y a pas de loi ! »*

Nous nous situons, ici, dans une situation qu'il y a encore quelques années, aurait pu être qualifiée de dystopique... Mais, ce n'est plus le cas. Car enfin, il s'agit ici de marquer physiquement, « comme des animaux », des personnes pour pouvoir les poursuivre devant les tribunaux pour un simple acte de présence dans une manifestation. Dans les heures qui ont suivi la manifestation du 25 mars, des centaines de contrôles routiers ont été effectués et de nombreuses personnes ont vu leurs vêtements, voire leur peau, passés aux rayons ultraviolets. Cela a même été le cas pour une observatrice parisienne lors d'un contrôle routier le 26 mars aux alentours de Melle⁶³. Selon les informations du journal 20 minutes en date du 12 avril 2023⁶⁴ : « *il est alors possible d'identifier une personne des semaines plus tard. Le marquage peut rester sur la peau pour plusieurs semaines, sur les cheveux pour six mois, et les habits sont quant à eux marqués à vie »*.

⁶² <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/niort/bassines-les-produits-marqueurs-codes-ces-nouveaux-dispositifs-de-contrôle-qui-interrogent-2742502.html>

⁶³ Voir le rapport inter-observatoires pages 124 et suivantes

⁶⁴ <https://www.20minutes.fr/societe/4032291-20230412-sainte-soline-marqueurs-chimiques-manifestants-retour-debat>

5.3 Le recours aux armes à feu – Une sourde inquiétude

Lors de la rédaction de ce 3ème rapport, des observateur-es ont fait état de leurs craintes de voir la police et la gendarmerie utiliser leurs armes à feu contre les manifestant-es.

Nous publions ci-dessous une contribution reçue qui fait état de cette crainte.

Dans notre premier rapport, nous avons consacré un chapitre sur la brutalité des policiers dans l'exercice du maintien de l'ordre. Brutalité dont la fonction première était de faire peur, de faire mal pour dissuader les manifestant-es de venir ou de revenir dans une manifestation. Cette brutalité sans limite incluait la possibilité de « tuer un peu, pas complètement* » en éborgnant, en arrachant un pied, une main à des manifestant-es. Cette technique barbare est toujours à l'œuvre, nous l'avons vu s'appliquer en permanence lors du mouvement social contre la réforme des retraites de 2023, rejetée par l'ensemble de la population. Cette façon de gérer le maintien de l'ordre est le produit d'un gouvernement aux abois, dont la politique est minoritaire dans le pays doublé d'un niveau de haine pour le Président de la République jamais atteint.

Revenons sur la manifestation de Sainte Soline, qu'il faut situer dans la bataille perdue de la réforme des retraites. Pour ce pouvoir, il était nécessaire de « *présenter une force d'opposition à toute épreuve face aux manifestations dans les villes* ». (Socialter n°59 - Interview de Kristin Ross)

Les manifestations syndicales, les mobilisations pour la défense d'une planète habitable concentrent tout ce que ce pouvoir déteste. Ce que déteste l'extrême droite. La matraque et les grenades ne sont que le prolongement du bulletin de vote de la majorité des policiers qui votent majoritairement pour l'extrême droite. Le communiqué de syndicats de policiers après la mort de Nahel appelant à se « *débarrasser des nuisibles* », sans aucun commentaire du gouvernement, est un pas franchi dans l'escalade à venir dans le maintien de l'ordre. Comme en écho, le ministre de l'intérieur, lors de son audition à l'assemblée nationale, a précisé : « *La question n'est pas de savoir s'il y a des blessés, parfois des morts en manifestation* »** ! Voilà, tout est dit. Policiers et gendarmes n'ont que faire des statistiques des études sur les crises écologiques, les pensées écofascistes ont fait leur chemin ! Par contre, des milliers de manifestant-es dans les champs et dans les rues sont des faits qui réactivent de lien entre le bulletin de vote le dimanche, la matraque et le LBD les jours de manifs.

La question est de savoir si demain, dans les prochaines manifestations, la police fera usage de ses armes à feu. Quand les syndicats de policiers parlent de « nuisibles », il s'agit aussi de manifestant-es, d'opposant-es aux grands projets inutiles. En tirant, en tuant des personnes qui ont refusé de s'arrêter lors d'un contrôle, les policiers préparent l'opinion publique à l'usage des armes à feu dans les manifestations. Désormais, il est question de tuer complètement.

* Cette remarque fait référence à l'historien François Cusset qui, dans une interview au journal *Libération* du 20 avril 2018, citait la philosophe Simone Weil qui écrivait en 1939 : « *la force qui tue est une forme sommaire, grossière de la force ; combien plus variée en ses procédés est l'autre force, celle qui ne tue pas, c'est-à-dire qui ne tue pas encore* ».

** Source : https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/gerald-darmanin-annonce-que-3000-personnes-de-l-ultra-gauche-sont-fichees-s-en-france_AV-202310050452.html

Un observateur de l'OPP



Sainte-Soline – 25 mars 2023 – Des gendarmes équipés de fusils mitrailleurs FAMAS. Pourquoi ?

Commentaire

Lorsque les observateur-es toulousain-es interrogent gendarmes et policier-es sur la présence visible de fusils mitrailleurs dans l'environnement immédiat des manifestations, ceux et celles-ci ont pratiquement tous et toutes la même réponse que nous citons de mémoire : « c'est pour vous protéger contre des attaques terroristes ». Dont acte. Mais alors, pour quelle raison les gendarmes étaient-ils dotés de ces Famas à Sainte-Soline ? Il y avait donc sur place des terroristes... ?

6 - Synthèse et conclusion

Six ans et demi après la création officielle de l'observatoire en mars 2017, le niveau d'inquiétude des observateur-es quant aux pratiques policières lors des manifestations en France métropolitaine n'a fait qu'augmenter.

Quand des militant-es décident, en 2016, de réfléchir à un outil d'observation des pratiques de maintien de l'ordre, ils le font suite aux séquences répressives qui avaient, à Toulouse, marqué les mobilisations contre la loi dite « El Khomri » et celles suite à la mort de Rémi Fraisse à Sivens.

Ceux-ci n'auraient pas vraiment imaginé que nous en arriverions aux constats que nous effectuons depuis novembre 2018, début de la séquence des Gilets jaunes.

Les observateur-es de l'OPP avaient, dès la fin 2018 et durant le premier trimestre 2019, constaté le haut niveau de répression des manifestations (cf. le premier rapport de l'OPP daté d'avril 2019) avec son terrible cortège de mutilé-es de toutes natures, avec l'utilisation massive de matériels de guerre (grenades explosives, grenades dites de « désencerclement », lanceurs de balles de défense - LBD), avec les charges policières sans retenue, la présence de blindés dans les rues, les nuages de gaz lacrymogènes, quelques fois sur des surfaces allant jusqu'à celles de terrain de football ou bien dans des petites rues de la ville de Toulouse, voire même jusqu'à l'intérieur du métro. Mais aussi, que ce soit envers les observateur-es, les secouristes volontaires, les manifestant-es voire de simples badauds, les insultes et menaces quasi permanentes en provenance de membres de certaines unités de police en violation flagrante du code de déontologie de la police et de la gendarmerie. Puis, après les Gilets Jaunes, nous avons constaté, durant l'été 2021, le traitement, souvent « musclé », réservé aux personnes qui manifestaient contre le pass sanitaire.

Mais, en cette année 2023, un nouveau pas a été franchi.

En effet, si le mouvement des Gilets Jaunes ou bien celui contre le pass sanitaire présentaient des caractéristiques particulières (présence de beaucoup de néo-manifestant-es, des manifestations complexes à gérer avec des parcours aléatoires, des organisateurs non identifiés et beaucoup d'imprévisibilité dans le déroulement des cortèges et les attitudes des manifestant-es), avec le mouvement contre la réforme des retraites du premier semestre 2023, nous nous situons plutôt en terrain connu. Avec des manifestations massives, des cortèges structurés, des parcours « balisés ». Et pourtant, après deux mois de manifestations sans incidents notables (nous parlons ici des manifestations toulousaines) avec des forces de police nombreuses mais discrètes (au sens de leur éloignement des parcours empruntés par les manifestant-es)⁶⁵, nous avons constaté, en lien direct avec l'agenda parlementaire et politique (un gouvernement en difficulté et une opinion publique dont l'opposition au projet était toujours massive – cf. l'ensemble des sondages d'opinion, quelles que soient leurs sources), une présence de plus en plus marquée et visible des forces de police et de gendarmerie. Avec un premier cap de franchi lors du rassemblement place du capitole le 16 mars à 20h avec des charges des CDI sans sommations (voir le communiqué de presse de l'OPP du 17 mars en annexe) alors que les opposant-es au projet étaient rassemblé-es sans tensions particulières sur la place du Capitole. Or, ce 16 mars 2023 est le jour où le gouvernement a décidé de recourir à l'article 49.3 de la constitution pour faire passer en force son projet de réforme des retraites. Cette concordance des temps politique et répressif ne peut pas être, simplement, considéré comme un hasard. La suite de la séquence sociale autour de la réforme des retraites le montre bien. Les manifestations des 20, 23 et 28 mars confirme cette stratégie gouvernementale de déconsidération du mouvement social par la création de conditions propices aux dérapages des manifestations sur un fond de colère liée au passage en force de cette réforme, largement rejetée, rappelons-le, par la quasi-totalité de l'arc social large constitué autour des syndicats de salariés. Le 28 mars, particulièrement (voir le compte-rendu intégral de cette manifestation en PJ ainsi que le communiqué de presse publié dans la foulée), nous avons observé de près ce que veut dire la mise en place de cette « stratégie de la tension » que le titre de l'ouvrage des sociologues Olivier Filleule et Fabien Jobard, « Politiques du désordre – La police des manifestations en France⁶⁶ », résume bien.

Nous écrivions, dans un communiqué daté du 30 mars (voir en annexe), dont voici quelques extraits et qui est joint en annexe du présent rapport : « *L'intervention initiale des gendarmes mobiles au niveau du boulevard Leclerc, après sommations il faut le noter quand même, a été totalement contre-productive ; ce qui se passera ensuite toute la fin de journée dans les rues de Toulouse le démontrera. Et c'est un échec total en termes de maintien de l'ordre. Un échec parce que cela n'a fait que renforcer l'idée que la police était là pour attaquer le droit de manifester et certainement pas pour protéger les manifestant-es d'un quelconque danger dont on peine,*

⁶⁵ Cela n'enlève pas cependant les remarques que nous avons faites à l'époque sur certaines pratiques policières récurrentes comme l'obligation faite aux manifestant-es d'enlever badges ou chasubles, voire même de devoir se débarrasser des pancartes et autres drapeaux pour franchir les barrages de police et de gendarmerie lors des dispersions

⁶⁶ Editions du Seuil – Novembre 2020 – A ce sujet, lire le second rapport de l'OPP daté d'avril 2021 dans lequel cet ouvrage est plusieurs fois cité

en l'état, à identifier la nature et les contours. De plus, il semble que l'attitude du dispositif de maintien de l'ordre était, en quelque sorte, programmée. Les désordres qui ont émaillé Toulouse ce 28 mars trouvent là leur origine. » Et nous ajoutons dans notre communiqué : « (...) tout ce qui va se passer ensuite trouve son origine dans cette intrusion policière dans le cortège qui a fait dégénérer la situation. Nous ne disons pas qu'il n'y aurait pas eu d'incidents, mais, ce 28 mars, leur origine est bien là. (...) Qui avait intérêt, hier, à créer les conditions d'une interruption prématurée de la manifestation syndicale contre la réforme des retraites et à la mise en tension de Toulouse pendant des heures ? S'agit-il de décrédibiliser la mobilisation en cours et de provoquer des réactions de rejet de la part de la population en créant une sorte de "décor émeutier" censé discréditer le mouvement social en cours ? Et d'avoir une couverture presse montrant une situation anxiogène ? Il n'est que de lire les unes de la Dépêche du Midi de ces derniers jours : "Retraites : la rue contre-attaque" - 24 mars ; "Guérilla urbaine : Toulouse sous le choc" - 25 mars ; "Retraites : un mardi à haut risques" - 28 mars ; "Manif à Toulouse : nouvelles violences" - 29 mars). Ce n'est pas le rôle de l'OPP de répondre à ces interrogations, mais la question mérite d'être posée ».

Il est bien clair que, quelques mois après, nous n'avons aucune raison de relativiser en quoi que ce soit le contenu de ce communiqué rédigé dans les 36 h qui ont suivi ce 28 mars 2023 à Toulouse.

La suite de la séquence, qui durera jusqu'à la mi-juin, autour cette mobilisation sociale confirmera cette politique du pire qui s'appuiera, aussi, sur une forme de « radicalisation » des pratiques de certain·es manifestant·es liée, entre autres, à un mélange détonnant entre la colère sociale, profonde et récurrente, et l'impatience de certains face à une mobilisation sociale massive sans issue institutionnelle.

Dans le même temps et sur un autre front, celui des mobilisations écologiques, un nouvel exemple de cette volonté du gouvernement de mater toute velléité de contestation de ses politiques sera donné par la répression extrêmement violente de la mobilisation contre les mégabassines. La manifestation de Sainte-Soline du 25 mars 2023, sur laquelle nous revenons longuement dans le présent rapport, a montré, s'il en était encore besoin, jusqu'à quel niveau la violence d'État peut se hausser pour réduire au silence celles et ceux qui contestent, certes pour certains avec détermination, la privatisation des ressources au profit d'un petit nombre. Les quelques 5 000 grenades tirés ce jour-là, dont sans doute un millier de grenades explosives GM2L, ont grièvement blessé des dizaines de manifestant·es (des manifestant·es ont même vu leur diagnostic vital engagé)⁶⁷, blessé plus « légèrement » des centaines d'entre eux et d'entre elles, intoxiqué au gaz lacrymogène des milliers d'autres et marqué psychiquement l'ensemble des participant·es. Et la guerre des mots et des concepts, engagée sciemment par le ministre de l'intérieur en qualifiant les militant·es écologistes d'« éco-terroristes » contribue à brouiller, volontairement, tous les repères. Enfin, comment est-il possible d'assimiler des militant·es déterminé·es menant des actions de désobéissance civile à ceux et celles qui posent des bombes pour faire des attentats de masse, à ceux et celles qui tirent au fusil mitrailleur sur les spectateurs d'un groupe de rock ? Et ce de la part de ce ministre, qui ne cache pas ses ambitions politiques, cette pratique de la saillie verbale n'est pas nouvelle. Dans le rapport de l'observatoire d'avril 2021, nous évoquons déjà ce comportement indécent.

Rappel - Extrait de la page 26 du rapport de l'OPP daté d'avril 2019

Face à cela, tout comme face aux violences policières dans le cadre des manifestations de rue ou bien dans les quartiers populaires, les ministres de l'Intérieur successifs ont fait preuve d'une attitude absolument délétère. La « palme » de la remarque la plus indécente, indigne peut-on dire sans excès, peut, incontestablement, être décernée au ministre Darmanin qui a déclaré, en juillet 2020, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale : « Quand j'entends le mot de violences policières, je m'étouffe » ; en faisant ainsi explicitement référence à la mort, le 3 janvier 2020, de Cédric Chauviat qui, peu de temps avant, avait répété sept fois « J'étouffe », avant de succomber aux violences exercées sur lui par des policiers. Mais en faisant aussi référence à celle de Georges Floyd aux Etats-Unis dont la mort, qui a « enflammé tout un pays » et provoqué des réactions dans le monde entier, a été causée par un policier qui a maintenu, malgré les protestations de Georges Floyd : « I can't breathe (Je ne peux pas respirer) », son genou sur sa gorge durant huit longues minutes en conduisant à sa mort.

Et puis, même si les observateur·es n'ont pas été sur le terrain pour des raisons que nous expliquons page 10 du présent rapport, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la révolte qui a secoué, durant quelques jours, les quartiers populaires de nombre de villes après la mort de Nahel, tué par un policier avec son arme de service lors d'un contrôle routier, le 27 juin 2023 et son cortège de personnes mutilées voire tuées par les forces de police et de gendarmerie (voir page 19). Le niveau de répression a été « hors du commun ». Des policiers du RAID sont même intervenus en « maintien de l'ordre » en utilisant tous types d'armes ; y compris des munitions dont nous ne connaissions même pas l'existence comme les « bean bags ». Cela a été aussi l'occasion pour le gouvernement de tester en situation les nouveaux blindés de la gendarmerie que nous évoquons au § 5.1 du rapport.

⁶⁷ <https://basta.media/Manifestants-dans-le-coma-blesses-graves-des-professionnels-de-sante-racontent-Sainte-Soline>

En écho aux constats effectués par nombre d'analystes des pratiques policières (nous parlons ici des chercheur-es, sociologues et journalistes « spécialisé-es » mais aussi de personnes publiques sensibilisées à la question des rapports État – police – population) qui s'inquiètent de l'augmentation de l'usage des armes à feu par la police⁶⁸, nous nous inquiétons aussi de la multiplication de l'utilisation de ces mêmes armes à feu par les policier-es. Leur usage « débridé » est aujourd'hui « cantonné » aux quartiers populaires et se déroule dans un silence souvent assourdissant des médias. Il faut toute la ténacité des familles des victimes, des avocat-es et des associations mais aussi que les habitant-es eux-mêmes, elles-mêmes, se mobilisent pour que cette dérive soit, de temps à autre, mise sur le devant de la scène. Pour les observateur-es toulousain-es, ceci n'est pas sans rappeler la période décembre 2018 / janvier 2019 quand l'usage massif des LBD par les policier-es dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes était largement passé sous silence. Quand les observateur-es collectaient au sol, le 1^{er} décembre 2018, les balles de LBD (cf. le rapport de l'observatoire d'avril 2019), des jeunes des quartiers populaires, présent-es dans la périphérie des affrontements, avaient, ce même 1^{er} décembre 2018, interpellé les observateur-es avec une sorte d'ironie « amère » en leur disant que, pour eux, cela faisait des années qu'ils subissaient cet usage immodéré des LBD ; et que jusqu'à maintenant, personne ne disait rien... A la réflexion, nous ne pouvons pas nous empêcher de faire une certaine analogie avec l'utilisation des armes à feu par les policiers dans les quartiers populaires. Quand, demain, et cela ne peut être exclu (cf. l'encart dans le présent rapport qui cite un observateur inquiet d'un usage éventuel de leur arme de service dans le cadre des manifestations), des policiers utiliseront des armes à feu contre des manifestant-es et/ou opposant-es politiques, certain-es nous rappellerons peut-être, à l'instar de ces jeunes au mois de décembre pour les LBD, que les pratiques policières dans les quartiers populaires ont « servi de laboratoire » à cet éventuel usage d'armes à feu contre les mouvements sociaux.

Le renforcement continu des moyens affectés à la police comme à la gendarmerie (blindés, hélicoptères, drones, moyens de surveillance et de contrôle en amont et en aval des manifestations et les dotations en matériels de répression et en munitions de tous types - voir la commande « gigantesque » de grenades GM2L évoquée précédemment) sont un signal envoyé à tout-es celles et ceux qui, pour de multiples raisons, pourraient être amené-es, dans les mois et les années qui viennent, à contester, de manière plus ou moins déterminée, la politique « anti-sociale » du gouvernement, à remettre en cause son inertie en termes de lutte contre les causes et les conséquences du réchauffement et du dérèglement climatiques, à s'opposer au saccage de l'environnement pour le profit de quelques-un-es et à la prédation sans fin des ressources fossiles et non fossiles.

Comme nous l'avons déjà analysé dans notre second rapport d'avril 2021, la multiplication des loi liberticides (comme la loi dite « séparatisme » ou bien la loi LSG), la pression mise par certains pour favoriser la notion de présomption d'innocence » pour les policiers ayant utilisé leurs armes à feu quelques soient les conditions et le contexte de l'usage de celles-ci (en provoquant au passage l'ire des syndicats de magistrat-es⁶⁹), la course « effrénée » pour plus de répression tout azimut, pour plus de discriminations de toutes natures, de conserve avec la frange la plus « nauséuse » de l'arc politique, est aussi un marqueur de cette radicalisation du système néolibéral dont le gouvernement Borne / Darmanin est la parfaite expression.

Mais c'est aussi à la liberté même de manifester que s'attaque le gouvernement avec la complicité plus ou moins active de certain-es élu-es locaux. Tout prétexte est bon pour interdire les manifestations ou rassemblements. Les arrêtés d'interdiction se multiplient comme actuellement dans le cadre des manifestations pour la paix et pour un cessez-le-feu en Palestine occupée. Et quand les manifestations ne sont pas interdites, elles sont cantonnées, comme c'est le cas à Toulouse depuis plusieurs années, à l'écart des centres-villes via des arrêtés définissant des périmètres dans lesquels les policier-es peuvent verbaliser à tout-va et sur des bases qui n'appartiennent qu'à eux et à elles.

Il est difficile, enfin, de ne pas évoquer le rôle que nous pouvons qualifier de délétère des principaux syndicats de policiers. Les saillies récurrentes, verbales ou écrites, de ces syndicats en sont la parfaite expression. Et certaines manifestations de policiers peuvent être, sans excès particulier de langage, qualifiées de pratiques factieuses. Nous l'avons déjà évoqué dans notre rapport d'avril 2021 (pages 25 et suivantes). Et être dans certains cas assimilés à des menaces envers leur autorité de tutelle. Il est même possible, à certaines occasions, de se demander qui commande au ministère de l'intérieur... A moins que la situation puisse se caractériser selon deux axes, imbriqués.

Le premier axe serait de considérer que, face à la contestation « généralisée » de ses politiques sociales (cf. les mobilisations contre la réforme des retraites) et de celles qui sont liées à l'urgence climatique et environnementale (rappelons que l'État a été condamné pour inaction climatique⁷⁰), le pouvoir, minoritaire à

⁶⁸ <https://basta.media/le-nombre-de-morts-liees-a-une-intervention-policiere-a-atteint-un-pic-en-2021>

⁶⁹ <https://www.nouvelobs.com/justice/20230728.OBS76340/presomption-de-culpabilite-des-policiers-darmanin-indigne-ason-tour-les-magistrats.html>

⁷⁰ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282012-changement-climatique-la-france-condamnee-pour-prejudice-ecologique>

l'assemblée comme dans la société, ne tient que grâce à « sa » police ; la séquence des Gilets Jaunes, qui a bien failli « tout emporter », autorisent certain-es à penser cela. Et l'on peut même se demander si certain-es des dirigeants politiques n'ont pas, en fait, peur de la police...

Le second axe serait de considérer que le ministère de l'intérieur est un ministère clé pour les ambitieux et que le fait de flatter les policier-es en cédant sans barguigner outre mesure à presque toutes leurs demandes est un bon moyen de s'assurer leur soutien ; ce qui nous avait déjà amenés à nous interroger en nous demandant si certaines lois liberticides n'étaient pas écrites dans les commissariats. Nous avons déjà traité ce point dans notre second rapport d'avril 2021 (pages 25 et suivantes).

La rhétorique sécuritaire n'est certes pas nouvelle. Les plus anciens se rappelleront les années 1970 avec le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin (promoteur de la loi dite « anticasseurs ») et le ministre de la Justice Alain Peyrefitte (avec « sa » loi « Sécurité et liberté ») qui ont été des marqueurs de la criminalisation des contestations politiques et sociales. Il avait fallu, à l'époque, une alternance politique pour qu'un peu de raison revienne en abrogeant, totalement ou partiellement, ces deux lois. Mais, la situation est aujourd'hui plus inquiétante. Une partie de la police est, via ses syndicats, entrée en sécession ; les rares élu-es qui s'inquiètent de la dérive actuelle sont cloués au pilori avec des médias majoritairement sous contrôle. La Ligue des droits de l'Homme, « vieille » maison s'il en est et créée pour défendre nos libertés individuelle et collective, se voit menacée. Les citoyens qui se mobilisent pour la sauvegarde du vivant, contre les projets climaticides, les syndicalistes qui luttent pour de meilleurs salaires et pour des conditions de travail décentes sont réprimés voire poursuivis devant les tribunaux. De simples citoyen·nes sont, par exemple, placés en garde à vue pour avoir simplement décollé une affiche d'un parti raciste au passage d'une voiture de gendarmerie⁷¹ ou bien peuvent voir leur logement investi par la police pour avoir simplement déployé une banderole sur leur balcon sur un parcours pouvant être emprunté par le président de la République. C'est aussi à ce genre de « détails » que l'on peut mesurer le recul constant de nos libertés.

L'Observatoire toulousain des pratiques policières continuera, sans relâche, à mener son travail d'observation et d'analyse des pratiques policières. Mais, c'est aussi aux citoyen·nes de se mettre en position de défendre, pied à pied, jour après jour, partout dans leurs lieux de vie et de travail, les libertés face aux menaces qui pèsent sur la libre expression des citoyen·nes. La loi de la grenade et de la matraque, du fichage et du contrôle, ne peut perdurer. Il en va des conditions concrètes d'exercice de la démocratie.

⁷¹ <https://www.ladepeche.fr/2023/11/13/surpris-en-train-darracher-des-affiches-du-rn-a-mirepoix-un-professeur-de-francais-a-la-retraite-place-en-garde-a-vue-a-pamiers-11577282.php>

Annexes

Annexe 1 - Communiqué avec le SNJ du 3 août 2021

Annexe 2 - Communiqué de presse du 17 mars 2023 -

Annexe 3 - Communiqué de presse du 30 mars 2023

Annexe 4 - Compte rendu d'observation de la manifestation du 28 mars 2023

Annexe 5 - Communiqué de presse du 2 juillet 2023

Annexe 6 - Bibliographie

Annexe 1 - Communiqué du 3 août 2021



Manifestation du samedi 24 juillet 2021, La police toulousaine compte-t-elle reprendre ses mauvaises habitudes ?

La manifestation « PassSanitaire-Retraites-Chômage – On Lâche Rien » organisée par un regroupement de « collectifs » divers qui s’est déroulée samedi 24 juillet dernier dans les rues de Toulouse a été émaillée de nombreux incidents.

Non déclarée en préfecture, dans une période particulièrement sensible, cette initiative a donné lieu à des interventions de policiers dont certains ont fait usage de leur équipement de façon non règlementaire, et ont adopté des attitudes faisant monter la tension sur le terrain. Plus grave, il a été constaté des violences perpétrées notamment à l’encontre d’un journaliste-photographe ayant été particulièrement maltraité, et d’un membre de l’Observatoire toulousain des Pratiques Policières- OPP atteint par une grenade lacrymogène.

Alors que depuis quelques mois, les manifestations toulousaines connaissent une présence des forces de l’ordre plus maîtrisée, et ce faisant un déroulement bien plus apaisé, il semble que les stratégies policières mises en œuvre ce 24 juillet contribuent à aggraver la situation et mettent en danger à nouveau les citoyennes et les citoyens.

Les organisations signataires condamnent toutes les violences perpétrées par des membres des forces de l’ordre. Elles dénoncent, plus particulièrement, les comportements visant à empêcher les journalistes et les observateurs à remplir leur mission de vigilance citoyenne et d’information. Elles demeurent particulièrement vigilantes à ce que de tels faits ne soient ou ne restent pas impunis ; et à ce qu’ils ne se renouvellent pas.

(Pour plus de visibilité sur les conditions de la manifestation du 24 juillet, voir le rapport de l’Observatoire toulousain des Pratique Policières :

http://ldh-midi-pyrenees.org/wp-content/2021/07/CR-manif-du-24-juillet-pour-publication-1.pdf?fbclid=IwAR02_VdHDzVmyoni0r3hKgPh6rNHDIXCHnVZcqRBm-t-TtJw7CeSfvVikpQ

Sur les **deux photos ci-dessous** (crédit photos : Eric Lerbret), on voit très clairement un policier des CDI – Compagnies Départementales d’Intervention, pousser volontairement par derrière le photo-reporter A. P. qui protestait contre les policiers. En effet, quelques instants avant, A. P. avait déjà reçu un coup de matraque dans le dos par un premier CDI puis avait été projeté contre le mur par un second.



Le geste du policier est sans ambiguïté. Il reste volontairement sur le trottoir et se prépare à pousser violemment dans le dos une personne qui ne le voit pas venir (Crédit photo : Eric Lerbret)



Annexe 2 - Communiqué du 17 mars 2023



OBSERVATOIRE DES PRATIQUES POLICIERES – OPP COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 17 mars 2023

Une police qui ne se tient pas sage...

Hier 16 mars, à partir de 16h, dès que la décision du gouvernement de recourir au 49-3 pour faire passer sans vote le projet de loi sur la réforme des retraites, un appel à manifester à 20h au Capitole a été relayé par nombre de manifestants et sur les réseaux sociaux. Les membres de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières décident alors de prolonger dans la soirée leur présence destinée à observer le déploiement et l'activité des forces de police et de gendarmerie présentes en nombre à Toulouse.

A 20h15, ce sont déjà 1 500 personnes qui sont rassemblés place du Capitole et ce chiffre augmentera jusqu'à environ 2 500. CRS, escadron de gendarmerie mobile, Compagnies Départementales d'Intervention - CDI et BAC sont déployés en nombre ; et c'est une nasse qui se forme dans le périmètre de la place du Capitole et du square Charles de Gaulle. Sur la place du Capitole, le ressentiment est grand mais chants, danses, slogans et fumigènes créent une ambiance à la fois combative et festive.

Vers 20h07, un petit cortège se dirige vers le square Charles de Gaulle via la rue du Poids-de-l'Huile. Mais le dispositif policier déployé, avec en particulier un canon à eau positionné rue d'Alsace-Lorraine, fait que les manifestants refluent rapidement vers la place du Capitole.

Et puis, **à 21h19...**, **tout dérape**. Et la responsabilité en revient très directement aux policiers des CDI.

Sans aucune sommation préalable (cf. la première vidéo OPP de 3mn52), **un groupe d'une trentaine de policiers des CDI**, dirigé par un OPJ muni d'un mégaphone et d'un brassard bleu-blanc-rouge sur l'avant-bras, **charge les manifestants** après que ce même OPJ ait dit aux policiers « *Allez, on y va* ». Tout cela pour, in fine, mettre la main sur une banderole...



Bien évidemment, les manifestants qui se sont repliés côte rue Saint-Rome et rue du Poids-de l’Huile protestent et houspillent les policiers. Une minute 30 secondes après la charge, un OPJ procède alors à des sommations : « *Obéissance à la loi, vous participez à un attroupement. Obéissance à la loi, vous devez vous disperser. Première sommation. Vous devez quitter les lieux* ». Puis immédiatement après, le policier dit « *Deuxième sommation, vous devez vous disperser* » puis immédiatement « *Troisième sommation, nous allons faire usage de la force* ». Le reste est inaudible pour cause de bronca. Les sommations auront été effectuées en moins de 20 secondes. Puis, 20 secondes après, les policiers effectuent, au lanceur Cougar et à la main en cloche (la grenade lancée à la main explosera au niveau du visage des manifestants... cf. à partir de 2mn40 sur la vidéo de l’OPP), les premiers tirs de grenade de la soirée sans que les personnes présentes aient vraiment eu le temps d’évacuer les lieux.

Le résultat concret de cette intervention des CDI est un éparpillement des manifestants dans tout le périmètre Jeanne d’Arc - Jean-Jaurès - Capitole. Avec des jets de grenades lacrymogènes permanents et des charges de police répétées.

Les observateurs ont pu, de nouveau, constater le manque de professionnalisme des policiers des CDI qui ont la matraque facile et l’insulte à la bouche en permanence comme le montre la vidéo jointe prise à 21h43. « *Petit sac à merde* » dit un policier « hors de contrôle » à une personne après l’avoir matraquée « sans raison ».



21h43 – Rue du Rem Villeneuve – Un policier des CDI, « hors de contrôle », matraque une personne – Extrait Vidéo OPP

Après des années d’observation, l’Observatoire toulousain des Pratiques Policières est bien obligé de constater le manque de professionnalisme, absolument récurrent, des CDI toulousains. Ces mêmes policiers qui ne supportent toujours pas la présence des observateurs en les interpellant, de manière menaçante, par leur nom de famille (comme le 11 mars à 11h30 place A. Bernard), ou bien en les invectivant « *Cassez-vous les observateurs* » (toujours place A. Bernard mais le 15 mars à 16h10...).

Si durant les premières semaines de la mobilisation, tous les habitués des manifestations toulousaines (syndicalistes, journalistes, observateurs) ont pu constater des dispositifs policiers plus discrets et distants, ce n’est plus le cas depuis le 7 mars.

Faut-il établir une corrélation entre l’impasse politique dans laquelle se trouve un gouvernement qui n’arrive pas à imposer sa loi, tant au parlement que face à l’importance du rejet de celle-ci par la population (les sondages de tous bords et l’ampleur des mobilisations sans précédent depuis des dizaines d’années le prouvent), **et l’attitude de plus en plus menaçante des forces de police** et de gendarmerie mobilisées.

Quoi qu’il en soit, l’important déploiement policier durant toute la journée d’hier (plus de 300 policiers et gendarmes mobilisés avec tout l’armement disponible - lanceurs Cougar et lanceurs multi-coups PGL 65, LBD, canons à eau) **et l’usage immodéré de la force par les policiers ne peut**

qu'inquiéter les citoyen·nes attaché·es aux libertés publiques et au droit de manifester en toute sûreté.

Nous le disons clairement. Si, hier soir, à Toulouse, les policiers avaient eu une attitude raisonnable et professionnelle, le rassemblement place du Capitole se serait vraisemblablement terminé sans incidents particuliers par le départ progressif des personnes rassemblées. C'est l'intervention inappropriée et violente des CDI qui a provoqué les incidents de la soirée.

Qui a donné l'ordre aux CDI d'effectuer cette charge sans sommations alors que la situation était calme ? Est-ce une initiative de terrain d'un officier de police ou bien celui-ci obéissait-il à un ordre donné par sa hiérarchie ? Une réponse doit être donnée pour qu'il soit possible de comprendre pourquoi la situation a dégénéré hier soir dans le centre-ville de Toulouse.

Quoi qu'il en soit, l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières continuera dans les semaines qui viennent (et comme il le fait depuis 6 ans maintenant et plus de 190 manifestations suivies) à observer, documenter et analyser les agissements des policiers et gendarmes à Toulouse. **Nous demandons, plus particulièrement, au Préfet et au DDSP de reprendre en main les CDI toulousains en leur intimant de respecter le droit de manifester, de ne pas insulter les passants et les manifestants, de garder en toutes circonstances leur sang-froid.**

Pour tout contact

opp.toulouse@gmail.com

Annexe 3 - Communiqué du 30 mars 2023



OBSERVATOIRE DES PRATIQUES POLICIERES – OPP COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 30 mars 2023

Manifestation du 28 mars 2023 A qui profite la tension ?

La manifestation toulousaine du 28 mars contre la réforme des retraites a été coupée en deux, vers 16h05, au niveau du croisement du boulevard du Maréchal Leclerc et du Boulevard Lascrosses, par une intervention, au milieu des manifestants, des gendarmes mobiles accompagnés d'un camion à eau des CRS. A cet instant-là, la manifestation était calme. S'en sont suivies quelques minutes de tension entre le dispositif des policiers et des gendarmes et les manifestants qui protestaient contre cette intrusion dans le cortège. Puis, des projectiles ont été (inévitablement ?) lancés sur le dispositif policier. Le canon à eau est alors entré en action à 16h09 et des grenades lacrymogènes ont été lancées sur le boulevard en direction d'Arnaud Bernard. Par la suite, la progression des gendarmes tout le long du boulevard Lascrosses se fera au rythme de lancers de grenades et d'utilisation du canon à eau ; en direction du cortège syndical arrivant d'Héraclès dont on pouvait percevoir le ballon gonflable de la CGT comme en direction d'Arnaud Bernard. La séquence de grenadages intensifs sur le boulevard Lascrosses durera plus de 30 minutes. Et des grenadages auront encore lieu sur le boulevard d'Arcole à 16h46, là aussi en direction d'Arnaud Bernard. Les manifestants continueront ensuite à avancer vers Jeanne d'Arc en étant précédés par un dispositif de gendarmes mobiles « progressant à reculons » sans être inquiété par autre chose que des slogans.

Le résultat, on le connaît : une manifestation syndicale interrompue avant terme avec le départ des camions syndicaux à Arnaud Bernard et un grand périmètre de la ville sous tension, avec des incidents récurrents (à Jeanne d'Arc, Matabiau, Marengo, Jean Jaurès entre autres) pendant des heures (jusqu'à plus de 21h). Malgré cela, des milliers de manifestants issus du cortège syndical ont continué à progresser avec détermination pour arriver jusqu'à Jean Jaurès, terme du parcours

L'intervention initiale des gendarmes mobiles au niveau du boulevard Leclerc, après sommations il faut le noter quand même, a été totalement contre-productive ; ce qui se passera ensuite toute la fin de journée dans les rues de Toulouse le démontrera. **Et c'est un échec total en termes de maintien de l'ordre.** Un échec parce que cela n'a fait que renforcer l'idée que la police était là pour attaquer le droit de manifester et certainement pas pour protéger les manifestant.es d'un quelconque danger dont on peine, en l'état, à identifier la nature et les contours.

De plus, il semble que l'attitude du dispositif de maintien de l'ordre était, en quelque sorte, programmée.

Les désordres qui ont émaillé Toulouse ce 28 mars trouvent là leur origine. Cité par la Dépêche du Midi dans son édition du 27 mars, le préfet avait « annoncé la couleur » en quelque sorte : « *Nous continuerons à opérer systématiquement des interpellations de tous ceux qui commettent des dégradations et des violences* » avait-il déclaré. Allons un peu plus loin dans le décryptage. Le dispositif policier du boulevard Leclerc, important avec un canon à eau, était totalement inhabituel. De mémoire

d'observateur, nous n'avions jamais vu de dispositif policier à cet endroit du parcours, tout comme d'ailleurs un peu plus loin au niveau du boulevard Armand Duportal.

En général, les premières forces de police visibles le sont à Arnaud Bernard (des policiers des CDI, côté rue des Trois piliers et rue Arnaud Bernard, que photographions systématiquement pour la rédaction de nos comptes rendus internes).

Rappelons-le. Aucun incident n'était à signaler au niveau du boulevard Leclerc. Et pourtant les gendarmes sont intervenus avec toutes les conséquences que nous venons de décrire. L'intervention des policiers et gendarmes à cet endroit-là avait vraisemblablement été programmée, qu'il y ait des incidents ou pas, pour couper la tête du cortège, censée abriter les éléments dits radicaux, de celui-ci. Sauf que, à ce moment-là et à cet endroit-là, se trouvait un mélange assez disparate de manifestants qui remontaient le cortège, d'autres manifestants retardataires qui arrivaient en provenance d'Arnaud Bernard mais aussi de badauds « attirés » par le dispositif policier et qui voulaient voir ce qui allait se passer (une sorte de « voyeurisme » que nous avons souvent constaté).

Et tout ce qui va se passer ensuite trouve son origine dans cette intrusion policière dans le cortège qui a fait dégénérer la situation. Nous ne disons pas qu'il n'y aurait pas eu d'incidents, mais, ce 28 mars, leur origine est bien là. **Au vu des pratiques nationales actuelles du maintien de l'ordre** mais aussi de l'expérience que les observateur-es ont du déroulé des manifestations toulousaines (c'était, hier, la 200^{ème} manifestation couverte en 6 ans par l'OPP), **on ne peut manquer de s'interroger selon la formule : « A qui profite le crime ? ».**

Qui avait intérêt, hier, à créer les conditions d'une interruption prématurée de la manifestation syndicale contre la réforme des retraites et à la mise en tension de Toulouse pendant des heures ? S'agit-il de décrédibiliser la mobilisation en cours et de provoquer des réactions de rejet de la part de la population en créant une sorte de « décor émeutier » censé discréditer le mouvement social en cours ? Et d'avoir une couverture presse montrant une situation anxiogène ? Il n'est que de lire les unes de la Dépêche du Midi de ces derniers jours : « *Retraites : la rue contre-attaque* » - 24 mars ; « *Guérilla urbaine : Toulouse sous le choc* » - 25 mars ; « *Retraites : un mardi à haut risques* » - 28 mars ; « *Manif à Toulouse : nouvelles violences* » - 29 mars).

Ce n'est pas le rôle de l'OPP de répondre à ces interrogations, mais **la question mérite d'être posée.**

Annexe 4 - Compte rendu d'observation de la manifestation du mardi 28 mars 2023

Via le présent rapport de novembre 2023, nous rendons public ce compte rendu d'observation interne de l'observatoire. Outre qu'il montre le type de travail effectué après les observations et qui nous sert de matériau pour la rédaction de nos rapports, cette manifestation à « concentré » beaucoup des constats, mais pas tous, que nous effectuons, mois après mois, années après années, sur les pratiques policières en France.

Préambule

Ce compte rendu d'observation a été rédigé de manière particulière. Cette manifestation a eu lieu deux jours après le retour des observateur-es de Sainte-Soline. Il est donc rédigé ce mercredi 5 avril, 8 jours après l'observation. Le vécu de cette observation étant un peu lointain (moins quand même que pour la manifestation du 23 mars), nous allons donc faire dans le plus « simple » en nous appuyant les photos et vidéos.

- 15h00 – Saint-Cyprien – Manifestation intersyndicale (CGT, FSU, Solidaires, FO, CFTD, etc.) contre la réforme des retraites
- Nombre de manifestants : 150 000 selon les organisateurs ; 25 000 de source policière selon la DDM ; eu égard aux conditions de déroulement de la manif, pas d'estimation de la part des observateurs
- Nombre de policiers et gendarmes visibles : Forces de police très présentes. Une compagnie de CRS, 2 escadrons de gendarmes mobiles, au moins une cinquantaine (voir plus) de CDI. Au moins un groupe de la BAC.
- Moyens déployés visibles : Cougars et LBD ; 2 canons à eau ; sans doute plus de 300 policiers au contact. C'est le plus gros déploiement policier depuis le début des manifestations contre la réforme des retraites. Plus encore que le 23 mars. Un avion de la PAF survolera régulièrement la manifestation.

Cette manifestation a donné lieu à un communiqué de l'OPP.

Conditions climatiques : temps doux et ensoleillé

10 observateur-es, dont 2 nouveaux, présents en deux groupes

Début d'observation de la manifestation : 15h00

Pas de FDO visibles dans le périmètre de départ de la manifestation

15h02 – Départ du cortège au pied du pont des Catalans

Pas de FDO visibles dans le périmètre devant la manif, périmètre d'ailleurs très encombré par des manifestants dont nombre de personnes qui arrivent en provenance d'Héraclès. Arrivés à Héraclès, ce sont largement mille personnes qui précèdent la banderole de tête et le rythme lent de la manif ne fait qu'augmenter leur nombre (des personnes qui vont « voir ce qui se passe devant »).

15h38 – Les observateurs arrivent au niveau du boulevard Leclerc où ils constatent la présence d'un dispositif important de gendarmes mobiles (10 fourgons) avec un canon à eau des CRS accompagné d'un fourgon. Une voiture de police est stationnée devant le dispositif avec, devant elle, un OPJ qui a son mégaphone à la main Cette présence des FDO à cet endroit-là, et en nombre, est totalement inhabituelle et ne manque pas d'interroger les observateurs. Surtout que les gendarmes sont déjà regroupés et équipés « de pied en cape » (casques sur la tête, boucliers, etc.). Pourtant, rien à signaler du côté des manifestants.



Le dispositif des FDO boulevard Leclerc. A gauche, l'OPJ avec son mégaphone

En direction d'Arnaud Bernard, des piétons « lambda » et/ou des manifestants épars sont sur la chaussée et les trottoirs. En fond, on aperçoit des fourgons blancs en travers du boulevard (CRS ou CSI).

Les observateurs se séparent en 2 groupes : le premier monte vers Compans Cafarelli pour aller observer le dispositif policier entrevu au loin ; le second reste, lui, au niveau du boulevard Leclerc.

Et puis, vers **16h09**, au niveau du boulevard Leclerc, les gendarmes font intrusion dans la manifestation et prennent position devant le cortège syndical ; puis le camion à eau s'avance et entre en action. Y a-t-il eu des sommations ? Nous n'en savons rien.



Le camion à eau en action. Sous les jets, on aperçoit, au fond, le ballon de la CGT qui indique la position du cortège syndical.



Les gendarmes prennent position. Derrière le camion, on voit ce qui semble être les premières traces de gaz lacrymogène (ou bien un fumigène ?)



Les gendarmes s'insèrent dans le cortège et occupent tout le boulevard, y compris les contre-allées.

Les gendarmes progressent et viennent « s'insérer » dans le cortège en le coupant de facto en deux juste après la partie de ce même cortège qui doit être considérée « à risque » par l'OPJ qui pilote le dispositif. Le camion à eau suit. A notre connaissance, il n'y a, à ce moment-là, aucune dégradation de biens ou de menaces sur les personnes. Bien évidemment, cela génère cris, protestations, lazzis en direction des FDO.

L'OPJ, mégaphone à la main, dirige le dispositif

A **16h15**, des manifestants, la partie la plus déterminée mais pas seulement, refont mouvement vers les gendarmes. Le camion à eau entre de nouveau en action, deux fois de suite, en direction des manifestants positionnés côté Chambre des métiers.

A **16h18**, tirs de grenades lacrymogènes



Tirs de grenades lacrymogènes – ça court dans tous les sens ; à droite, un observateur

A partir de ce moment-là, il n'y aura plus de calme dans les rues de Toulouse jusqu'à 21h ! Les gendarmes progressent en direction d'Arnaud Bernard. Le nuage de gaz lacrymogène est très dense.



« Gorilles dans la brume... »

16h25, arrivée au niveau de compans Cafarelli. Nombreux tirs de grenades lacrymogènes. Les policiers sont positionnés Boulevard Armand Duportal, ce qui, comme le positionnement des EGM boulevard Leclerc, est totalement inhabituel. On aperçoit, derrière les gendarmes qui avancent sur le boulevard, des nuages de gaz lacrymogène côté cortège syndical.

A **16h27**, le canon à eau entre en action au niveau du Centre des congrès de Compans Cafarelli et de l'entrée de l'hôtel Mercure. On entend (cf. les bandes son des vidéos) les bruits de l'explosion de grenades explosives, vraisemblablement des GMD (à 16h28, on entend clairement une GMD exploser). Portant, il ne semble pas que les FDO soient dans une position d'encerclement et de danger pour leur intégrité physique qui justifierait l'usage de ce matériel de guerre. Il est vrai que les tirs de grenades peuvent parvenir du bld Duportal où sont positionnés les policiers (CDI vraisemblablement) repérés

précédemment. Il y a aussi des tirs de feux d'artifice (on entend le « grésillement » typique qui suit leur -petite- explosion) de la part de certains manifestants.

A **16h30**, tirs de grenades lacrymogènes en direction du cortège syndical devant lequel se sont, de nouveau, regroupés quelques petites centaines de manifestants.

16h36 – Arrivée à Arnaud Bernard. Une trentaine de CDI en position au milieu de la place ; donc, nettement plus près du boulevard que d'habitude. Grenadages en direction de Compans Cafarelli, côté cortège syndical. Les FDO sont aussi positionnés côté bld Honoré Serres.

Une photo, prise à **16h39** du haut du rond-point, permet de constater que le cortège syndical, encore au niveau de Compans Cafarelli, est désormais précédé de 1 500 à 2 000 manifestants.

Remarque : nous apprendrons plus tard, dans la soirée, que les syndicats ont décidé d'arrêter la manifestation place Arnaud Bernard

A **16h46**, le cortège progresse en direction de Jean Jaurès. Les EGM progressent, tournés vers les manifestants, en reculant tout en effectuant, durant les premiers deux cent mètres, de nombreux tirs de grenades lacrymogènes. Ensuite, les manifestants suivront de très près les EGM et aucune nouvelle grenade ne sera tirée jusqu'à Jeanne d'Arc.



Boulevard d'Arcole. Les EGM progressent à reculons tout en grenadant ; du moins au début



Le dispositif des EGM à l'arrêt avec en retrait l'OPI des CDI avec son mégaphone

16h55 – Les CDI sont, comme d'habitude, positionnés dans la rue qui mène au lycée Saint-Sernin mais en nombre plus important (25 contre une douzaine d'habitude) et nettement plus près du boulevard.

17h04 – Arrivée à Jeanne d'Arc. Le canon à eau est positionné côté place. Etrangement, il n'y a aucun dispositif policier au niveau du manège en bas des rues de Rémusat et d'Alsace-Lorraine. C'est très rare. Pas assez de FDO disponibles ?

17h15 – le camion à eau manœuvre pour contourner 3 personnes faisant un sit-in face au dispositif. Dépité, la dernière d'entre elles finira par se relever...

A **17h25**, les EGM et le canon à eau ont repris la position habituelle des FDO, au niveau du manège. La situation commence à se tendre.

A 17h28, un gendarme positionné juste à côté du camion à eau procède au lancer réglementaire, c'est-à-dire en la roulant au sol, d'une GMD – Grenade manuelle de désencerclement ; ce qui fait suite à l'arrivée d'un (petit) projectile en provenance du boulevard.

Cette séquence mérite que nous nous y arrêtions un peu.



Entre les pieds de l'EGM de gauche, le projectile



L'EGM lance la GMD (elle se dessine sur le parechoc du camion)



La GMD heurte un poteau



Puis, revient en arrière en tournoyant sur elle-même



La grenade explose en projetant ses plots



Ce qui reste de la grenade poursuit sa « course folle »



Un observateur montre ce qui reste de la grenade au sol.



La grenade au sol

Voyons maintenant, sur la base de la même vidéo, le contexte de l'utilisation de cette arme de guerre (en fait, une grenade à fragmentation).



Les gendarmes mobiles au moment où ils reçoivent le projectile. Ils sont casqués et protégés par leurs boucliers



Les manifestants au moment où la grenade explose. Ils sont à une quinzaine de mètres pour le plus proche d'entre eux et le cortège est à environ 25 m (mesures sur Google Earth)

Donc, la **question est la suivante** : les EGM étaient-ils encerclés, sous la pression de personnes menaçant leur intégrité physique qui justifierait l'utilisation de cette grenade dite de désencerclement. Sur la base de la vidéo de l'OPP, la réponse est clairement non. **Il s'agit-là**, comme nous l'avons souvent constaté dans les rues de Toulouse depuis novembre 2018, **d'une utilisation offensive d'une arme dite de défense.**

Heureusement pour les personnes visées, que cette grenade ait heurtée un poteau ? Sans cela, elle aurait explosé tout près d'eux en leur causant éventuellement de graves blessures, si un plot les avait atteints au visage par exemple.

A **17h30**, le canon à eau entre en action. Puis les gendarmes procèdent au tir de nombreuses grenades lacrymogènes.



Face à la forte concentration de gaz lacrymogène, les observateurs et secouristes volontaires se replient

17h34 - On aperçoit, en direction de Jean Jaurès, un panache de fumée noire. Les observateurs font mouvement. Les CDI sont positionnés, grenade à la main, au niveau du marché Victor Hugo.

17h42 – Les EGM, une quarantaine, avec un second canon à eau (le vieux modèle) sont déployés sur le boulevard Carnot en direction de François Verdier. Les CRS (une quarantaine aussi) sont, eux, déployés sur les allées Roosevelt au niveau des kiosques. Ils laissent passer les personnes sur le trottoir de gauche en direction de Wilson.

Les observateurs se reposent un peu et font les premiers commentaires.
Déception : plus de chaussons aux pommes dans la boulangerie des allées Roosevelt...

A **18h24**, le dispositif des EGM, positionné boulevard Carnot, a progressé en direction de Jean Jaurès. Un OPJ dit au mégaphone, en étant clairement tourné vers la position des observateurs : *(inaudible) je vous rappelle que le (inaudible) va avancer. Il ne doit y avoir personne devant. Vous devez évacuer, ne restez pas devant* ». Le dispositif des EGM avance au pas, les observateurs se mettent sur le côté. Les deux canons à eau sont positionnés sur les boulevards, de chaque côté de Jean Jaurès. Les CRS sont toujours en position sur les allées Roosevelt. Les grenadages commencent. Ils proviennent de des allées Roosevelt. Un observateur dit : « *là, ils vont gazer le métro* ».



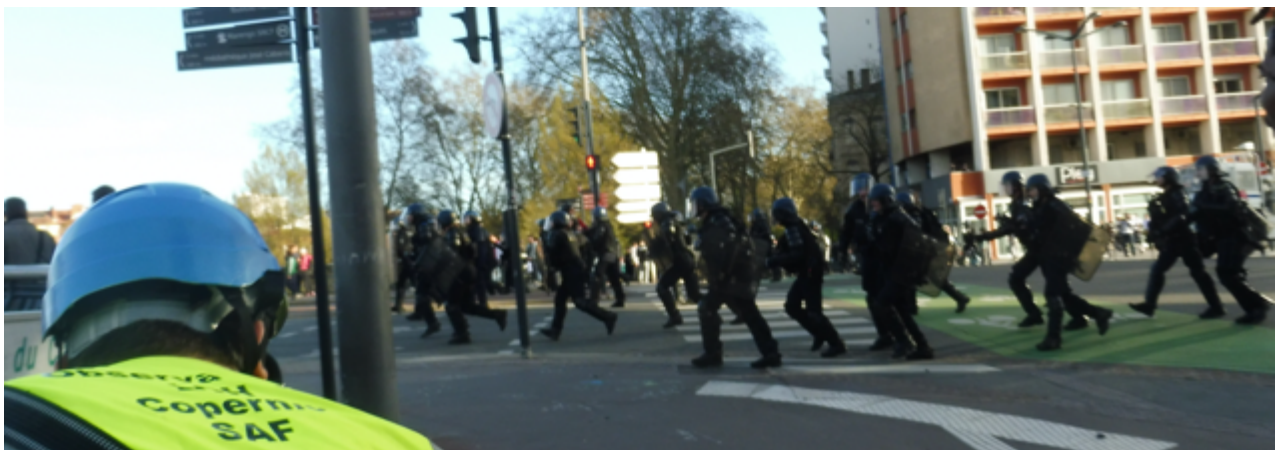
Effectivement, on voit sur cette image se dessiner sur la façade en verre de l'immeuble la retombée de palets de lacrymogène à l'emplacement du puits de jour du métro

Les EGM progressent. Les observateurs sont positionnés derrière le dispositif des EGM. Le camion à eau posté sur le boulevard de Strasbourg, côté Jeanne d'Arc donc, s'engage en direction de Marengo suivi par les EGM qui sont clairement « à la manœuvre ». Les CRS, en grand nombre, sont statiques côté allées Roosevelt. LES EGM remontent les allées Jean Jaurès vers Marengo.

Les observateurs décident de suivre.

A **18h45**, grenadage au niveau du Pont SNCF à Marengo.

Remarque : photos prises avec appareil photo avec heure dérégulée durant la séquence Marengo



Charge des gendarmes mobiles sur le pont Marengo

Des grenadages auront lieu plusieurs fois en direction de la médiathèque.
On signale des incidents du côté de la gare.

Des tensions notables auront lieu entre des policiers des CDI et de la BST et les secouristes volontaires qui portent assistance à une jeune femme victime d'un malaise sous les yeux des observateurs présents.



Echanges tendus entre secouristes et policiers à l'entrée du pont Marengo. Image de gauche : la personne au sol en PLS

Les observateurs partent en direction de l'avenue de la Gloire où des manifestants semblent s'être rassemblés.

A **18h58**, un face à face distant a lieu entre des manifestants stationnés sur le pont au-dessus du canal et un groupe d'une quinzaine de bacqueux qui se font huer. Les manifestants continuent d'affluer en provenance des rues qui surplombent la voie SNCF côté cimetière.

Les manifestants prennent la rue Gabriel Péri en direction du centre-ville. Les observateurs suivent.

A **19h29**, les observateurs sont positionnés sur le boulevard Carnot où un important dispositif de CRS et de CDI (au moins une soixantaine) est en place.



Un imposant dispositif policier entre Saint-Georges et Jean Jaurès. Et derrière les policiers arrivent encore par dizaines en courant

Ce sont désormais environ une centaine de policiers qui sont rassemblés à un même endroit. C'est un des dispositifs les plus impressionnants que nous ayons vu, à un endroit donné, à Toulouse depuis le début de l'OPP.

A **19h30**, premiers tirs de grenades lacrymogènes.

Puis, les policiers progressent en nombre dans une démarche que l'on pourrait qualifier de « submersive » (et pas subversive...) tellement ils sont nombreux...



Un nombre impressionnant de policiers (CDI et CRS) à la manœuvre sur le bd Carnot au niveau du théâtre de la Cité

Il y a des nuages de gaz lacrymogène sur le boulevard et dans la rue Labéda. On voit, au loin, le second canon à eau positionné après Jean Jaurès, au niveau du boulevard de Strasbourg. Les manifestants ont carrément disparu...

A **19h36**, on voit des tirs de lacrymogène à Jean Jaurès qui semblent provenir du boulevard de Strasbourg. Le canon à eau entre en action en direction des allées Jean Jaurès.

A **19h38**, les observent passent, par surprise (on entend des CDI grogner...), à travers de dispositif policier en direction de Jean Jaurès.

Sur les allées Roosevelt, les CRS ne sont plus là mais on aperçoit, au fond côté Wilson un canon à eau (le plus récent).

19h40 – Toujours des nuages de gaz lacrymogène sur les allées Jean Jaurès.

19h43 – Une trentaine de CDI arrive depuis Wilson, dirigés par un OPJ « bien connu de nos services »



Des « regards qui tuent » chez certains CDI...

Les observateurs font mouvement vers Jeanne d'Arc.

A **20h01**, à leur arrivée, ils assistent à une charge des CDI qui procèdent à une interpellation sous les huées des personnes présentes. L'interpellation est ferme mais sans violence excessive. Ils s'y sont quand même mis à une trentaine... Ils refluent dans la rue du Rempart Matabiau.

A **20h08**, un jeune qui doit se croire dans un jeu vidéo fait le « kéké » face aux gendarmes. « *Il est con celui-là* » disent en chœur les observateurs ; « *et il regarde même pas derrière lui* » ajoute un observateur au regard acéré... Pas loupé, il se fait serrer par un policier arrivant dans son dos et qu'il n'a pas vu ; il est interpellé sous un abribus.

Des projectiles sont lancés sur les CDI juste à côté des observateurs. Les policiers ne réagissent pas.

La nuit tombe...

20h20 - L'OPJ des CDI procède à des sommations : « *Vous participez à une manifestation non déclarée...* ». Un manifestant couvre alors la voix de l'OPJ avec un autre mégaphone, puissant, en citant la cour de cassation ! Situation un brin surréaliste...



L'OPJ procède aux sommations avec son mégaphone blanc



En face, un manifestant, visible à droite des CDI, répond avec son mégaphone en citant la cour de cassation. L'OPJ rebrousse chemin et semble dépité...

Cette scène mérite de figurer dans le top 5 des vidéos de l'OPP.

Les policiers reçoivent quelques projectiles.

Après un temps de latence, les policiers procèdent à des lancers manuels de grenades lacrymogène en les roulant au sol pendant que d'autres grenades arrivent au-dessus par derrière et lancées, elles, au Cougar



Lancers de grenades à la main et au Cougar

L'air devient vite irrespirable. Les observateurs, qui ont eu leur dose aujourd'hui, se replient...



Les observateurs prennent une dernière dose de gaz lacrymogène. Dans la vidéo dont est issue l'image, on entend le manifestant qui continue à brailler dans son mégaphone...

Retour vers le boulevard au niveau de la rue du Rempart Matabiau. Echanges avec les secouristes volontaires et considérations d'après manif... On échange sur les blessures graves qu'ils ont constaté ce jour.

Les observateurs lèvent l'observation vers 20h45.

Synthèse et commentaires

Cette manifestation du 28 mars est la 201^{ème} manifestation observée par l'OPP en six ans en comptant Sainte-Soline...

Une volonté délibérée de faire dégénérer la manifestation

Selon les constats de terrain des observateurs, le dispositif des gendarmes et policiers qui est intervenu dès le début de la manifestation l'a fait en toute absence de violence de la part des manifestants, même ceux regroupés dans le dénommé « cortège de tête ». La police avait sans doute décidé, bien avant le départ de la manifestation, de « trier le bon grain de l'ivraie » en coupant le cortège en deux peu après Héraclès, au niveau du boulevard Leclerc. C'était prémédité et nous n'en voulons pour preuve que le positionnement, à cet endroit-là (alors qu'ils n'y sont jamais), des FDO, les EGM déjà équipés pour la confrontation avec un canon à eau des CRS ; le tout en présence d'un OPJ. Les autorités (qui ? Le préfet ? le DDSP ?) ont sciemment pris le parti de faire dégénérer la manifestation et ont porté atteinte gravement à la liberté de manifester. Au point de provoquer la dispersion, partielle cependant (des cortèges syndicaux, déterminés, sont allés au terme du parcours malgré les conditions difficiles) du cortège syndical à Arnaud Bernard. Sans compter le nombre de blessés dans les rues de Toulouse dans la situation totalement dégradée qui a suivi et qui a duré jusqu'à 21h.

Il s'agit d'une véritable stratégie de la tension, une véritable provocation d'état, visant à déconsidérer la lutte sociale en cours en agitant le spectre des casseurs et celui de la violence. Et cette manipulation trouve bien évidemment des relais dans la presse comme en témoignent les Unes du quotidien régional La Dépêche du Midi (cf. le communiqué de presse de l'OPP).

L'utilisation offensive des armes dites de « défense »

Une fois de plus, les observateurs ont documenté un usage injustifié des moyens, importants, mis à disposition des policiers et gendarmes. Le lancer d'une grenade de désencerclement - GMD par un gendarme mobile du côté de Jeanne d'Arc reflète un usage totalement disproportionné de la force (voir le contenu du présent rapport, page 4 et suivantes). Rien ne justifiait, ce mardi 28 mars 2023, l'utilisation de cette grenade à fragmentation qui est, en fait, une arme de guerre.

L'arrivée « en masse » de nouveaux policiers des CDI

Il y avait à Toulouse, ce 28 mars dans le dispositif des FDO, au moins une cinquantaine, sans doute plus, de policiers des CDI – Compagnies Départementales d'Intervention ou équivalents (certains policiers avaient clairement indiqué Brigade Spécialisée de Terrain dans le dos de leur uniforme). Le déploiement massif de ces policiers, dont le maintien de l'ordre est loin d'être le cœur de métier, pose toujours autant de problèmes. Plus de 100 nouveaux policiers sont arrivés à Toulouse depuis un an et

sont visiblement incorporés dans les dispositifs de maintien de l'ordre via les CDI. L'OPP doit continuer à demander un audit de ces unités au regard de leur rôle dans l'encadrement et le suivi des manifestations toulousaines.

Rappel : Le problème du métro et des lacrymogènes

Comme cela a été déjà constaté et documenté par l'OPP, l'utilisation massive des gaz lacrymogène à Jean Jaurès pose un véritable problème de santé publique. Le puits de jour de la station agit comme une véritable « pompe à lacrymos ». Le gaz envahit cette station qui est située au croisement des deux lignes et provoque de nombreux cas de suffocation et d'intoxication au gaz. L'OPP devrait sans doute faire un communiqué à ce sujet.

Rappel : Pas de de bandes jaunes sur les casques des CRS

Beaucoup des CRS n'ont plus de bandes jaunes sur les casques. Ce qui pose un problème pour identifier clairement les CRS et les différencier des CDI. Voir dans les semaines qui viennent si c'est lié à un changement de casques et au fait que les CRS n'ont pas eu le temps de mettre en place ces fameuses bandes jaunes qui les différencient des autres unités des FDO

Annexe 5 - Communiqué du 2 juillet 2023



OBSERVATOIRE DES PRATIQUES POLICIERES – OPP COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 2 juillet 2023

Les observateurs pris à partie par la police

Ce vendredi 30 juin 2023, une équipe de 4 membres de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières - OPP était présente pour observer le dispositif et le comportement des policiers dans le cadre d'un rassemblement faisant suite au décès de Nahel, tué par un policier avec son arme de service lors d'un contrôle routier à Nanterre. Comme c'est le cas depuis bientôt 6 années maintenant, l'OPP avait informé par courriel la préfecture et la Direction départementale de la sécurité publique - DDSP de la présence des observateurs. Ceux-ci, revêtus de leur chasuble jaune et bleue, siglée au dos, étaient clairement identifiables ; et avaient d'ailleurs été « repérés » en tant que tels par l'OPJ toulousain qui dirigeait le dispositif policier.

A 20h50, les observateurs filment (c'est le début d'une séquence vidéo de 4 minutes et 44 secondes) ce même OPJ qui procède à des sommations extrêmement rapides, puis les policiers avancent en direction des personnes rassemblées qui, eu égard à la brièveté des sommations, n'ont pas eu le temps de se disperser. Les policiers, CDI -Compagnie Départementale d'Intervention- toulousains et CRS, poussent sans ménagement, avec des coups de bouclier, les personnes rassemblées en direction de la rue Gambetta. Les observateurs suivent, en filmant avec leurs smartphones, le cordon de policiers qui progresse rapidement dans la rue Gambetta puis décident de passer devant celui-ci pour varier les angles d'observation et de prise de vue. Sous la pression des policiers, les observateurs, toujours sur le trottoir et à l'écart des manifestants, décident de se positionner sous le porche d'un commerce pour laisser passer les policiers. Ils sont alors dégagés manu militari par les CRS (fin de la séquence vidéo) avec moult menaces verbales auxquelles, avec beaucoup de sang-froid, ils ne répondront pas sachant que toute réaction pourrait être assimilée à un acte de rébellion... Ils seront ainsi repoussés violemment avec des coups de boucliers sur plusieurs dizaines de mètres. Quand, enfin, les policiers stopperont leur progression, les CDI toulousains, une vingtaine, regroupés en cordon, se réjouiront visiblement du sort qui a été réservé aux observateurs tout en les invectivant.

L'OPP proteste vivement contre les violences physiques et verbales dont ont été victimes les observateurs ce 30 juin 2023. Ce qui, il faut le rappeler, est loin d'être la première fois (voir les rapports de l'OPP de 2019 et de 2021, les nombreux communiqués publiés ainsi que la page facebook de l'observatoire).

Nous rappelons au Préfet et au DDSP trois éléments fondamentaux concernant les observateurs de l'OPP.

Les observateurs sont protégés par le droit international. Ainsi, le comité des droits de l'homme de l'ONU a rappelé, dernièrement, que les observateurs bénéficient de la protection offerte par l'article 21 du pacte international relatif aux droits civils et politiques en ce qu'ils « *jouent un rôle particulièrement important pour ce qui est de permettre la pleine jouissance du droit de réunion pacifique. Ces personnes ont le droit à la protection offerte par le pacte. Il ne peut pas leur être interdit d'exercer ces fonctions, y compris en ce qui concerne des actions des forces de l'ordre. Ils ne doivent pas risquer de faire l'objet de représailles ou d'autres formes de harcèlement, et leur matériel ne doit pas être confisqué ou endommagé. Même si une réunion est déclarée illégale et est dispersée, il n'est pas mis fin au droit de la surveiller. La surveillance des réunions par les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales constitue une bonne pratique.* ».

En outre, la commission de Venise du Conseil de l'Europe et l'OSCE rappellent que **la présence des observateurs lors des rassemblements doit être juridiquement garantie sans que les autorités des États puissent entraver l'exercice de ce droit**, que les manifestations couvertes soient ou non pacifiques, et cela y compris en présence d'ordre de dispersion à l'attention des participants aux rassemblements.

Enfin, **le Conseil d'État**, soit la plus haute juridiction administrative française, a rappelé dans une décision en date du 10 juin 2021 que **les observateurs indépendants doivent pouvoir « continuer d'exercer librement leur mission lors de la dispersion d'un attroupement sans être tenus de quitter les lieux, dès lors qu'ils se placent de telle sorte qu'ils ne puissent être confondus avec les manifestants et ne fassent obstacle à l'action des forces de l'ordre »**.

Concernant ces deux dernières conditions, celles-ci étaient totalement remplies ce 30 juin à Toulouse puisque les observateurs étaient clairement identifiables grâce à leur chasuble siglée au dos, étaient positionnés sur le trottoir à l'écart des manifestants. Or, ils ont été violemment dégagés du porche d'un commerce sous lequel ils s'étaient positionnés pour laisser passer les policiers.

Nous demandons au préfet et au DDSP de rappeler aux policiers et gendarmes qui agissent sous leurs ordres, et en particulier aux OPJ qui dirigent les policiers sur le terrain, que les observateurs de l'OPP ne peuvent en aucun cas être bousculés, frappés ni même insultés par ces mêmes policiers et gendarmes. Et que les observateurs doivent pouvoir exercer leur mission en toute sûreté.

Nous demandons aussi que cessent les menaces, les insultes et les interpellations verbales que subissent de manière récurrente les observateurs toulousains de la part des policiers toulousains et, plus particulièrement, ceux des CDI.

Les observateurs de l'OPP ne se laisseront pas intimider et continueront leur travail d'observation, de documentation et d'analyse des pratiques et violences policières.

L'OPP est en train de rédiger un rapport complet sur les deux dernières années d'observation que ce soit sur Toulouse ou bien à Sainte-Soline et à Vendine dernièrement. Celui-ci sera présenté à l'automne.

Pour tout contact

opp.toulouse@gmail.com

Annexe 6 - Bibliographie et ressources

Sociologie générale

- Dejours Christophe., « *Souffrance en France, la banalisation des l'injustice sociale* », Seuil, 1998.
- Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, Ed. de Minuit, 1966.
- Grignon Claude et Passeron Jean Claude, *Le savant et le populaire : Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil, 1989.
- Mathieu Nicole-Claude, 1985, « Quand céder n'est pas consentir, des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », in *L'Arraînement des Femmes, essais en anthropologie des sexes*, Paris, EHESS, pp. 169-245.
- Sommier Isabelle, « Les pathologies du militantisme », *La Vie des idées*, 13 avril 2021. ISSN : 2105-3030.
URL : <https://laviedesidees.fr/Les-pathologies-du-militantisme> ; Romain Badouard, « Internet et la brutalisation du débat public », *La Vie des idées*, 6 novembre 2018.
- Welzer-Lang Daniel, 1994, « L'Homophobie, la face cachée du masculin », in Welzer-Lang D., Dutey P-J., Dorais M. (dir.), *La Peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, Montréal, VLB, pp. 13-92.
[<https://hal.science/hal-00285179/document>]
- Welzer-Lang Daniel, 2022, « Autobiographie d'un mec, sociologue du genre, Retour sur 35 années de recherches critiques », Toulouse, Eres
- Welzer-Lang Daniel, Molinier Pascale, « Féminité, masculinité, virilité » Molinier), in Hirata Hélène, Laborie Françoise, Le Douaré Hélène, Senotier Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Presses Universitaires de France, 2000, pp. 71-76.
- Welzer-Lang Daniel, Pichevin Marie-France, 1992, « Préambule » in Welzer-Lang Daniel, Filiod Jean-Paul (dir.), *Des hommes et du masculin*, CEFUP-CREA, Presses Universitaires de Lyon, pp. 7-11.
[<https://books.openedition.org/pul/10484?lang=fr>]

La Police, les manifs

- Alimi Arié, 2021, « Le coup d'état d'urgence, Surveillance, répression et libertés », Seuil
- Ballif Florine, Desage Fabien, Rivière Clément, 25 février 2019, « Vers un maintien de l'ordre préventif ? Entretien avec Fabien Jobard, *Métropolitiques*. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Vers-un-maintien-de-l-ordre-preventif.html>
- Bentoussi Amal, Bernanos Antonin, Coupat Julien, Dufresne David, Hazan Éric, Lordon Frédéric - « Police » - 2020 – La fabrique Éditions
- Berliere Jean-Marc, Levy René, 2013, « Histoire des polices en France. De l'ancien régime à nos jours », LGDJ
- Codaccioni Vanessa « La société de vigilance – Auto-surveillance, délations et haines sécuritaires » - Editions Textuel – 2021
- Codaccioni Vanessa, 2019, « Répression, L'Etat Face Aux Contestations Politiques », Textuel
- Cusset François, 2018, « Le déchaînement du Monde, Logique nouvelle de la violence », Paris, Éditions La Découverte.
- Daillère Aline (dir.), 2016, « L'Ordre et la Force, enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France », ACAT, https://www.acatfrance.fr/public/rapport_violences_policieres_acat.pdf
- Dufresne David, « Maintien de l'ordre », 2013, Paris, Hachette, Coll « Pluriel ». *extreme-gauche_1782411.html*
- Fillieule Olivier, Jobard Fabien, 2020, « Politiques du désordre - La police des manifestations en France » – Editions du Seuil.
- Gauthier Jérémie, 2018, « Police. Questions sensibles », PUF
- Gendrot Valentin, 2020, « Flic – Un journaliste a infiltré la police » - Éditions Goutte d'or
- Godin Romaric, 2019, « La guerre sociale en France – Aux sources économiques de la démocratie autoritaire » - Editions La Découverte.
- Jobard Fabien, 2008, « La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire » in *Déviance et Société* 2008/1, Vol. 32, pp 101-109.
- Jobard Fabien, de Maillard Jacques, 2015, « Sociologie De La Police. Politiques, Organisations, Réformes », Armand Colin
- Jobard Fabien, René Lévy et al. 2009, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, New York, Open Society Institute.
- Kokoreff Michel, 2021, « Violences policières, généalogie d'une violence d'état » - Editions Textuel.
- Kokoreff Michel, 2021, « La diagonale de la rage. Une histoire de la contestation sociale en France des années 1970 à nos jours », Divergences
- Maillard (de) Jacques, 2017, « Polices Comparées », LGDJ
- Milliot Vincent (dir.), 2020, « Histoire des polices en France. Des guerres de religion à nos jours », Belin

Rapport du Défenseur des droits sur « Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie », décembre 2017

Rigouste Mathieu, 2012, « L'ennemi intérieur, La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine », La découverte

Rigouste Mathieu, 2021, « La domination policière », La Fabrique

Roche Sebastian, 2016, « De la police en démocratie », Grasset

Rocher Paul « Gazer, mutiler, soumettre » - Editions « La fabrique » - 2020

Roure Serge, *Apologie du Casseur*, Paris Michalon, 2006

Revue Savoir/Agir, « Ordre policier, ordre politique » - Éditions du Croquant - 2021

Tartakowsky Danielle, 2020, « On est là ! La manif en crise », Éditions du Détour

Sites

<https://desarmons.net/>

<https://maintiendelordre.fr/>

David Dufresne et Médiapart, « Allo Place Beauvau ? », en ligne sur <https://alloplacebeauvau.mediapart.fr>

<https://came2016.wordpress.com/2019/01/23/justice-et-gilets-jaunes/>

<https://surveillonsles.art.blog>, Comité de liaison contre les violences policières de Lyon

Points droit :

Téléchargez et diffusez les **“points droit”** réalisés par l'**Observatoire parisien des libertés publiques...**

- **“Point droit”** sur la **participation à une manifestation non déclarée** : ce n'est pas une infraction.
- **“Point droit”** sur l'**interdiction de manifestation**.
- **“Point droit”** sur l'**attroupement et l'ordre de dispersion** en manifestation.
- **“Point droit”** pour **contester un avis d'amende forfaitaire pour “rassemblement non déclaré”**.
- **“Point droit”** relatif à l'**interpellation préventive d'une personne sur une manifestation**.
- **“Point droit”** sur les **fouilles et interpellations préventives** – A propos de l'interpellation de deux observateurs samedi 20 mars 2021.
- **“Point droit”** sur le droit de **filmer les forces de l'ordre**, contrôle citoyen sur leurs actions.
- **“Point droit”** sur l'**usage de la force, la garde à vue** et le nouveau **délit lié à la sortie à répétition** malgré le confinement au regard de l'état d'urgence sanitaire.
- **“Point droit”** sur l'**inspection visuelle, la fouille des bagages, de vos sacs ou de vos poches...** : sortir pour faire ses achats de première nécessité en temps de confinement ?
- **“Point droit”** sur la pratique policière consistant à **conditionner la sortie d'une manifestation au retrait définitif de tout signe exprimant une adhésion associative, syndicale ou pensée politique**.
- **“Point droit”** sur le **non-respect de l'obligation de port de référentiel des identités et de l'organisation (RIO) des agents intervenants dans le cadre du maintien de l'ordre**, toutes catégories confondues.
- **“Point droit”** sur la pratique qui consiste à afficher des **banderoles aux balcons**.

Rapports précédents de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières

• **2019** : « *Toulouse : un dispositif de maintien de l'ordre disproportionné et dangereux pour les libertés publiques* » - Rapport de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières, Mai 2017 - Mars 2019, Toulouse, LdH, Copernic, SAF, Lisst-Cers-Cnrs - <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02103935>

• **2021** : « *L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières 4 ans après* » – Rapport de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières - Avril 2019 - Avril 2021 - <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03207613>

Rapports des autres Observatoires des Libertés publiques et/ou des Pratiques Policières

- Rapport de l'Observatoire parisien des libertés publiques : “Intimidations, violences, criminalisation. La BRAV-M à l'assaut des manifestations”, avril 2023. [Lire le rapport](#)
- Rapport de l'Observatoire parisien des libertés publiques : “*Manifestation du 1er Mai 2021 : la dissuasion policière face au droit de manifester*” La manifestation du 1er Mai a donné lieu à des pratiques policières de maintien de l'ordre qui, si elles deviennent routinières pour certains, n'en sont pas pour autant acceptables, dans un pays se revendiquant de l'idéal démocratique. [Lire le rapport](#)
- Rapport de l'Observatoire parisien des libertés publiques “Contrôler, réprimer, intimider. Nasses et autres dispositifs d'encercllement policier lors des manifestations parisiennes, printemps 2019 – automne 2020”. [Partie I “Typologie”](#). [Partie II “Dimension politique”](#). [Partie III “La nasse, une pratique attentatoire aux libertés publiques”](#). [Partie IV “Une pratique policière révélatrice d'une doctrine désignant les manifestant.es comme ennemi.es”](#).
- [Rapport sur 16 novembre 2019 relatif à la stratégie de la nasse contre le droit de manifester de l'Observatoire parisien des libertés publiques](#)
- [Rapport du 19 janvier au 9 mars 2019 de la Legal team de Montpellier](#)
- [Rapport du 15 décembre 2018 au 15 janvier 2019 de la Legal team de Montpellier](#)

- [Rapport relatif à la répression judiciaire du mouvement des Gilets jaunes \(audiences du tribunal correctionnel du 29 décembre 2018 au 18 mars 2019\) de la Legal team de Montpellier](#)
 - [Rapport du 7 septembre 2019 de la Legal team de Montpellier](#)
 - [Rapport relatif à la répression judiciaire du mouvement des Gilets jaunes \(audiences du tribunal correctionnel du 23 mars 2019 au 29 octobre 2019\) de la Legal team de Montpellier](#)
 - [Rapport du 17 novembre 2018 au 16 février 2019 de l'Observatoire girondins des libertés publiques](#)
 - [Rapport de l'Observatoire Nantais des Libertés \(ONL\), mai 2019](#)
 - [Rapport de l'Observatoire parisien des libertés publiques à destination du Défenseur des droits \(manifestation du mouvement Extinction rébellion sur le pont de Sully, 28 juin 2019\)](#)
- [Rapport du Comité de liaison contre les violences policières \(Lyon\), Janvier 2020, Étouffer, intimider, criminaliser : une politique intentionnelle de maintien du désordre, .](#)
[Télécharger le rapport](#)

Guide juridique, Manifester : de la rue à la garde à vue. Nos droits

- En plus de la dénonciation des atteintes aux droits et libertés, la LDH entend également promouvoir la citoyenneté politique et sociale de toutes et tous et garantir l'exercice de la démocratie. Pour ce faire, elle met à disposition de tout à chacun un guide juridique permettant de mieux connaître, et donc faire valoir, ses droits face aux forces de l'ordre. [Télécharger le guide au format PDF.](#)

Rapport des observatoires des libertés publiques et des pratiques policières sur Sainte Soline

- « Sainte Soline, 24-26 mars 2023 : empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain », Rapport des observatoires des libertés publiques et des pratiques policières, Juillet 2023, Observatoire 93 des Pratiques Policières, Observatoire girondins des libertés publiques, Observatoire Nantais des Libertés (ONL), Observatoire Parisien des Libertés Publiques, Observatoire Poitou-Charentes des libertés publiques, Observatoire toulousain des Pratiques Policières (OPP).
[Télécharger le rapport](#)

Rapports et publications des observatoires citoyens toulousains

- **2012** : *Comparutions immédiates : quelle Justice ? Regards citoyens sur une justice du quotidien*, Ligue des droits de l'Homme de Toulouse, Toulouse, Eres (coord. Daniel Welzer-Lang, Patrick Castex), enquête réalisée en 2010 et 2011.
- **2017**, un « Observatoire des contrôles au faciès » a été interrompu par l'affaire Mehra en 2017.
- **2016** : « Les principes républicains bafoués par la préfecture de Toulouse, Une maltraitance institutionnalisée, Rapport de l'Observatoire de l'accueil des étranger-e-s à la préfecture de Toulouse, Toulouse », Ligue des droits de l'Homme, Lisst-Cers-CNRS (coord. Daniel Welzer-Lang, Frédéric Rodriguez), enquête réalisée en 2016 ; téléchargeable : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01495488>
- **2014**, la Commission d'enquête sur Sivens qui, sans être précisément un Observatoire, en reprend certains principes d'enquête ; téléchargeable : <https://www.ldh-france.org/rapport-commission-denquete-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-fraisse-sivens-octobre-2014/>
- **2019** : hal-02377141, v1 Daniel Welzer-Lang, Monique Langevine. *Violation des droits et maltraitance : Rapport de l'OFII de Toulouse*. [Rapport de recherche] Lisst-cers Cnrs, Ligue des droits de l'Homme,; Etats Généraux des Migrations. 2019. (hal-02377141) 2019-11-23
- **2022** : Daniel Welzer-Lang & Émilie Fernandez (Dir), *L'hébergement en hôtel par le 115 à Toulouse : un cas d'indignité ? Rapport de l'Observatoire de l'Habitat Indigne*, Labex-SMS, Lisst-Cers CNRS, LdH, Mdm, EGM31, Cercle des voisins, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03832859>

Maintien de l'ordre

Une dérive liberticide et violente

Ce troisième rapport de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières se situe en continuité des deux précédents rapports datés d'avril 2019 et d'avril 2021 dans lesquels l'observatoire a déjà effectué nombre de constats et développé un certain nombre d'analyses qui restent totalement d'actualité. Quand la décision a été prise fin 2016 de créer l'observatoire, nous nous étions donné-es une année, puis deux, pour écrire un rapport sur les pratiques policières. Et nous n'imaginions pas aller au-delà... Sept années ont passé. Après près de 230 manifestations observées, après des milliers d'heures d'observations, la prise de milliers de photos et vidéos, la lecture de centaines de livres, d'études et d'articles de presse en tous genres, nous avons, par moment, la désagréable impression que notre travail d'observation, de documentation et d'analyse ne sert à rien... Si ce n'est un début prise en compte du statut d'observateur-e indépendant-e pour les observatoires des Pratiques Policières et/ou des Libertés Publiques. Certes, le numéro RIO des policier-es va, sans doute, être plus visible suite à une action coordonnée des Observatoires et des associations qui les soutiennent, mais notre rôle de lanceurs et lanceuses d'alerte ne fait pas réellement bouger les lignes. Non seulement nous ne constatons aucune amélioration dans les pratiques policières mais nous sommes encore plus inquiet-es que nous ne l'étions à l'origine. La « course à l'échalotte » sécuritaire semble sans fin. Les syndicats de policier-es avec, pour certains d'entre eux, des comportements et des déclarations qui ne peuvent qu'inquiéter dans un régime qui se veut démocratique, semblent régner en maître. La criminalisation des mouvements sociaux et de contestation de « l'ordre » néolibéral s'accroît. Et le gouvernement passe commande de centaines de milliers de grenades explosives, se dote de nouveaux blindés et hélicoptères dédiés au maintien de l'ordre. Les temps qui s'annoncent semblent bien sombres...

Les observateur-es de l'OPP



Grenades dans le ciel toulousain – Vue depuis le pont Neuf